



Institut de recherches
économiques et régionales

Université de Neuchâtel

LES DISPARITES REGIONALES

DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

Mise à jour de l'étude de 1999

Mathieu Vuilleumier et Françoise Voillat

Sous la direction du prof. Claude Jeanrenaud

NOVEMBRE 2003

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
1. INTRODUCTION	2
2. LES DISPARITES : ASPECTS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES	3
2.1 Des dynamiques régionales « localisées »	3
2.1.1 Activités basiques	4
2.1.2 Relations entre entreprises	4
2.1.3 Ressources spécifiques	5
2.1.4 Hiérarchie spatiale, niveau et fonction des villes	6
2.1.5 Attractivité différenciée : emploi et/ou habitat ?	6
2.1.6 De l'espace administratif au système de production territorial	6
2.2 Aspects méthodologiques	7
3. LE CANTON DE NEUCHATEL EN SUISSE ET DANS L'ARC JURASSIEN	10
3.1 Le canton de Neuchâtel en Suisse : structure économique et organisation interne	10
3.2 Le canton de Neuchâtel dans l'Arc jurassien : des logiques identiques	13
4. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DES DISTRICTS	16
4.1 District de Neuchâtel	16
4.1.1 Population et dynamique démographique	16
4.1.2 Profil économique	16
4.1.3 Indicateurs financiers communaux	17
4.2 District de Boudry	18
4.2.1 Population et dynamique démographique	18
4.2.2 Profil économique	18
4.2.3 Indicateurs financiers communaux	19
4.3 District du Val-de-Travers	19
4.3.1 Population et dynamique démographique	19
4.3.2 Profil économique	20
4.3.3 Indicateurs financiers communaux	20
4.4 District du Val-de-Ruz	20
4.4.1 Population et dynamique démographique	20
4.4.2 Profil économique	21
4.4.3 Indicateurs financiers communaux	21
4.5 District du Locle	22
4.5.1 Population et dynamique démographique	22
4.5.2 Profil économique	22
4.5.3 Indicateurs financiers communaux	23
4.6 District de La Chaux-de-Fonds	23
4.6.1 Population et dynamique démographique	23
4.6.2 Profil économique	24

4.6.3	Indicateurs financiers communaux	24
5.	DISPARITES DANS LE CANTON DE NEUCHATEL	25
5.1	Analyse de la concentration	25
5.2	Evolution des disparités entre districts : une analyse transversale	29
5.2.1	Evolution des districts par grands secteurs économiques	29
5.2.2	Dynamisme régional et effet structurel : une analyse <i>shift and share</i>	31
5.2.3	Evolution différenciée de l'emploi et de la population résidante	33
5.2.4	Evolution du chômage par district	34
5.2.5	Résultats de la promotion économique par district	36
5.3	Différences de structure et de fonctionnement entre districts	40
5.3.1	District de Neuchâtel	41
5.3.2	District de Boudry	41
5.3.3	District du Val-de-Travers	42
5.3.4	District du Val-de-Ruz	42
5.3.5	District du Locle	43
5.3.6	District de La Chaux-de-Fonds	43
6.	POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT	44
6.1	District de Neuchâtel	44
6.2	District de Boudry	45
6.3	District du Val-de-Travers	45
6.4	District du Val-de-Ruz	46
6.5	District du Locle	47
6.6	District de La Chaux-de-Fonds	47
	RÉFÉRENCES	49
	ANNEXES	51
Annexe A :	Indicateurs quantitatifs	52
Annexe B :	Graphiques.....	53
Annexe C :	Tableaux	56
Annexe D :	Analyse de la concentration	71
Annexe E :	Liste des experts rencontrés	72

Préambule

Le Département de l'économie publique de la République et canton de Neuchâtel, par son service économique, a confié à l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER) la réalisation d'une étude sur l'évolution des disparités dans le canton de Neuchâtel. Le professeur D. Maillat, MM. J. Corpataux et N. Grosjean ont mené ces travaux et publié les résultats en octobre 1999.

En 2003, le Département a souhaité la mise à jour des résultats de l'étude, notamment en raison de la publication des données du Recensement fédéral des entreprises 2001. Il a mandaté le professeur C. Jeanrenaud, codirecteur de l'IRER, pour réaliser cette actualisation.

Le document tel qu'il est présenté conserve sa structure initiale. Seuls les commentaires sur les données et les profils économiques des districts ont fait l'objet de modifications.

Les auteurs remercient le professeur D. Maillat d'avoir fourni les informations nécessaires à la mise à jour de l'étude.

1. Introduction

L'analyse des disparités régionales correspond à des approches et à des définitions différentes. Selon Maillat et Boulianne (1982), on s'est attaché pendant longtemps à décrire et à mesurer les disparités régionales de croissance en se basant sur des indicateurs de résultats (taux de croissance des revenus régionaux globaux ou par tête, par exemple). Les circonstances liées à la rupture du rythme de croissance, les nouveaux mécanismes à l'œuvre dans l'économie mondiale et nationale (que l'on regroupe généralement sous le terme de globalisation) et la nécessité de considérer les mécanismes qui sont à l'origine des disparités, nous poussent à approfondir l'étude des différences de potentiels de développement régionaux.

En effet, les indicateurs utilisés pour évaluer les différences de dynamisme économique entre régions ne reflètent pas forcément la réalité. Les indicateurs traditionnels étudient les résultats de la dynamique économique passée, au lieu de prendre en compte les déterminants de la dynamique émergente, incorporés dans la compétitivité structurelle des systèmes de production territoriaux. De la sorte, une politique économique et technologique basée sur de tels indicateurs peut être orientée sur de fausses cibles.

Dans cette étude, nous allons bien sûr prendre en compte les indicateurs traditionnels afin d'établir un diagnostic. Cependant, celui-ci sera enrichi grâce à d'autres indicateurs et à des éléments de nature qualitative.

Ainsi, nous chercherons d'une part à qualifier les disparités et leur évolution passée et d'autre part à mettre en évidence des potentiels de développement différenciés entre les districts du canton.

2. Les disparités : aspects théoriques et méthodologiques

2.1 Des dynamiques régionales « localisées »

Comme le notent Maillat *et al.* (1996), certains cantons romands vivent un paradoxe économique lié à la coexistence d'un déclin économique visible au niveau statistique et de l'émergence de « clusters » d'activités dynamiques qui, par exemple, attirent un nombre croissant de sociétés étrangères d'envergure mondiale. La littérature économique a porté une attention croissante à la capacité de certaines régions à se développer alors que d'autres étaient en crise. Un certain nombre d'études ont montré que chaque territoire, en fonction de ses ressources et de son organisation, subit la globalisation ou, au contraire, l'utilise pour son développement. La région est ainsi mise au premier plan en tant qu'échelle adéquate pour l'analyse de la compétitivité et de l'innovation (Piore et Sabel 1984, Aydalot 1985, Porter 1991).

Dès les années cinquante, certains économistes (Myrdal, Giersh...) remettaient en question la théorie traditionnelle de la convergence¹ et soulignaient l'existence de phénomènes de divergence au niveau régional. En permettant la libre circulation des facteurs de production, les unions douanières, par exemple, encouragent l'implantation des activités dans les centres déjà industrialisés. De son côté, Perroux (1955) montrait le rôle des pôles de croissance dans le développement et l'intégration des régions. Certaines régions polarisent, captent plus facilement que d'autres de nouvelles activités, disposent de ressources spécifiques leur permettant un développement endogène ou constituent des lieux d'implantation ou d'établissement privilégiés. Depuis lors, un nombre important de travaux en économie industrielle et régionale ont montré que l'espace n'était ni neutre ni homogène. Paradoxalement, alors qu'un certain nombre d'activités – en particulier la production standard – semblent pouvoir se déplacer d'un pays à l'autre, des auteurs de plus en plus nombreux soulignent que les capacités d'innovation entraînent au contraire la fixation de certaines activités dans des espaces bien spécifiques.

Ainsi, Storper (1992) montre que la majorité des produits exportés par trois pays industrialisés (E.-U., Italie, France) reposent sur des avantages absolus qui relèvent de la technologie et de la capacité de ces pays à faire constamment évoluer ces avantages. Ces produits représentent selon l'auteur 63,5% des exportations des pays en question. Or, Storper va plus loin en précisant que ces exportations sont produites uniquement dans quelques régions à l'intérieur de ces pays. Cette constatation d'un *potentiel de développement* propre à certaines régions rejoint les études du Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs (GREMI) (Maillat *et al.* 1992 et 1993a, Bramanti *et al.* 1997) ainsi que les recherches sur les districts industriels (Pike *et al.* 1990) et les systèmes productifs localisés (Colletis et Pecqueur 1993). Ces travaux montrent comment, au-delà de l'agglomération des entreprises, se constituent de véritables systèmes de production territoriaux (SPT), reposant sur l'articulation des entreprises entre elles, avec le marché régional du travail et avec les différentes institutions du territoire. Ils soulignent l'imbrication entre les sphères économique, politique et sociale dans les processus permettant de générer les économies externes à même de renouveler de manière continue la production des entreprises. Remarquons toutefois que ces approches ne visent pas à enfermer les dynamiques économiques dans le localisme. Au contraire, elles précisent la manière dont les processus actuels de globalisation des flux des facteurs et des produits sont à la fois causes et conséquences de la réorganisation d'économies locales qui, par le jeu de la concurrence

¹ La théorie de la convergence affirme que la libre circulation des biens et des services aura pour effet, dans des conditions précises, d'égaliser les rendements des facteurs et les niveaux de vie. D'après la théorie néo-classique, la persistance des disparités régionales serait due principalement au décalage chronologique inhérent aux processus d'intégration, ainsi qu'à la mobilité imparfaite des facteurs de production (Perrut 1993).

internationale, cherchent à se positionner dans une nouvelle division spatiale du travail émergeant au niveau mondial.

Un ensemble de théories du développement régional insiste donc sur un certain nombre de « facteurs » qui permettent à des régions d'être innovatrices, compétitives et de se positionner dans un contexte mondial alors que d'autres régions sont en déclin.

Ces facteurs relèvent de la présence d'activités basiques, exportatrices (2.1.1), des relations entre entreprises (2.1.2) et de la présence de ressources spécifiques (2.1.3). En outre, la structure urbaine (2.1.4) et l'attractivité (2.1.5) de la région jouent un rôle particulièrement important quant à son positionnement et à ses chances de développement. Par conséquent, certains districts connaîtront des évolutions contrastées suivant l'ampleur et/ou la nature des changements, les uns se concentrant sur l'activité productive et la création d'emplois, les autres développant un cadre favorable à l'habitat, etc.

Enfin, les districts peuvent présenter des potentiels de développement différenciés du fait de leur intégration dans d'autres espaces plus larges (2.1.6). Les dynamiques économiques ne se limitent pas aux frontières administratives et c'est au niveau du système de production territorial que naissent les mécanismes d'apprentissage et d'innovation. Un espace cumulant diverses fonctions de la chaîne de valeur ajoutée jouit ainsi d'un potentiel de développement supérieur.

2.1.1 Activités basiques

La théorie de la base (Hoyt 1939, Gouquet 1981) part de l'idée que la croissance économique d'une ville ou d'une région dépend de son revenu de base, à savoir le revenu qu'elle tire de la vente de ses produits et de ses services à l'extérieur de la région, que ce soit dans le pays ou à l'exportation. D'autres emplois dans la région seront ainsi induits par ce revenu. Les activités économiques peuvent alors être décomposées en activités motrices (industrie, services autonomes²) et induites (tertiaire lié aux entreprises ou à la population, administration). Les activités motrices constituent des activités autonomes qui génèrent un revenu basique. Elles sont souvent exportatrices. Quant aux activités induites, elles dépendent des activités motrices ou de la population. Dans sa première version, cette théorie reste bien sûr limitée et a fait l'objet de nombreuses critiques. Néanmoins, son principe de base (la liaison entre le revenu de base et le développement de la région) inspire encore de nombreuses recherches en économie régionale.

2.1.2 Relations entre entreprises

Le potentiel de développement d'une région dépend fortement des mécanismes de coordination en œuvre entre les entreprises sises sur son territoire. Les filiales/succursales de grandes entreprises, souvent dépendantes de leur maison mère, s'ouvrent généralement peu sur leur environnement. En effet, une région marquée par la prédominance de succursales de grandes entreprises risque à tout moment de voir supprimés ou transférés une grande partie de ses emplois. La perte fiscale consécutive à la fermeture d'une grande entreprise peut également avoir des répercussions néfastes sur la santé financière de la région. Les rapports des grandes entreprises avec le territoire sont ambivalents : d'une part, elles chercheront à utiliser, à internaliser les ressources locales, voire à participer au développement de ressources et de partenariats intéressants pour elles; d'autre part, elles désirent maintenir ouverte la possibilité de délocalisation. Le potentiel de développement d'une

² Les services autonomes ne sont pas liés aux activités industrielles ou à la population de la région, mais constituent une activité à part entière à l'exemple de la gestion de fortune.

région caractérisée par une forte dépendance envers une ou plusieurs grandes entreprises peut ainsi être contrarié par le départ ou la fermeture d'une firme dominante.

A l'inverse, la PME n'est pas « une grande entreprise en miniature » (Corpataux et al. 1999). Alors que la grande entreprise possède l'ensemble des fonctions nécessaires, la PME est contrainte de compter sur son environnement proche pour une quantité d'opérations qu'elle ne peut effectuer elle-même : formation, recherche, financement, commercialisation, etc. Cela n'est pas sans conséquence sur sa capacité à jouer sur différents espaces. En principe, ces entreprises n'affichent pas les capacités financières et organisationnelles nécessaires pour ouvrir des filiales sur d'autres territoires : elles ne participent que modestement au processus de délocalisation. Si elle entend rester compétitive, l'entreprise de petite taille cherchera à bénéficier des potentialités locales. Ainsi, une région caractérisée par un ensemble de PME, capables d'intégrer les changements perçus dans l'environnement, augmentera son potentiel de développement endogène.

2.1.3 Ressources spécifiques

Les ressources spécifiques constituent l'un des facteurs essentiels de différenciation des espaces. Colletis et Pecqueur (1993) soulignent la différence entre ressources génériques et ressources spécifiques. La première notion embrasse l'ensemble des facteurs de localisation discriminés par les prix et les coûts de transport et soumis au schéma traditionnel d'allocation optimale des facteurs. Les ressources sont dites génériques lorsque leur présence est indépendante du processus de production ou de la dynamique sociale et entrepreneuriale. D'autre part, la ressource spécifique découle « d'une histoire longue, d'une accumulation de mémoire, d'un apprentissage collectif cognitif » et est irréductiblement « ancrée dans un territoire » (Colletis et Pecqueur 1994). Elle ne se crée pas uniquement selon une logique marchande, mais en mettant en jeu des relations non marchandes (par exemple basées sur la réciprocité). De la sorte, « le caractère de spécificité ne tient pas au produit lui-même mais à l'ensemble du processus de sa production. La spécificité le rend non redéployable dans un autre contexte. Cette irréductible différence du produit par rapport aux autres est liée à une communauté d'acteurs et rend compte d'une connaissance partagée » (Pecqueur 1996).

La présence de ressources spécifiques se repère en premier lieu par la spécialisation des activités. Aujourd'hui, ce sont essentiellement les savoir-faire (Crevoisier *et al.* 1996) qui sont mis en avant. En effet, loin d'être également réparties dans l'espace, certaines compétences de haut comme de bas niveau ne se retrouvent qu'à quelques endroits dans le monde : spécialistes du marché mondial du blé ou du pétrole, de la conception de machines agricoles, du stylisme dans l'habillement, mais aussi décolleteurs, tanneurs, graveurs et autres métiers traditionnels qui contribuent à une activité de niveau international. Ces savoir-faire spécifiques ne se présentent pas sous la forme d'une personne que l'on pourrait déplacer, transférer par de simples mécanismes de marché ou même par la migration. Les ressources spécifiques sont donc difficilement normalisables et transférables (Veltz 1996). Leur valeur économique dépend ainsi fortement du contexte dans lequel elles sont mises en œuvre.

Concrètement, la production de ressources spécifiques peut prendre de nombreuses formes comme les complémentarités entre entreprises, les institutions de formation et les institutions de recherche, ou encore le passage d'individus de firme en firme, passage qui permet le perfectionnement et une spécification toujours plus poussée des savoir-faire à partir de l'expérience directe (Crevoisier *et al.* 1996).

2.1.4 Hiérarchie spatiale, niveau et fonction des villes

Si les systèmes de production territoriaux mettent l'accent sur les spécialisations industrielles, la croissance des activités se fait aujourd'hui surtout dans les services et dans les villes. S'agit-il d'une division spatiale du travail, les villes concentrant les activités tertiaires liées à l'industrie (Krätke 1995), ou certaines villes constituent-elles de véritables systèmes de production (Sassen 1991) ? Selon Sassen, un petit nombre de villes tendent à concentrer les investissements des grandes entreprises, la production de services spécialisés et d'instruments financiers transnationaux ainsi que différents marchés internationaux : « Après avoir été parfois longtemps des centres de la banque et du commerce mondiaux, certaines villes sont aujourd'hui des centres de commande dans l'organisation de l'économie mondiale, des points d'ancrage et des marchés essentiels pour les activités économiques pilotes du moment, la finance et les services spécialisés aux entreprises, et aussi les lieux où s'élaborent les innovations dans ces branches » (Sassen 1994). Parallèlement, ces villes se coupent progressivement de leur arrière-pays.

Les agglomérations genevoise et zurichoise se positionnent dans la hiérarchie des « villes globales », se déconnectent de plus en plus de l'industrie locale et de leur arrière-pays pour s'orienter sur la production de services spécialisés internationaux.

Face à ces développements, la concentration de plus en plus intense du pouvoir et de la substance économique dans les grandes villes est un problème crucial auquel l'Arc jurassien doit faire face aujourd'hui (Crevoisier et Maillat 1995). L'espace urbain de l'Arc jurassien, et plus directement du canton de Neuchâtel, se compose avant tout d'entités de petite et moyenne taille, relativement peu connectées les unes aux autres, polarisant des zones d'influence peu étendues et offrant un profil économique encore peu doté en services aux entreprises tels que les activités assurant le lien avec les marchés finaux (Maillat et Léchet 1993). Or, dans le contexte actuel, la région urbaine constitue le lieu privilégié d'implantation des grandes entreprises et de leurs fonctions stratégiques. A l'opposé des régions rurales ou de tradition industrielle, l'agglomération urbaine offre une palette de services spécialisés (conseil d'entreprise, finance, révision, marketing...), d'activités culturelles et de loisirs. Ce manque de spécificités urbaines pourrait handicaper le développement de l'Arc jurassien.

2.1.5 Attractivité différenciée : emploi et/ou habitat ?

La population résidente et l'emploi économique peuvent évoluer de manière contrastée entre les différentes parties d'une région. Certaines constituent de nouveaux lieux d'habitation, alors que leur dynamisme économique semble en déclin; d'autres voient au contraire leur population décroître mais connaissent une forte dynamique économique, créatrice d'emplois. On assiste ainsi, dans certaines régions, à un découplage entre la division spatiale du travail et celle de l'habitat.

Certains critères (coût d'établissement, niveau des loyers, impôts communaux, qualité de vie, infrastructure de transport et de loisirs) influencent tout autant la localisation des entreprises que celle de la population. D'autres sont surtout importants pour les premières : proximité avec les fournisseurs, sous-traitants, centres de recherche, ressources spécifiques... D'autres, enfin, intéressent d'abord les habitants : proximité du lieu de travail...

2.1.6 De l'espace administratif au système de production territorial

La présente analyse porte sur les disparités à l'intérieur du canton; toutefois, les stratégies de développement des potentiels et de réduction des disparités doivent tenir compte de l'intégration du canton dans un espace plus large. La réussite des stratégies en dépend.

En effet, les différentes activités économiques réparties dans le canton sont intégrées dans des logiques plus larges. Au niveau industriel par exemple, la microtechnique acquiert une cohérence plutôt à l'échelle de l'Arc jurassien qu'à l'intérieur des limites cantonales. Mais cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de disparités à l'intérieur du canton et que les potentiels de développement sont identiques. Par exemple, il se peut qu'un district soit spécialisé sur des activités de sous-traitance microtechnique alors qu'un autre cumule des fonctions de formation, de R&D, de production, de marketing... Tous deux font partie d'un même système de production microtechnique qui s'étend au niveau de l'Arc jurassien; cependant, leurs potentiels de développement ne sont pas identiques. Le système spécialisé dans les activités de sous-traitance n'a que des liens très limités en matière de recherche, de marché et ne suit que partiellement l'évolution technique. Ses chances de développement sont relativement limitées. Par ailleurs, un espace cumulant diverses fonctions de la chaîne de valeur ajoutée a un potentiel de développement beaucoup plus important. D'autres activités, telles que des services liés, viennent s'y greffer et la dynamique d'innovation, d'apprentissage, d'interaction entre les différents participants au système est forte.

Dans une perspective dynamique, il faut donc se concentrer sur les potentiels de développement des diverses parties du canton. Celles-ci se caractérisent par des différences dans leurs structures d'activités, dans leurs spécialisations, dans leur rôle au sein d'un espace restreint et leur intégration dans d'autres espaces plus larges.

Une analyse en termes de *système de production territorial* permet de synthétiser un grand nombre de facteurs désignant à la fois les traits essentiels de la situation et les principaux acteurs économiques qui la façonnent. Portant sur la structure et l'organisation du système, elle permet d'apprécier non seulement la situation actuelle – ce qui est fait aujourd'hui – mais aussi les tendances. C'est là un aspect déterminant, étant donné la rapidité et la profondeur des mutations actuelles.

De plus, une approche en termes de système de production territorial paraît particulièrement intéressante, car elle permet non seulement d'analyser les systèmes qui sont à l'intérieur du canton, mais aussi des systèmes qui chevauchent ou englobent d'autres cantons. Par ailleurs, il est plus cohérent d'analyser les potentiels de développement au niveau de ces systèmes qu'au niveau d'espaces définis par des frontières administratives. En effet, c'est à l'échelle d'un système de production que se posent un certain nombre d'enjeux (technologiques, de marché, institutionnels) et que des processus d'apprentissage et d'innovation peuvent surgir.

Bien entendu, les limites administratives et « politiques » jouent un rôle important dans le développement, tantôt comme barrière, tantôt comme déclencheur. Cependant, ce ne sont pas elles qui définissent les contours d'un système de production territorial.

2.2 Aspects méthodologiques

Afin d'analyser les disparités à l'intérieur du canton de Neuchâtel, nous avons opté pour un découpage spatial faisant intervenir les six districts du canton. Dans un premier temps, et dans une optique essentiellement quantitative, nous avons cherché à identifier les structures économiques, le dynamisme démographique, l'attractivité et la santé financière de chacun des districts (Annexes A-D).

Par *structure économique*, nous entendons les principales spécialisations économiques caractérisant chacun des districts. Nous avons ainsi retenu des critères proches de ceux adoptés par Guégan et Rousier (1989) ou par Isaksen (1996), Asheim et Isaksen (1997), Corpataux et Crevoisier (1998) :

- ◆ Les activités économiques mises en évidence ont ainsi un quotient de localisation³ supérieur à 1,5;
- ◆ Les activités économiques citées dont le quotient est supérieur à 1 mais inférieur à 1,5 représentent soit au moins 3% de l'emploi total du district, soit au minimum 60% de l'emploi de la branche d'activité au niveau cantonal;
- ◆ Toutes les activités économiques identifiées représentent au minimum 60 emplois dans le district.

La statistique du quotient de localisation est basée sur l'emploi par branche économique pour les secteurs secondaire et tertiaire des recensements fédéraux des entreprises 1985 et 2001, selon la nouvelle nomenclature de l'OFS (NOGA).

Nous avons procédé à la mise en évidence des structures économiques de chacun des districts en 2001 mais également en 1985, et ce, afin de bien capter le changement, voire l'inertie structurelle propre à chaque district sur une longue période. Une hausse du quotient de localisation entre les deux périodes choisies indique que le district a accentué sa spécialisation dans l'activité économique analysée par rapport au canton. Nous avons également considéré l'évolution des emplois dans les différentes activités économiques identifiées.

Après avoir mis en évidence la structure économique des différents districts et afin de mieux appréhender leur réalité socioéconomique, nous avons complété notre analyse statistique par des données relatives à la dynamique démographique (population, migration, pendularité, etc.) et à la santé financière (masse imposable, imposition communale, dette, etc.).

Nous avons également procédé à une analyse transversale des disparités entre districts. Nous avons sélectionné un certain nombre de variables-clés propres à refléter les inégalités de développement entre districts.

Dans un deuxième temps, nous avons opté pour une démarche plus qualitative. En effet, un travail exclusivement centré sur les statistiques ne permet pas de saisir l'organisation interne des districts, leur cohérence et leur potentiel de développement. Dès lors, nous avons réalisé dix entretiens auprès d'experts régionaux⁴ (Annexe E).

³ Le quotient de localisation exprime le degré de concentration d'une activité dans une région par rapport à un territoire de référence. Il se calcule de la manière suivante : ((emploi d'un secteur d'activité particulier dans une région / emploi total dans la région en question) / (emploi du secteur d'activité mentionné précédemment dans l'espace de référence / emploi total dans l'espace de référence)) × 100 (Polèse 1994).

⁴ Entretiens réalisés en 1999 par l'équipe du professeur D. Maillat.

AVERTISSEMENT

Les données utilisées dans le présent rapport sont tributaires des statistiques disponibles. Celles-ci constituaient les données les plus fiables et les plus récentes lors de la rédaction du rapport.

Ainsi, les données du *Recensement fédéral des entreprises* 2001 (RFE) ont pu être exploitées.

Le *Recensement fédéral de la population* (RFP) a lieu tous les dix ans (1980, 1990, 2000) et constitue la seule source d'informations sur la pendularité et la structure par âges, par exemple.

3. Le canton de Neuchâtel en Suisse et dans l'Arc jurassien

3.1 Le canton de Neuchâtel en Suisse : structure économique et organisation interne

L'économie du canton de Neuchâtel se distingue des grands pôles économiques du pays (Triangle d'or, Bassin lémanique, etc.) par une forte base productive axée sur l'industrie, plus particulièrement concentrée/spécialisée sur des activités exportatrices et en partie complémentaires (Tab. 1) : horlogerie/bijouterie, industrie du cuir/chaussure⁵, fabrication d'équipement de radiocommunication, métallurgie, fabrication de machines et appareils électriques. Ajoutons encore, pour compléter la structure industrielle du canton, une forte spécialisation, due à la présence d'une grande entreprise, dans l'industrie du tabac. Cette dernière représente plus de 42% de l'emploi total de la branche en Suisse. Le constat est le même en ce qui concerne la cokéfaction (28,4%).

Tableau 1 : Spécialisations⁶ du canton de Neuchâtel par rapport à la Suisse, en 2001

Branche OFS	Quotient de localisation (NE-CH)	Nombre d'emplois de la branche dans le canton	Part de l'emploi de la branche dans l'emploi cantonal en %	Part de l'emploi de la branche dans le total de la branche au niveau suisse en %	Variation de l'emploi NE entre 1985 et 2001 en %
Industrie du tabac (16)	19,0	1 134	1,4	42,1	37,0
Cokéfaction (23)	12,9	209	0,3	28,4	-9,5
Industrie du cuir, de la chaussure (19)	5,8	302	0,4	12,8	21,3
Fab. instr. précision, horlogerie (33)	5,6	9 576	11,8	12,3	6,9
Fab. éq. radio-TV, communication (32)	3,0	1 457	1,8	6,7	35,0
Métallurgie (27)	2,4	872	1,1	5,3	2,5
Fab. machines, appareils électriques (31)	2,0	1 755	2,2	4,4	-12,8
Recherche et développement (73)	1,9	600	0,7	4,1	365,1
Travail des métaux (28)	1,6	3 163	3,9	3,6	85,7
Administration publ., défense, social (75)	1,2	3 819	4,7	2,7	54,8
<i>Canton de Neuchâtel</i>		<i>81 136</i>		<i>2,2</i>	<i>7,2</i>

Source : OFS/RFE/2001.

Le canton de Neuchâtel présente en 2001 de légères spécialisations dans les activités tertiaires publiques : services de santé, assurances sociales, administration publique.

Depuis 1985, l'emploi total du canton de Neuchâtel pour les secteurs secondaire et tertiaire a augmenté de 7,2%. Cet accroissement significatif entre 1985 et 2001 est le résultat de fortes variations dans les différentes branches du canton. Ainsi, on note un fort accroissement de l'emploi dans le travail des métaux (+85,7%), dans les branches de l'administration publique (+54,8%), l'industrie du tabac (+37,0%), la fabrication d'équipement de radiocommunication (+35,0%). D'autre part, on remarque un recul de l'emploi dans des branches telles que la fabrication de machines et appareils électriques/électroniques (-12,8%), la cokéfaction (-9,5%), les assurances (-52,5%⁷) et dans les branches d'activités financières⁸.

⁵ Il s'agit d'entreprises fabriquant des bracelets de montres.

⁶ Pour les secteurs secondaire et tertiaire.

⁷ Dans le canton de Neuchâtel, l'emploi dans le secteur des assurances a chuté de 1385 à 658 emplois entre 1985 et 2001.

⁸ Les branches d'intermédiations financières et assurances perdent respectivement 25,1% et 52,5% de leurs emplois.

Tableau 2 : Spécialisations du canton de Neuchâtel par rapport à la Suisse, en 1985

Branche OFS	Quotient de localisation (NE-CH)	Nombre d'emplois de la branche dans le canton	Part de l'emploi de la branche dans l'emploi cantonal en %	Part de l'emploi de la branche dans le total de la branche au niveau suisse en %
Cokéfaction (23)	20,8	231	0,3	48,0
Fab. mach. de bur., équip. informatique. (30)	8,9	530	0,7	20,6
Industrie du tabac (16)	8,9	828	1,1	20,5
Fab. instr. précision, horlogerie (33)	5,5	8 959	11,8	12,8
Fab. eq. radio-TV, communication (32)	1,9	1 079	1,4	4,3
Métallurgie (27)	1,5	851	1,1	3,5
Prod. électricité, gaz et eau (40)	1,5	797	1,1	3,4
Fab. machines, appareils électriques (31)	1,5	2 013	2,7	3,4
Fab. de machines et équipements (29)	1,3	4 537	6,0	3,1
Enseignement (80)	1,2	4 652	6,1	2,8
Industrie du cuir, de la chaussure (19)	1,2	249	0,3	2,7
Santé et activités sociales (85)	1,1	6 305	8,3	2,6
<i>Canton de Neuchâtel</i>		<i>75 713</i>		<i>2,3</i>

Source : OFS/RFE/1985.

En 1985, le canton de Neuchâtel dénotait une quasi-absence de spécialisations dans le secteur tertiaire, à l'exception des services de santé et activités sociales et de l'enseignement (Tab. 2). Le secteur des instruments de précision et de l'horlogerie conserve un quotient de localisation stable (5,5 en 1985, 5,6 en 2001) tandis que la cokéfaction obtenait un quotient de 20,8 (contre 12,9 en 2001). Cette baisse significative s'explique par une stagnation de l'emploi dans le canton et une hausse de l'emploi au niveau suisse. Notons finalement que le canton de Neuchâtel a perdu sa spécialisation dans la fabrication de machines et d'équipements, provoquée par une chute plus importante de l'emploi de la branche dans le canton (-44,2%) qu'en Suisse (-25,6%).

Dans le domaine du commerce extérieur, on constate de fortes différences entre les cantons suisses au niveau du volume des exportations (Tab. 3). Ainsi, les exportations de Bâle-Ville représentent environ 160% du revenu cantonal⁹ tandis que celles d'Appenzell Rhodes-Extérieures dépassent à peine 2%. Pour le canton de Neuchâtel, le montant des exportations représente plus de 84% du revenu cantonal contre 51,6% pour les importations. Ainsi, le canton présente une balance commerciale positive, avec un taux de couverture de 163,9.

⁹ Revenu cantonal 2000.

Tableau 3 : Exportations, importations et revenus cantonaux*, en milliers de francs, en 2002

Canton	Exportations	Importations	Revenu cantonal	Exportations en % du revenu cantonal	Importations en % du revenu cantonal	Taux de couverture	Balance commerciale
Zurich	16 327 000	29 033 000	78 683 000	20,8	36,9	56,2	-12 706 000
Berne	9 020 000	8 716 000	37 396 000	24,1	23,3	103,5	304 000
Lucerne	3 374 000	4 655 000	13 552 000	24,9	34,3	72,5	-1 281 000
Uri	402 000	251 000	1 440 000	27,9	17,4	160,2	151 000
Schwytz	1 252 000	1 351 000	6 105 000	20,5	22,1	92,7	-99 000
Obwald	335 000	248 000	1 057 000	31,7	23,5	135,1	87 000
Nidwald	374 000	445 000	2 262 000	16,5	19,7	84,0	-71 000
Glaris	731 000	428 000	2 206 000	33,1	19,4	170,8	303 000
Zoug	6 190 000	3 944 000	7 874 000	78,6	50,1	156,9	2 246 000
Fribourg	4 839 000	2 356 000	8 763 000	55,2	26,9	205,4	2 483 000
Soleure	5 315 000	4 159 000	9 873 000	53,8	42,1	127,8	1 156 000
Bâle-Ville	27 066 000	15 485 000	16 864 000	160,5	91,8	174,8	11 581 000
Bâle-Campagne	4 531 000	5 178 000	13 275 000	34,1	39,0	87,5	-647 000
Schaffhouse	1 586 000	2 778 000	3 596 000	44,1	77,3	57,1	-1 192 000
Appenzell Rh.-Ext.	46 000	58 000	2 208 000	2,1	2,6	79,3	-12 000
Appenzell Rh.-Int.	909 000	305 000	645 000	140,9	47,3	298,0	604 000
Saint-Gall	7 975 000	5 809 000	18 346 000	43,5	31,7	137,3	2 166 000
Grisons	1 446 000	1 382 000	7 834 000	18,5	17,6	104,6	64 000
Argovie	8 091 000	13 404 000	25 357 000	31,9	52,9	60,4	-5 313 000
Thurgovie	3 288 000	2 972 000	9 146 000	36,0	32,5	110,6	316 000
Tessin	4 650 000	5 207 000	11 658 000	39,9	44,7	89,3	-557 000
Vaud	6 303 000	4 860 000	31 149 000	20,2	15,6	129,7	1 443 000
Valais	2 148 000	2 292 000	9 324 000	23,0	24,6	93,7	-144 000
Neuchâtel	6 071 000	3 704 000	7 183 000	84,5	51,6	163,9	2 367 000
Genève	10 009 000	7 962 000	23 986 000	41,7	33,2	125,7	2 047 000
Jura	724 000	1 015 000	2 295 000	31,5	44,2	71,3	-291 000
Suisse	136 523 000	128 009 000	352 077 000	38,8	36,4	106,7	8 514 000

* Faute d'informations sur le revenu cantonal en 2002, ce sont les données de 2000 qui sont utilisées.

Sources : OFS/2000; Direction générale des douanes/2002.

La répartition des exportations en valeur par groupes de marchandises (Tab. 4) confirme la spécialisation du canton dans les activités microtechniques au sens large (horlogerie et machines comprises). Les instruments de précision, l'horlogerie et la bijouterie représentent 39,5% des exportations de marchandises neuchâteloises, les machines et appareils électroniques plus de 17%. D'autre part, 25,5% des exportations proviennent des branches de l'industrie chimique et connexes. Ces trois gros secteurs totalisent 82% des exportations neuchâteloises.

Tableau 4 : Exportations du canton de Neuchâtel, en valeur, par groupes de marchandises, en 2002

Principaux produits d'exportation	Exportations du produit par le canton de NE en francs	Part de l'exportation du produit dans l'exportation totale du canton en %
Instr. de précision, horlogerie et bijouterie	2 395 910 527	39,5
Produits des industries chimiques et connexes	1 545 727 927	25,5
Machines, appareils, électronique	1 045 214 819	17,2
Produits de l'agriculture, sylviculture et pêche	398 532 145	6,6
Métaux précieux et pierres gemmes	341 327 445	5,6
Métaux	156 454 107	2,6
Cuirs, caoutchouc, matières plastiques	54 800 790	0,9
Produits énergétiques	34 752 777	0,6
Textiles, habillement, chaussures	29 344 002	0,5
<i>Total</i>	<i>6 071 224 535</i>	<i>100,0</i>

Source : DGD/2002.

Comme l'observe Crevoisier (1999), l'économie neuchâteloise se caractérise essentiellement par son industrie d'exportation. Elle vend ses produits dans le monde entier. Cependant, son principal problème est d'empêcher cet important revenu basique de partir dans les différentes agglomérations de Suisse occidentale pour l'achat de services urbains. Ainsi, services financiers, assurances, tourisme, commerce de gros, activités culturelles et médias sont souvent achetés hors du canton. « Neuchâtel joue donc un rôle de porte d'entrée des revenus provenant de l'étranger, mais ne parvient guère à retenir ces flux sur place. » Crevoisier explique cette fuite par la taille relativement réduite des agglomérations de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds : trop petites pour retenir les directions régionales des banques, des assurances ou pour construire et entretenir un aéroport.

3.2 Le canton de Neuchâtel dans l'Arc jurassien : des logiques identiques

Le canton de Neuchâtel appartient géographiquement et économiquement à une région plus vaste. En effet, il est caractérisé par de fortes similarités et synergies avec la région qui l'englobe : l'Arc jurassien. L'économie de l'Arc jurassien présente également des spécialisations dans des activités industrielles exportatrices et complémentaires telles que l'horlogerie/bijouterie, la métallurgie, la construction électrique/électronique, la construction de machines/véhicules, l'industrie du tabac et l'industrie du papier (Tab. 5). En 2001, la région de l'Arc jurassien occupait environ 7,2% de l'emploi total suisse pour les secteurs secondaire et tertiaire.

Tableau 5 : Spécialisations de l'Arc jurassien par rapport à la Suisse, en 2001

Branche OFS	Quotient de localisation (AJ-CH)	Nombre d'emplois de la branche dans l'AJ	Part de l'emploi de la branche dans l'emploi de l'AJ en %	Part de l'emploi de la branche dans le total de la branche au niveau suisse en %	Variation emploi AJ 1995-2001 en %
Industrie du tabac (16)	9,72	1 892	0,7	70,3	-1,7
Fab. instr. précision, horlog. (33)	5,18	29 066	11,0	37,4	16,6
Métallurgie (27)	3,26	3 852	1,5	23,5	16,0
Fab. éq. radio-TV, communication (32)	2,60	4 084	1,5	18,8	23,4
Travail des métaux (28)	2,57	16 368	6,2	18,6	4,7
Ind. du cuir, de la chaussure (19)	2,35	399	0,2	17,0	-26,5
Ind. du papier et du carton (21)	1,58	1 722	0,6	11,4	-12,5
Fab. de machines et équipements (29)	1,56	12 285	4,6	11,3	11,3
Santé et activités sociales (85)	1,08	30 999	11,7	7,8	13,2
Adm. publ., défense, social (75)	1,03	10 612	4,0	7,5	16,5
<i>Arc jurassien</i>		265 111		7,2	1,5

Sources : OFS/RFE/1995, 2001.

L'industrie horlogère de l'Arc jurassien représentait en 2001 environ 29 000 emplois, soit plus de 37% des emplois totaux de la branche en Suisse. De plus, par rapport à 1995, on assiste à une croissance de l'emploi de 16,6%. D'une manière plus générale, on constate que les branches spécialisées de l'Arc jurassien voient leur emploi augmenter. Ainsi, des secteurs tels que l'horlogerie, la fabrication d'équipement radio-TV, la métallurgie ou encore les services publics bénéficient de la plus grande croissance de l'emploi. D'autres branches comme l'industrie du cuir et de la chaussure ou encore l'industrie du papier et du carton ont perdu, respectivement, 26,5% et 12,5% de leurs emplois. Au niveau de l'emploi total de l'Arc jurassien, on assiste à une légère augmentation (+1,5%). Notons finalement que la part de l'emploi de l'Arc jurassien est restée stable depuis 1995 (7,4% en 1995 contre 7,2% en 2001).

Historiquement, l'industrie de la machine-outil et de l'automation est issue de l'horlogerie. Aujourd'hui, la fabrication de tours, fraiseuses, machines à rectifier, etc. est destinée à des marchés très divers mais se caractérise par la précision mécanique et le *custom design* (c'est-à-dire le développement de machines pour répondre à un besoin spécifique). Les entreprises, de taille petite et moyenne, sont très spécialisées sur des marchés de niche avec des produits techniquement pointus et fabriqués généralement en petite série (Grosjean 1998).

La métallurgie dans l'Arc jurassien concerne essentiellement les activités de décolletage et de fonderie. Les activités de décolletage fournissent des petites pièces mécaniques en série pour de nombreuses industries : horlogerie, appareillage, connectique, médical et automobile. Les entreprises, de petite taille, sont liées aux constructeurs de machines de la région. Les activités de fonderie fournissent des matériaux fins pour différents domaines : bijouterie, horlogerie, lunetterie, électronique, biomédical, etc. (Grosjean 1998).

La microtechnique s'est développée à partir de la filière horlogère en alliant la micromécanique et la micro-électronique. Différents produits dans le domaine des capteurs et des instruments de mesure, des télécommunications, du biomédical, des organes d'appareils et des composants sont fabriqués par des réseaux de PME. Ces activités ont émergé pour la plupart à partir de 1975, lorsque la chute de l'horlogerie mécanique et la rationalisation de l'horlogerie électronique ont imposé aux entreprises la recherche de nouveaux débouchés. Le marché du secteur microtechnique est mondial et très diversifié. Les entreprises de ce secteur livrent des composants, des systèmes, mais peu de produits

finis (Németi et Pfister 1994). En matière de recherche microtechnique, l'Arc jurassien abrite deux des trois principales institutions suisses : l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel (IMT) et le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), la troisième institution étant l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

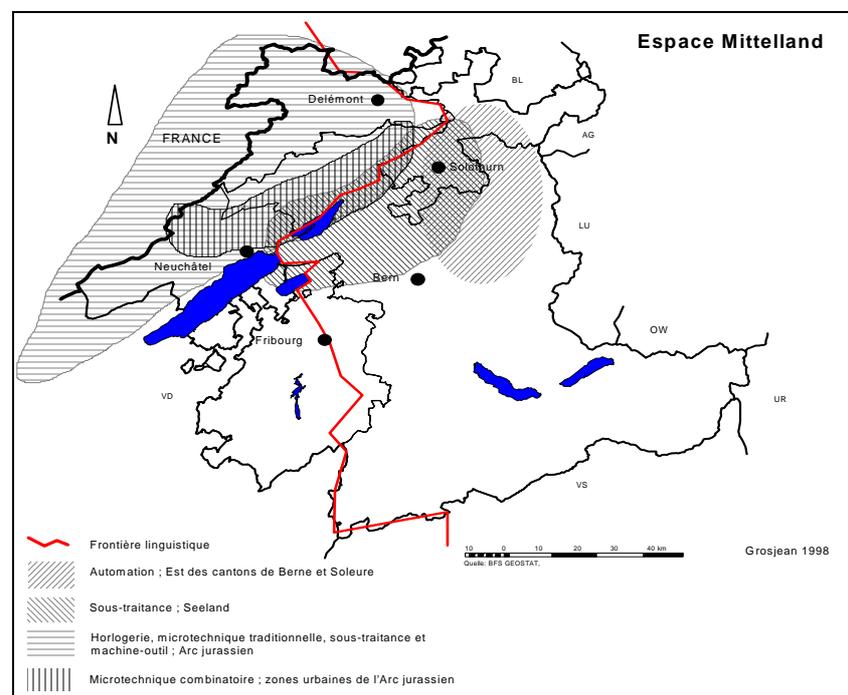
Alors que la plupart des régions de Suisse ont connu une croissance très forte des activités tertiaires, cette description des principales branches de l'Arc jurassien souligne la nature encore très industrielle de la région. Ce climat industriel a favorisé le développement de nouveaux secteurs, tels que la microtechnique. Remarquons que cette culture technique a parfois constitué un frein à l'adoption et au développement de compétences commerciales.

Dans les années septante, l'essentiel du pouvoir de décision résidait dans la région. Depuis lors, de grands groupes suisses ou étrangers ont pris le contrôle des entreprises de taille moyenne à grande de l'Arc jurassien. La dépendance de la région vis-à-vis de l'extérieur s'est ainsi fortement accrue (Corpataux *et al.* 1999).

De plus, l'Arc jurassien se caractérise par un ensemble de villes de taille moyenne et relativement comparable. Ces villes n'offrent cependant pas une palette complète de services aux entreprises et à la population.

Enfin, l'étude « Capacité d'innovation et compétitivité dans l'Espace Mittelland » (Messerli *et al.* 1994, Grosjean 1998) a souligné l'intégration des systèmes de production du canton de Neuchâtel dans des systèmes plus larges, s'étendant principalement à l'échelle de l'Arc jurassien (Carte 1).

Carte 1 : Systèmes de production dans l'Espace Mittelland



Source : IRER/1998/NG.

4. Caractéristiques démographiques et économiques des districts

4.1 District de Neuchâtel

4.4.1 Population et dynamique démographique *(Annexes B, Graph. B.1-B.4, et C, Tab. C.1-C.6)*

Au 31 décembre 2001, le district de Neuchâtel comptait une population résidante de 50 491 habitants, c'est-à-dire plus de 30% de la population résidante totale du canton. Notons une évolution stable de la population sur les vingt-cinq dernières années avec un maximum de 51 845 personnes en 1975 et un minimum de 48 145 en 1984. Au cours du temps, c'est essentiellement la composition de la population (Suisse et étrangers) qui varie. Les étrangers représentaient ainsi 27,3% de la population résidante en 2001, alors que cette part n'était que de 19,9% en 1980.

En 2001, le solde naturel (naissances moins décès) dans le district de Neuchâtel affichait une valeur positive de 123. Ce résultat s'explique par l'excédent de naissances dans la population étrangère (+156), alors que le solde naturel dans la population suisse est négatif (-33). Neuchâtel se distingue par un indice de renouvellement de la population en âge d'activité¹⁰ supérieur à tous les autres districts, et ce tant en 1970, 1980, 1990 que 2000. Remarquons néanmoins une nette tendance à la baisse de cet indice, avec une chute prononcée entre 1990 et 2000 (-25%).

En 2001, le solde migratoire du district est légèrement positif (+50). Ce résultat s'explique globalement par un solde migratoire positif des étrangers (+398) supérieur en valeur absolue au solde migratoire négatif des résidents suisses (-348).

En 2000, le district de Neuchâtel se caractérise par la plus forte proportion de pendulaires entrants par rapport aux pendulaires sortants de tous les districts. En 2000, les pendulaires entrants représentaient 53% des personnes actives occupées dans le district de Neuchâtel, alors qu'ils étaient 35,6% en 1990. De plus, 24,5% des résidents actifs occupés constituaient des pendulaires sortants (c'est-à-dire travaillant à l'extérieur du district). Comme le district de Boudry, Neuchâtel se distingue par un très faible nombre de frontaliers : en 2000, seuls 219 frontaliers y travaillaient, soit moins de 0,7% de l'emploi total du district.

4.1.2 Profil économique *(Annexe C, Tab. C.7 et C.8)*

Au niveau économique, le district de Neuchâtel concentre en 2001 plus de 41% de l'emploi total cantonal pour les secteurs secondaire et tertiaire. Il se distingue par un plus grand nombre de spécialisations en regard des autres entités du canton, alliant des spécialisations variées tant industrielles que tertiaires. Notons cependant la prépondérance des activités tertiaires, publiques et privées : celles-ci découlent directement du rôle de place centrale que joue traditionnellement l'agglomération neuchâteloise pour le canton mais également pour l'Arc jurassien dans son ensemble.

Ainsi, le tertiaire supérieur privé (banques, assurances, activités associatives, recherche et développement, conseils) se concentre principalement sur le district de Neuchâtel. D'autres activités tertiaires supérieures, majoritairement publiques, caractérisent également le district : enseignement, organismes de défense d'intérêts ainsi que certains services publics locaux, cantonaux ou fédéraux. Ajoutons encore le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration, activités peu saillantes en termes

¹⁰ L'indice de renouvellement de la population en âge d'activité rapporte les « entrées en activité » aux « sorties d'activité ». Nous avons retenu le ratio des 20-24 ans sur les 60-64 ans.

de spécialisation, néanmoins importantes du point de vue de l'emploi. Celles-ci sont liées au rôle urbain, touristique et commercial qu'exerce Neuchâtel. Le district concentre une grande part des nuitées hôtelières (52% en 2001 et 66% en 2002, Graphique B.5).

Du point de vue industriel, et dans les secteurs où traditionnellement l'économie neuchâteloise dans son ensemble concentre ses forces (horlogerie-bijouterie, construction de machines, métallurgie et microtechnique), le district de Neuchâtel présente une quasi-absence de spécialisation. Seules les industries du tabac, de la chimie et des produits minéraux non métalliques se mettent en évidence. Le cas de l'industrie du tabac est particulier puisqu'une seule grande entreprise fournit l'essentiel des emplois.

Depuis 1985, l'emploi du district pour les secteurs secondaire et tertiaire a augmenté d'un peu plus de 9,4%. Excepté l'industrie alimentaire, les assurances, la fabrication de produits minéraux non métalliques, l'intermédiation financière et la cokéfaction, l'ensemble des spécialisations qui caractérisent le district ont connu des évolutions favorables sur la période 1985-2001. Notons également les fortes augmentations de l'emploi dans la recherche et développement, les activités informatiques et l'industrie chimique.

4.1.3 Indicateurs financiers communaux (*Annexe C, Tab. C.19-C.24*)

Au niveau financier, le district de Neuchâtel comptabilise la masse imposable la plus importante des différents districts; sa part en 2001 avoisine les 70% du total cantonal. Celle-ci a fortement augmenté depuis le milieu des années quatre-vingt : elle représentait un peu plus de 42% du total cantonal en 1985. La masse imposable par habitant en 2001 était de 751 748 fr., Neuchâtel dominant là également les autres districts (la moyenne cantonale était de 325 563 fr.). Depuis 1985, où elle était de 101 802 fr., la masse imposable par habitant du district de Neuchâtel a augmenté de près de 640%. Une des explications est la forte augmentation de la valorisation des immobilisations. Afin de pouvoir réellement comparer les évolutions, il serait préférable d'exclure la fortune et le capital. Cependant, les statistiques disponibles ne permettent pas cette distinction.

En 2001, l'imposition des communes du district de Neuchâtel représente 37,2% du total de l'imposition des communes pour l'ensemble du canton; cette part était de 34,4% en 1997 et 35,9% en 1985. Par habitant, l'imposition communale totale est également la plus élevée du canton en 2001 avec 4020 fr., contre 2958 fr. en 1997 et 1836 fr. en 1985. L'imposition des personnes physiques atteint 70,5%, alors que l'imposition des personnes morales s'élève à 29,5%, part la plus importante en comparaison des autres districts. En 1985, les parts des personnes physiques et morales représentaient respectivement 80,8% et 19,2% du total des impôts communaux du district. En 2001, le montant de l'impôt sur les personnes morales par habitant est le plus élevé des différents districts (1174 fr.).

Comparé aux autres districts, celui de Neuchâtel se distingue par une richesse supérieure par habitant. En effet, il se situe en tête de classement du point de vue des prélèvements fiscaux par habitant, alors que son effort fiscal est relativement limité (94,6% en 2001).

En 2001, le district de Neuchâtel affiche la dette totale la plus importante des différents districts, sa part approchant les 44% du total cantonal. La dette totale par habitant s'élevait à 14 480 fr.; elle est en constante augmentation puisqu'elle atteignait 11 307 fr. en 1997 et 6 649 fr. en 1985.

4.2 District de Boudry

4.2.1 Population et dynamique démographique (*Annexes B, Graph. B.1-B.4, et C, Tab. C.1-C.6*)

Au 31 décembre 2001, le district de Boudry comptait une population résidante de 36 519 personnes, c'est-à-dire près de 22% de la population résidante du canton. Notons une progression régulière de la population depuis la fin des années septante. La population suisse est en augmentation au cours de ces vingt-cinq dernières années. Après une légère décrue, la population étrangère croît également depuis 1980, date à laquelle elle a atteint son minimum. Les étrangers représentaient 15% de la population résidante en 1980, alors que cette part est de 19,3% en 2001.

Le solde naturel (naissances moins décès) du district de Boudry était de 84 en 2001. Notons que Boudry figure parmi les trois districts (avec le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers) à afficher un solde naturel positif tant au niveau de la population suisse (+10) que de la population étrangère (+74). L'indice de renouvellement de la population en âge d'activité se situe sous la moyenne cantonale en 2000.

En 2001, le solde migratoire positif (+36) s'explique principalement par l'arrivée d'étrangers (+167), légèrement plus importante que le départ des résidents suisses (-131). Depuis 1987, le solde migratoire du district de Boudry reste positif mais est en constante diminution (+395 en 1987, +290 en 1997, +36 en 2001).

En 2000, le district de Boudry se caractérise par une proportion relativement élevée de pendulaires sortants par rapport aux pendulaires entrants. Notons toutefois que cette tendance s'est accrue depuis 1990, où la part des pendulaires sortants a passé de 47,9% des résidents actifs à 49,6% en 2000, tandis que celle des pendulaires entrants a chuté de 26,4% à 19,8%. Ce constat montre que le district de Boudry est principalement résidentiel. En 2000, il compte le nombre le plus faible de frontaliers, soit 118 personnes représentant un peu plus de 1% de l'emploi total du district. Ce résultat a légèrement augmenté depuis 1990.

4.2.2 Profil économique (*Annexe C, Tab. C.9 et C.10*)

Au niveau économique, le district de Boudry concentre en 2001 un peu moins de 14% du total de l'emploi cantonal pour les secteurs secondaire et tertiaire. Le district se caractérise par une certaine hétérogénéité dans ses structures. Grossièrement, ses activités peuvent être scindées en trois blocs. Premièrement, l'industrie avec des spécialisations telles que la construction de machines, la construction électrique et électronique, l'industrie du bois et du meuble en bois, ainsi que l'électricité, gaz, eau. Deuxièmement, des activités induites et liées à la forte population résidante telles que la construction et certains services (services personnels, services informatiques, hôtellerie-restauration...). Troisièmement, le district concentre certaines activités publiques (voirie et assainissement, services de santé et activités sociales). Remarquons, finalement, la forte croissance des activités de conseils (+82,9%).

Depuis 1985, l'emploi pour les secteurs secondaire et tertiaire a connu un déclin (-6,4%). Cette diminution de l'emploi s'explique en partie par une baisse conséquente dans des branches à forte spécialisation comme la fabrication de machines et d'appareils électriques (-38,6%), la construction (-27,7%), la fabrication de machines et équipements (-33,1%).

4.2.3 Indicateurs financiers communaux (*Annexe C, Tab. C.19-C.24*)

Au niveau financier, le district de Boudry possède en 2001 la deuxième masse imposable du canton, loin derrière le district de Neuchâtel. Cette masse s'élève en 2001 à près de 12% du total cantonal. Comme les autres districts du canton (excepté Neuchâtel), la part du district de Boudry dans le total cantonal a diminué entre 1985 et 2001 du fait de « l'explosion » de la masse imposable dans le district de Neuchâtel. La masse imposable par habitant s'élevait en 2001 à 174 411 fr., chiffre supérieur à l'ensemble des autres districts (excepté Neuchâtel). Elle a plus que doublé lors de la période 1985-2001 (+142%).

En 2001, l'imposition des communes du district de Boudry représente 20,6% de la valeur cantonale. Cette part était de 17,3% en 1985. Seuls les districts de Boudry, du Val-de-Ruz et de Neuchâtel connaissent une augmentation de cette part. Par habitant, l'imposition communale totale s'élève à 3079 fr. en 2001. Les personnes morales occupent une place limitée dans le total des impôts communaux du district (5,5%), part la plus faible des différents districts. La part des personnes physiques (plus de 94,5% en 2001) est la plus élevée. Notons encore que le district de Boudry affiche l'effort fiscal (92,2%) le moins élevé.

En 2001, le district de Boudry comptabilise la dette totale la plus élevée après les districts de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, soit près de 14,5% du total cantonal. La dette totale par habitant en 2001 s'élevait à 6551 fr.; seuls les districts du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers affichaient des situations légèrement plus favorables. Elle a doublé depuis 1985 (+108%).

4.3 District du Val-de-Travers

4.3.1 Population et dynamique démographique (*Annexes B, Graph. B.1-B.4, et C, Tab. C.1-C.6*)

Au 31 décembre 2001, le district du Val-de-Travers comptait une population résidante de 12 174 personnes, c'est-à-dire près de 7,3% de la population résidante du canton. Le nombre d'habitants subit une légère décroissance au début des années quatre-vingt avec un minimum de 11 499 personnes en 1985. La part des étrangers, avec un maximum de 20% en 1975 et un minimum juste inférieur aux 16% en 1980, dépasse les 18% en 1995 et 2001.

En 2001, le solde naturel du district du Val-de-Travers est positif et s'élève à 25. Ce résultat est essentiellement dû au solde naturel de la population étrangère (+22); notons toutefois que ce district affiche un solde naturel positif de la population suisse (+3). L'indice de renouvellement de la population en âge d'activité est généralement le moins élevé du canton, et ce tant en 1970, 1980, 1990 qu'en 2000. En 2000, l'indice de renouvellement du Val-de-Travers n'a pas franchi le seuil des 100 (99,5). Le Val-de-Travers se caractérise par un solde migratoire négatif en 2001 (-29), le solde négatif de la population suisse (-64) l'emportant en termes absolus sur le solde positif de la population étrangère (+35).

En 2000, le district du Val-de-Travers affiche la plus faible proportion de pendulaires entrants par rapport aux pendulaires sortants. Notons que ce rapport a fortement augmenté entre 1990 et 2000, passant de 16,7% à 30,0%. Ceci est principalement dû à l'augmentation du nombre de pendulaires entrants. En 2000, les pendulaires entrants représentaient 8,3% des personnes actives occupées dans le district (proportion de loin la plus faible en comparaison avec les autres districts). La proportion des pendulaires sortants par rapport aux résidents actifs occupés n'est cependant pas très élevée (27,8%). Etant donné le nombre relativement faible de pendulaires entrants, on peut conclure qu'une grande partie des actifs du Val-de-Travers travaillent dans leur district de résidence. En 2000, le district du Val-de-Travers se caractérise par une forte proportion de frontaliers dans l'emploi (soit

344 frontaliers représentant 7,4% de l'emploi total¹¹ du district), après celui du Locle et presque à égalité avec celui de La Chaux-de-Fonds.

4.3.2 Profil économique (*Annexe C, Tab. C.11 et C.12*)

Au niveau économique, le district du Val-de-Travers concentre en 2001 environ 5% de l'emploi cantonal pour les secteurs secondaire et tertiaire, alors qu'il en comptait 5,8% en 1985. En 2001, le district se distingue avec d'une part quelques activités industrielles (industrie du papier et du carton, industrie du bois et du meuble en bois, construction électrique ou électronique) et, d'autre part, des services liés à la population (commerce en gros, commerce de détail, hôtellerie-restauration, santé et activités sociales). Remarquons que le secteur « santé et activités sociales » est le plus important, avec plus de 14% de l'emploi total de la région (573 emplois), suivi du commerce de détail (10,4%) et de l'horlogerie-bijouterie (9,3%).

L'emploi total du district a chuté de 6,8% entre 1985 et 2001. Les principales baisses, en valeur absolue, sont enregistrées dans la fabrication de machines et équipements¹² (-752), la construction (-112) et le commerce de détail (-110). La plus forte hausse est quant à elle observée dans la fabrication de machines et équipements électriques (+180).

4.3.3 Indicateurs financiers communaux (*Annexe C, Tab. C.19-C.24*)

Au niveau financier, le district du Val-de-Travers comptabilise en 2001 la masse imposable la plus faible du canton. Cette part, supérieure à 6,6% en 1985, ne représentait plus que 2,6% en 2001. La masse imposable par habitant était de 115 954 fr. en 2001, légèrement supérieure à celle du district du Val-de-Ruz. Toutefois, sans la commune de La Côte-aux-Fées, le district enregistre la plus faible masse imposable par habitant (109 278 fr. en 2001). La masse imposable par habitant de l'ensemble du district du Val-de-Travers a progressé de 71,9% sur la période 1985-2001, évolution la plus faible de l'ensemble des districts.

En 2001, l'imposition des communes du district du Val-de-Travers représente 5,1% du total de l'imposition des communes pour l'ensemble du canton. Cette part est inférieure à celle de 1985 et 1997. Par habitant, l'imposition communale est la plus faible de tous les districts en 2001 (2281 fr.). La part des personnes morales dans le total des impôts communaux du district en 2001 est de 9,4%. Notons encore que le Val-de-Travers affiche un effort fiscal supérieur à la moyenne cantonale. C'est le district qui présente, après celui de La Chaux-de-Fonds, l'effort fiscal le plus élevé du canton (106,5 et 106,9). En 2001, le district du Val-de-Travers enregistre 3,8% de la dette cantonale. Rapportée au nombre d'habitants, elle s'élève à 5195 fr. en 2001 et a augmenté de 112% depuis 1985.

4.4 District du Val-de-Ruz

4.4.1 Population et dynamique démographique (*Annexes B, Graph. B.1-B.4, et C, Tab. C.1-C.6*)

Au 31 décembre 2001, le district du Val-de-Ruz comptait une population résidente de 14 468 personnes, c'est-à-dire 8,6% de la population résidente du canton. Depuis 1975, la population résidente croît régulièrement, soit une augmentation de 33% de la population résidente sur la période

¹¹ Chiffre du RFE 2001.

¹² L'emploi chute de 836 emplois en 1985 à 84 en 2001.

1975-2001. En 2001, les étrangers représentent 13,7% de la population résidante du district, alors que ce rapport était de 15,3% en 1995.

En 2001, le solde naturel du district du Val-de-Ruz était de 73. Ce district est caractérisé par un solde naturel positif des populations suisse et étrangère, et ceci depuis 1990. L'indice de renouvellement de la population en âge d'activité se situait en 1990 à un niveau supérieur à la moyenne cantonale. Depuis 1990, comme pour l'ensemble des districts (sauf celui de La Chaux-de-Fonds), l'indice de renouvellement a fortement chuté. En 2000, il avoisine les 131 (163,3 en 1990).

Le Val-de-Ruz est caractérisé par des soldes migratoires positifs en 1997 et 2001, respectivement de +105 et +89. En 1997, ce résultat s'expliquait principalement par l'arrivée de Suisses provenant d'autres districts tandis qu'en 2001, un afflux d'étrangers internationaux s'additionnait à la venue de Suisses provenant d'autres districts.

En 2000, avec une part de pendulaires entrants de seulement 18,1% des personnes actives occupées dans le district tandis que les pendulaires sortants représentent plus de 52% des résidents actifs, le Val-de-Ruz apparaît comme un district principalement « résidentiel ». Sa proximité avec les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, véritables réservoirs à emplois, peut expliquer en partie ce constat. Notons également que cette tendance tend à se renforcer depuis 1990 : la part des pendulaires entrants était nettement plus élevée (26,4%) et celle des pendulaires sortants plus faible (44,1%). En 2000, le district du Val-de-Ruz compte un nombre limité de frontaliers, soit 174 personnes, c'est-à-dire un peu plus de 3,6% de l'emploi total du district. On assiste à une augmentation du nombre de frontaliers depuis 1995 (+10,1%).

4.4.2 Profil économique *(Annexe C, Tab. C.13-C.14)*

Au niveau économique, le district du Val-de-Ruz concentre en 2001 5,1% de l'emploi cantonal total pour les secteurs secondaire et tertiaire. Le district du Val-de-Ruz est principalement spécialisé dans le travail des métaux, la construction, la fabrication d'instruments de précision/horlogerie, la santé et les activités sociales, le commerce et la réparation des véhicules automobiles. Ces cinq secteurs regroupent plus de 58,6% de l'emploi total du district. Depuis 1985, le district a accentué sa spécialisation dans le travail des métaux, avec une augmentation de l'emploi de 78,6%. D'autres branches ont suivi la même tendance, comme le commerce et la réparation des véhicules automobiles (+44%), la santé et les activités sociales (+37,8%). On dénote cependant un recul de l'emploi dans de nombreuses autres branches : construction (-29,9%), industrie du bois (-20,4%), fabrication d'instruments de précision/horlogerie (-15,4%), hôtellerie et restauration (-20,3%). L'emploi total du district a baissé de 0,9% entre 1985 et 2001.

4.4.3 Indicateurs financiers communaux *(Annexe C, Tab. C.19-C.24)*

Au niveau financier, le district du Val-de-Ruz affiche en 2001 une masse imposable représentant 3% du total cantonal. Cette part est en diminution par rapport à 1985 (5,4%). La masse imposable par habitant en 2001 s'élevait à 113 970 fr., la plus faible du canton (moyenne cantonale : 325 563 fr.). Elle a augmenté de 108,3% sur la période 1985-2001, progression qui demeure, après celle du Val-de-Travers, la plus faible.

En 2001, l'imposition des communes du district du Val-de-Ruz représente 6,9% du total de l'imposition des communes pour l'ensemble du canton. Cette part est nettement supérieure à celle de 1985 (5,5%). Par habitant, l'imposition communale est la plus faible de tous les districts du canton après le Val-de-Travers. Elle s'élève à 2606 fr. en 2001. Quant à la part de l'imposition des personnes morales dans le total des impôts communaux, elle s'élève à 7,4% en 2001 alors qu'elle n'était que de

3,1% en 1997. Notons encore que le district affiche un effort fiscal inférieur à la moyenne cantonale. Entre 1985 et 2001, il a passé de 104,5 à 93,5.

En 2001, le district du Val-de-Ruz comptabilise la dette totale la moins élevée après le district du Val-de-Travers; sa part atteint 4,2% du total cantonal. La dette totale par habitant a augmenté de 228% depuis 1985, mais le district conserve malgré tout la plus petite dette par habitant. En 2001, elle a atteint 4871 fr.

4.5 District du Locle

4.5.1 Population et dynamique démographique (*Annexes B, Graph. B.1-B.4, et C, Tab. C.1-C.6*)

Au 31 décembre 2001, le district du Locle comptait une population résidante de 14 511 personnes, c'est-à-dire un peu moins de 9% de la population résidante du canton. La population résidante suisse décroît régulièrement depuis 1975, alors que la population étrangère a suivi une progression inverse de 1983 à 1995, pour finalement diminuer aussi jusqu'en 2001. Sur la période 1975-2001, le district du Locle a vu sa population baisser de près de 18,5%.

En 2001, le district du Locle se caractérise par un solde naturel négatif de -7, le plus bas du canton. Le solde naturel positif de la population étrangère (+21) ne parvient juste pas à compenser le solde négatif de la population suisse (-28). L'indice de renouvellement de la population en âge d'activité se situe sous la moyenne cantonale en 1970, 1980, 1990 et 2000. Avec un indice de 108,6 en 2000, Le Locle présente, après le Val-de-Travers, l'indice de renouvellement le plus bas du canton.

Le district du Locle se distingue par un solde migratoire négatif en 1997 et 2001, respectivement de -145 et -9. En 1997, les Suisses et les étrangers quittent le district. En 2001, la population suisse continue son exode tandis que la tendance s'inverse pour la population étrangère.

En 2000, le district du Locle se classe en troisième position pour la proportion de pendulaires entrants par rapport aux pendulaires sortants (après Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds). Notons que ce rapport a nettement augmenté entre 1990 et 2000, passant de 46,3% à 78,7%. Les pendulaires entrants représentent 25,7% des personnes actives occupées dans le district. La proportion des pendulaires sortants par rapport aux résidents actifs occupés est relativement élevée (32,6%) et vient derrière celle des districts du Val-de-Ruz et de Boudry. En raison de la proximité avec la France, le district du Locle se caractérise par la plus forte proportion de frontaliers dans l'emploi total (18% avec 1478 personnes).

4.5.2 Profil économique (*Annexe C, Tab. C.15 et C.16*)

Au niveau économique, le district du Locle concentre un peu plus de 9% de l'emploi cantonal total pour les secteurs secondaire et tertiaire. En 2001, il se singularise par de fortes spécialisations industrielles dans les secteurs-clés de l'économie neuchâteloise. Quatre secteurs, très complémentaires, ressortent très nettement. Ils représentent un peu moins de 52% de l'emploi total du district : l'industrie du cuir et de la chaussure (bracelets de montres), la fabrication d'instruments de précision/horlogerie, le travail des métaux, la construction de machines. La structure économique du district se caractérise d'un côté par un « tir groupé » dans des activités industrielles exportatrices et de l'autre par la sous-représentation de toutes les autres activités sauf l'enseignement.

Depuis 1985, l'emploi total pour les secteurs secondaire et tertiaire a légèrement augmenté (+2,9%). Le district a subi d'importantes variations de l'emploi dans les différentes branches. Ainsi, l'industrie de fabrication de machines et équipements a perdu près de 80% de ses emplois. Son coefficient de

localisation passe de 3,21 en 1985 à 1,22 en 2001. Parallèlement, la fabrication d'instruments de précision/horlogerie est en pleine expansion et l'emploi de la branche passe de 1531 postes en 1985 à 2830 en 2001, soit une augmentation de près de 85%.

4.5.3 Indicateurs financiers communaux *(Annexe C, Tab. C.19-C.24)*

Au niveau financier, le district du Locle comptabilise en 2001 une masse imposable supérieure aux districts du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz. Cependant, rapporté au total cantonal, celle-ci n'atteint pas 4% et a régressé depuis 1985 (7%). La masse imposable par habitant s'élève à 136 658 fr. Le district du Locle a enregistré une croissance de +152% de sa masse imposable par habitant entre 1985 et 2001. Il se place juste derrière les districts de Neuchâtel et Boudry.

En 2001, l'imposition des communes du district du Locle représente 7,8% du total de l'imposition des communes du canton; cette part est inférieure à celle de 1997 et 1985. Par habitant, l'imposition communale est inférieure à celle des districts de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Boudry; elle s'élève à 2950 fr. en 2001. L'impôt par habitant sur les personnes physiques est le plus bas après ceux du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz. Enfin, l'effort fiscal (104,4% en 2001) est supérieur à la moyenne cantonale mais il a fortement diminué depuis 1985 (-23,5%).

En 2001, le district du Locle affiche une dette totale supérieure aux districts du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz; sa part dépasse légèrement 10% du total cantonal. Même si elle a diminué entre 1995 et 2001, la dette totale par habitant est la plus élevée de tous les districts après celui de Neuchâtel. Elle s'élève à 11 871 fr. en 2001, contre 12 685 fr. en 1997. Comme dans tous les districts du canton, la dette par habitant a fortement augmenté depuis 1985; avec une augmentation de la dette par habitant de 51%, le district du Locle possède le taux de croissance de la dette le plus bas après La Chaux-de-Fonds.

4.6 District de La Chaux-de-Fonds

4.6.1 Population et dynamique démographique *(Annexes B, Graph. B.1-B.4, et C, Tab. C.1-C.6)*

Au 31 décembre 2001, le district de La Chaux-de-Fonds compte une population résidante de 38 479 personnes, c'est-à-dire plus de 23% de la population résidante du canton. La baisse de la population résidante enregistrée depuis 1975 s'est inversée à partir de 1988 et depuis 1998, le nombre d'habitants reste à peu près constant. Notons toutefois une évolution contrastée entre Suisses et étrangers, puisque les premiers quittent le district de manière régulière et que les seconds, depuis le milieu des années quatre-vingt, connaissent une progression. L'arrivée d'étrangers fait plus que compenser le départ des nationaux, phénomène qui n'a pas lieu au Locle. La part des étrangers, d'un minimum de 18,1% en 1980, a passé à 26,3% en 2001.

En 2001, le solde naturel (naissances moins décès) dans le district de La Chaux-de-Fonds est très légèrement négatif (-5). Ce résultat s'explique par le fort excédent de naissances dans la population étrangère (+112), alors que le solde naturel de la population suisse est négatif (-117) comme dans les districts de Neuchâtel et du Locle.

Le district de La Chaux-de-Fonds affiche un solde migratoire positif en 2001 (+199). C'est le résultat d'un solde migratoire des étrangers fortement positif (+313) couplé à un solde migratoire pour la population suisse négatif (-114). En 2000, l'indice de renouvellement de la population en âge d'activité se situe légèrement au-dessus de la moyenne cantonale, tandis qu'en 1970, 1980 et 1990, il était

nettement inférieur à la moyenne. En 2000, le district de La Chaux-de-Fonds arrive en troisième position, derrière les districts de Neuchâtel et du Val-de-Ruz.

En 2000, le district de La Chaux-de-Fonds se caractérise comme étant celui qui compte la plus faible part de pendulaires sortants parmi les résidents actifs. Notons que cette part a légèrement augmenté depuis 1990, passant de 15,2% à 17,6%. Entre 1990 et 2000, le nombre de pendulaires entrants a augmenté de 54,1%. Après le district de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds présente en 2000 le rapport entrants/sortants le plus élevé; ce dernier a considérablement augmenté depuis 1990, puisqu'il a passé de 108,2 à 149,8. En 2000, le district de La Chaux-de-Fonds se distingue par le plus grand nombre de frontaliers (1600). Ces derniers représentent un peu plus de 7% de l'emploi total du district et près de 41% des frontaliers du canton.

4.6.2 Profil économique *(Annexe C, Tab. C.17 et C.18)*

Au niveau économique, le district de La Chaux-de-Fonds concentre un peu moins de 26% de l'emploi cantonal total pour les secteurs secondaire et tertiaire. En 2001, sa structure économique reste fortement industrielle et basique, avec des spécialisations marquées dans l'horlogerie-bijouterie, la construction électrique et électronique, la construction de machines, la métallurgie et la fabrication de meubles. Quelques activités induites, publiques ou liées à la population résidente, ressortent également : il s'agit du secteur de la santé et des activités sociales.

L'emploi total pour les secteurs secondaire et tertiaire a augmenté depuis 1985 (+10,6%). Ainsi, on note la complète disparition de l'industrie du textile et une forte baisse de l'emploi dans l'industrie de l'habillement et de la fourrure tandis que l'on assiste à un renforcement des secteurs tels que la fabrication de machines et équipements, la fabrication d'appareils électriques et électroniques ou encore la santé et les activités sociales.

4.6.3 Indicateurs financiers communaux *(Annexe C, Tab. C.19-C.24)*

Au niveau financier, le district de La Chaux-de-Fonds comptabilise la troisième masse imposable du canton en 2001, soit 9% du total cantonal. Cette part a diminué de moitié depuis 1985. L'explosion de la masse imposable du district de Neuchâtel (7 fois plus grande qu'en 1985) peut expliquer partiellement ce résultat. La masse imposable par habitant en 2001 s'élève à 126 905 fr., c'est-à-dire supérieure aux districts du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz, mais néanmoins loin derrière celles des districts du Locle et du Littoral. Elle a augmenté de 115% sur la période 1985-2001.

En 2001, l'imposition des communes du district de La Chaux-de-Fonds représente 22,3% du total de l'imposition des communes pour l'ensemble du canton. Cette part est inférieure à celle de 1985 (26,1%). Par habitant, l'imposition communale est la plus élevée de tous les districts après celui de Neuchâtel. Elle est de 3164 fr. en 2001. L'imposition des personnes physiques par habitant s'élève à 2699 fr. et constitue l'imposition la plus élevée derrière les districts de Boudry et de Neuchâtel. L'imposition des personnes morales représente un peu plus de 10% du total. L'effort fiscal en 2001 est le plus élevé du canton (106,9%).

En 2001, le district de La Chaux-de-Fonds comptabilise la dette totale la plus élevée après le district de Neuchâtel; sa part représente 23% du total cantonal. La dette totale par habitant en 2001 s'élève à 10 020 fr. Elle a augmenté modestement depuis 1985 (+33%, contre +81% pour la moyenne cantonale).

5. Disparités dans le canton de Neuchâtel

5.1 Analyse de la concentration

Dans cette section, nous utilisons les « courbes de concentration » (Annexe D) afin de mettre en évidence l'évolution des disparités dans le canton. Ces courbes permettent de constater s'il existe entre les districts, à un moment donné, une répartition équitable d'une variable (dans notre cas, l'emploi, la dette, l'emploi tertiaire) par rapport à une autre variable (la population ou l'emploi). Par exemple, un district qui dispose de 10% de la population devrait cumuler 10% de l'emploi alors qu'il n'en compte que 5%. La diagonale illustre la répartition équilibrée (10% de la population, 10% de l'emploi). Ainsi, on peut, à l'aide de ces courbes, juger d'une part de l'équilibre ou non de la répartition à un moment donné et, d'autre part, de l'évolution de cette répartition entre deux périodes (s'il y a réduction ou accroissement des inégalités de répartition). Plus la courbe de concentration est éloignée de la diagonale, plus la distribution est inégalement répartie. Par ailleurs, lorsque, entre deux périodes, la courbe se déplace vers le bas, les disparités s'accroissent, étant donné que la seconde courbe est plus éloignée de la diagonale que la première.

Le graphique 1 illustre l'accroissement des inégalités de répartition de l'emploi par rapport à la population résidante dans le canton de Neuchâtel (Tab. 6). Cet accroissement des inégalités peut être mis en évidence graphiquement par le déplacement de la courbe vers le bas (Graphique 1) ou statistiquement par l'augmentation de la surface de concentration¹³. Les districts du Val-de-Ruz, du Val-de-Travers, du Locle et de Boudry réunissaient en 1985 44,8% de la population résidante et 36,5% des emplois. En 2001, ils comptent 46,6% de la population résidante et plus que 34,4% des emplois. En parallèle, les districts de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont enregistré une diminution de leur part dans la population résidante, qui a baissé de 55,2% en 1985 à 53,4% en 2001, alors qu'ils augmentaient leur part dans l'emploi (celle-ci passant de 63,5% à 65,6%). Tant en 1985 qu'en 2001, le district de Boudry enregistre une part importante de la population par rapport à sa part dans l'emploi et inversement pour le district de Neuchâtel. Dans le graphique 1, la courbe s'écarte donc fortement de la diagonale à partir du quatrième point (cela s'explique par le fort déséquilibre entre la proportion d'emploi et la proportion de population du district de Boudry).

¹³ La surface de concentration représente l'espace compris entre la diagonale (égalité de répartition) et la courbe calculée.

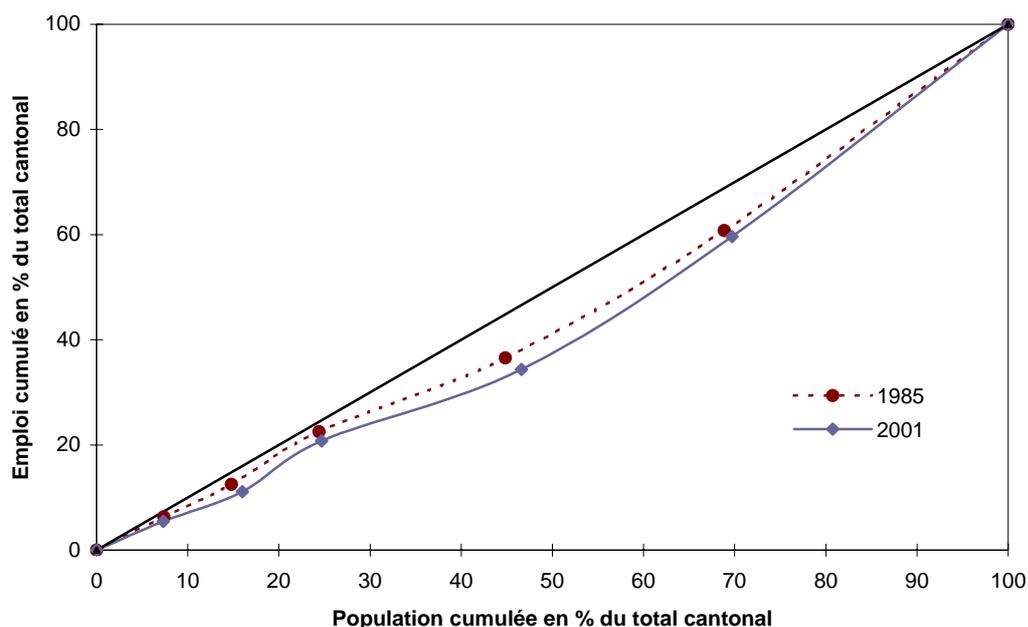
Tableau 6 : Parts cumulées de la population résidante et de l'emploi en 1985 et 2001

District	Part pop. rés. 85	Cumul pop. rés. 85	Part emploi 85	Cumul emploi 85
Val-de-Travers	7,4	7,4	6,3	6,3
Val-de-Ruz	7,4	14,8	6,2	12,5
Le Locle	9,6	24,4	10,0	22,5
Boudry	20,4	44,8	14,0	36,5
La Chaux-de-Fonds	24,0	68,9	24,3	60,8
Neuchâtel	31,1	100,0	39,2	100,0

District	Part pop. rés. 01	Cumul pop. rés. 01	Part emploi 01	Cumul emploi 01
Val-de-Travers	7,3	7,3	5,5	5,5
Val-de-Ruz	8,7	16,0	5,6	11,1
Le Locle	8,7	24,7	9,7	20,8
Boudry	21,9	46,6	13,6	34,4
La Chaux-de-Fonds	23,1	69,7	25,3	59,6
Neuchâtel	30,3	100,0	40,4	100,0

Sources : OFS/RFE/1985, 2001; Annuaire statistique cantonal.

Graphique 1 : Courbes de concentration de l'emploi par rapport à la population en 1985 et 2001, canton de Neuchâtel



Source : IRER/2003/MV, FV.

Le graphique 2 met en évidence, pour la dette, des courbes de Gini qui s'entrecroisent. Cela signifie que la configuration des disparités s'est considérablement modifiée entre les deux périodes. Cependant, au vu des surfaces qui tendent à se compenser, il est difficile d'estimer si les inégalités sont restées les mêmes ou s'il y a eu une modification entre les deux périodes. Ainsi, le district du Val-de-Ruz, qui représentait en 1985 7,4% de la population résidante du canton avec une dette de 2% du total cantonal, voit en 2001 sa part de population légèrement augmenter (+1,3%) alors que sa part

de dette fait plus que doubler (+2,2%). C'est également le cas pour le district de Neuchâtel, qui voit sa dette totale fortement augmenter, alors que c'est le contraire pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Ces redistributions internes entre la population et la dette des districts viennent se compenser et il est très difficile d'en prévoir l'impact sur l'indicateur de disparité (indice de Gini).

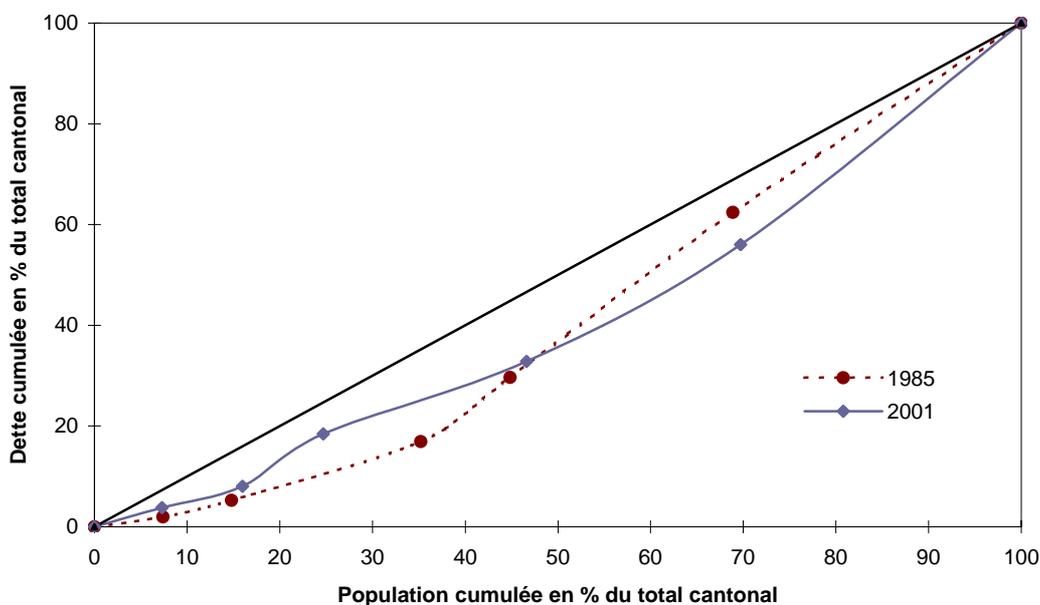
Tableau 7 : *Parts cumulées de la population résidante et de la dette en 1985 et 2001*

District	Part pop. rés. 85	Cumul pop. rés. 85	Part dette 85	Cumul dette 85
Val-de-Travers	7,4	7,4	3,3	3,3
Val-de-Ruz	7,4	14,8	2,0	5,3
Le Locle	9,6	24,4	12,7	18,0
Boudry	20,4	44,8	11,7	29,6
La Chaux-de-Fonds	24,0	68,9	32,8	62,4
Neuchâtel	31,1	100,0	37,6	100,0

District	Part pop. rés. 01	Cumul pop. rés. 01	Part dette 01	Cumul dette 01
Val-de-Travers	7,3	7,3	3,8	3,8
Val-de-Ruz	8,7	16,0	4,2	8,0
Le Locle	8,7	24,7	10,4	18,4
Boudry	21,9	46,6	14,4	32,8
La Chaux-de-Fonds	23,1	69,7	23,2	56,0
Neuchâtel	30,3	100,0	44,0	100,0

Sources : Office cantonal de la statistique; Service des communes.

Graphique 2 : *Courbes de concentration de la dette par rapport à la population en 1985 et 2001, canton de Neuchâtel*



Source : IRER/2003/MV, FV.

Le graphique 3 met en évidence une légère réduction des inégalités de répartition des emplois tertiaires par rapport à l'ensemble des emplois (Tab. 8). En effet, la courbe de concentration de 2001 se rapproche davantage de la diagonale que la courbe de 1985. Il est à noter que le district de

Neuchâtel est le seul à enregistrer une part dans l'emploi tertiaire toujours supérieure à celle de l'emploi total. Les cinq autres districts du canton présentent une part de l'emploi tertiaire très légèrement inférieure à la part de l'emploi total. Ceci explique les faibles inégalités de répartition en 1985 et 2001.

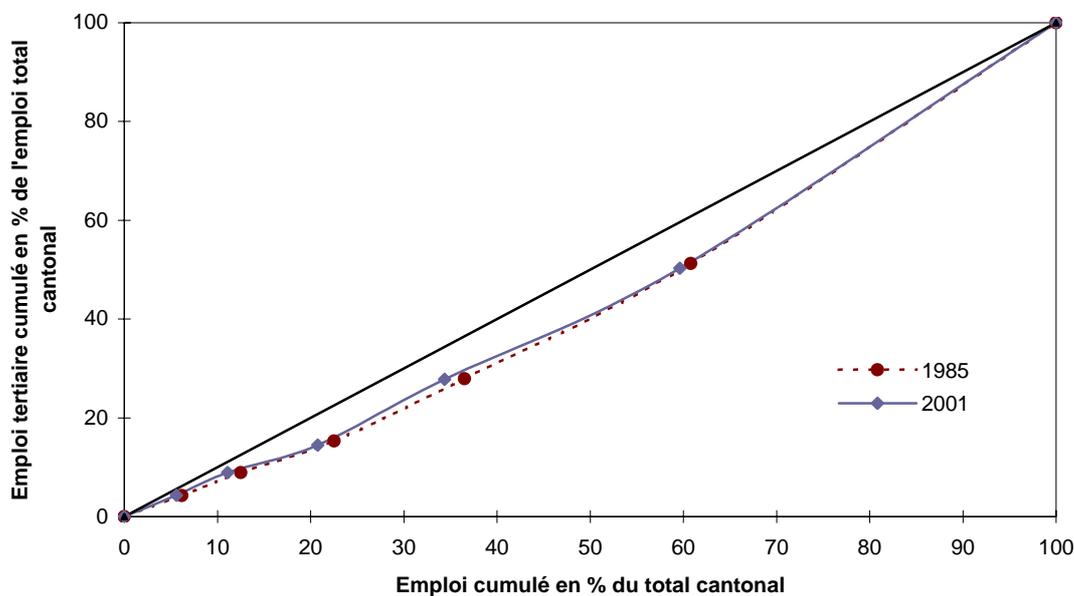
Tableau 8 : *Parts cumulées de l'emploi tertiaire et de l'emploi total en 1985 et 2001*

District	Part empl. 85	Cumul empl. 85	Part III 85	Cum. part III 85
Val-de-Ruz	6,2	6,2	4,3	4,3
Val-de-Travers	6,3	12,5	4,7	8,9
Le Locle	10,0	22,5	6,4	15,3
Boudry	14,0	36,5	12,6	28,0
La Chaux-de-Fonds	24,3	60,8	23,3	51,2
Neuchâtel	39,2	100,0	48,8	100,0

District	Part empl. 01	Cumul empl. 01	Part III 01	Cum. part III 01
Val-de-Ruz	5,6	5,6	4,3	4,3
Val-de-Travers	5,5	11,1	4,6	8,9
Le Locle	9,7	20,8	5,6	14,5
Boudry	13,6	34,4	13,3	27,8
La Chaux-de-Fonds	25,3	59,6	22,5	50,3
Neuchâtel	40,4	100,0	49,7	100,0

Sources : OFS/RFE/1985, 2001.

Graphique 3 : *Courbes de concentration de l'emploi tertiaire par rapport à l'emploi total en 1985 et 2001, canton de Neuchâtel*



Source : IRER/2003/MV, FV.

5.2 Evolution des disparités entre districts : une analyse transversale

5.2.1 Evolution des districts par grands secteurs économiques

Une analyse des principaux secteurs économiques¹⁴ (primaire, secondaire, tertiaire) pour les différents districts entre 1985 et 2001 montre globalement des tendances relativement homogènes (Tab. 9 et 10). Les secteurs primaire et secondaire tendent à perdre de leur importance dans presque tous les districts (à l'exception de ceux du Locle et de La Chaux-de-Fonds pour le secondaire), alors que le secteur tertiaire gagne de nombreux emplois. Notons néanmoins des intensités d'évolution très différentes : entre 1985 et 2001, le district de Boudry perd 34% de ses emplois dans le secteur primaire et près de 17% dans le secteur secondaire. Celui de La Chaux-de-Fonds perd 8,5% de ses emplois du secteur primaire alors qu'il enregistre une augmentation des emplois du secteur secondaire de 2,8%.

Tableau 9 : Nombre d'emplois et évolution dans les secteurs primaire en 1985 et 2000 et secondaire en 1985 et 2001

District	Secteur I 1985	Secteur I 2000	Var. sect. I 1985-2000 en %	Secteur II 1985	Secteur II 2001	Var. sect. II 1985-2001 en %
Boudry	1 027	678	-34,0	5 027	4 182	-16,8
La Chaux-de-Fonds	586	536	-8,5	9 363	9 625	2,8
Le Locle	766	704	-8,1	4 672	4 702	0,6
Neuchâtel	687	595	-13,4	10 796	8 742	-19,0
Val-de-Ruz	752	586	-22,1	2 460	2 015	-18,1
Val-de-Travers	715	604	-15,5	2 444	1 736	-29,0
<i>Canton</i>	<i>4 533</i>	<i>3 703</i>	<i>-18,3</i>	<i>34 762</i>	<i>31 002</i>	<i>-10,8</i>

Sources : OFS/RFE/1985, 2001; Office de statistique du canton de Neuchâtel.

Les emplois dans le secteur tertiaire croissent fortement dans tous les districts : celui du Locle affiche néanmoins la croissance la plus faible (+6,9%); le district de Boudry se singularise avec le taux de croissance le plus élevé (+29%), suivi de Neuchâtel (+24,8%) et du Val-de-Ruz (+23,2%). Au niveau de la variation totale des emplois entre 1985 et 2001, seuls les districts de La Chaux-de-Fonds (+10,1%) et de Neuchâtel (+9%) connaissent une évolution supérieure à la moyenne cantonale (+5,8%). Le résultat du district de La Chaux-de-Fonds s'explique par la bonne tenue de son secteur secondaire (cf. ci-dessus); celui de Neuchâtel par la forte augmentation du secteur tertiaire. Les districts du Val-de-Travers (-8%) et du Val-de-Ruz (-4,1%) perdent des emplois.

¹⁴ L'emploi 2001 a été calculé à partir des données du RFE 2001 pour les secteurs secondaire et tertiaire. Pour le secteur primaire, le recensement a été effectué en 2000, et, de surcroît, dans une nomenclature différente. Il s'agit donc d'une approximation.

Tableau 10 : Nombre d'emplois et évolution dans le secteur tertiaire en 1985 et 2001, récapitulation et évolution du total des emplois entre 1985 et 2001

District	Secteur III 1985	Secteur III 2001	Var. sect. III 1985-2001 en %	Total 1985	Total 2001	Var. total 1985- 2001 en %
Boudry	5 173	6 675	29,0	11 227	11 535	2,7
La Chaux-de-Fonds	9 533	11 281	18,3	19 482	21 442	10,1
Le Locle	2 610	2 790	6,9	8 048	8 196	1,8
Neuchâtel	19 971	24 933	24,8	31 454	34 270	9,0
Val-de-Ruz	1 753	2 160	23,2	4 965	4 761	-4,1
Val-de-Travers	1 911	2 322	21,5	5 070	4 662	-8,0
<i>Canton</i>	<i>40 951</i>	<i>50 161</i>	<i>22,5</i>	<i>80 246</i>	<i>84 866</i>	<i>5,8</i>

Sources : RFE/1985, 2001; Office de statistique du canton de Neuchâtel.

En 2001, la part des secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans le total des emplois par district montre des structures différenciées (Tab. 11). Pour le primaire, les districts de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds se singularisent par une part inférieure à la moyenne cantonale. Pour le secteur secondaire, le district de Neuchâtel se distingue avec une part légèrement supérieure à 25,5% alors que la moyenne cantonale s'élève à 36,5%. Les cinq autres districts se situent au-dessus de celle-ci; Le Locle affiche la plus forte part avec plus de 57,4% de l'emploi total du district. Pour le secteur tertiaire, le district de Neuchâtel montre une part élevée (près de 73% de l'emploi total du district); les cinq autres districts se situent sous la moyenne cantonale de 59,1%.

Tableau 11 : Part des secteurs primaire¹⁵, secondaire et tertiaire dans le total des emplois des districts en 2001

District	Part secteur I	Part secteur II	Part secteur III	Total
Boudry	5,9	36,3	57,9	100,0
La Chaux-de-Fonds	2,5	44,9	52,6	100,0
Le Locle	8,6	57,4	34,0	100,0
Neuchâtel	1,7	25,5	72,8	100,0
Val-de-Ruz	12,3	42,3	45,4	100,0
Val-de-Travers	13,0	37,2	49,8	100,0
<i>Canton</i>	<i>4,4</i>	<i>36,5</i>	<i>59,1</i>	<i>100,0</i>

Sources : OFS/RFE/2001; Office de statistique du canton de Neuchâtel.

¹⁵ Statistiques disponibles uniquement pour l'année 2000.

5.2.2 Dynamisme régional et effet structurel : une analyse *shift and share*

L'analyse *shift and share* mesure, au cours d'une période donnée, la performance économique d'une région par rapport à l'ensemble d'un pays. Elle permet de distinguer, dans l'évolution de l'emploi d'une région, ce qui provient de l'effet d'entraînement de l'économie nationale, de ce qui est dû à la structure de l'économie régionale et au dynamisme propre à la région. L'accroissement de l'emploi dans une région est, dans ce modèle, le résultat de la conjugaison de ces trois effets :

- I. *Effet d'entraînement* : il se rapporte au climat général de la croissance économique. Cela revient à stipuler que si l'emploi croît au niveau suisse, il devrait croître au même rythme dans toutes les régions. Si, comme on l'observe généralement, tel n'est pas le cas, la cause réside dans les deux effets suivants.
- II. *Effet structurel* : il est lié à la configuration de la structure par branches de chaque région en début de période, d'une part, et à la dynamique différentielle de l'emploi de chaque branche à l'échelon national, d'autre part. Cet effet résume ce qui, dans la croissance d'une région, relève des particularités propres aux structures économiques régionales et nationales (importance relative des branches).
- III. *Effet régional* : il synthétise ce qui, dans la croissance de l'emploi d'une région, n'est dû ni au trend général ni à la structure économique de début de période; il mesure en quelque sorte l'avantage comparatif d'une région pour le développement d'une branche particulière ou de l'ensemble des branches sur son territoire pendant la période analysée.

a) *Une analyse de long terme : de 1985 à 2001 (Tab. 12)*

Le district de Neuchâtel se caractérise par une augmentation globale de l'emploi légèrement inférieure au niveau suisse (écart de -2,5% par rapport à la croissance au niveau suisse). Cette évolution légèrement inférieure à la moyenne nationale est le résultat de deux tendances inverses : une structure économique plutôt favorable mais dont l'effet n'est pas suffisamment fort pour compenser un dynamisme régional en perte de vitesse.

Avec une croissance globale de l'emploi inférieure au niveau suisse, le district de Boudry se caractérise par un effet structurel et un effet régional négatifs. Cela signifie que tant la structure économique que le dynamisme régional provoquent une baisse de l'emploi.

Le district de La Chaux-de-Fonds affiche une croissance globale de l'emploi plus ou moins identique au niveau suisse. Ce « bon » résultat – en comparaison avec les autres districts – s'explique par son dynamisme régional, qui compense l'effet négatif de sa structure économique.

Les districts du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers se caractérisent par une variation de l'emploi négative sur la période 1985-2001. Cette évolution radicalement opposée à la tendance au niveau suisse (+11,9%) est provoquée par une structure économique défavorable combinée à un effet régional également négatif.

Le district du Locle affiche une croissance de l'emploi inférieure à 3%. Son effet structurel est fortement négatif. Une des principales explications est que ce district est fortement spécialisé dans l'industrie et la manufacture alors que c'est le secteur tertiaire qui a connu ces dernières années une forte croissance de l'emploi.

Tableau 12 : Analyse shift and share pour les secteurs secondaire et tertiaire entre 1985 et 2001

District	Effet structurel en %	Effet régional en %	Ecart total ¹⁶ en %	Variation emploi total entre 1985 et 2001 en %
Boudry	-4,5	-1,0	-5,5	6,4
La Chaux-de-Fonds	-5,9	4,6	-1,3	10,6
Le Locle	-12,4	3,4	-9,0	2,9
Neuchâtel	2,9	-5,4	-2,5	9,4
Val-de-Ruz	-8,5	-4,3	-12,8	-0,9
Val-de-Travers	-11,1	-7,7	-18,8	-6,8
<i>Suisse</i>				11,9

Source : IRER/2003/MV, FV.

b) Une analyse sur la période plus récente : de 1995 à 2001 (Tab. 13)

Alors que sur la période 1985-2001, aucun district n'obtient une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne suisse, les districts du Locle et de Neuchâtel parviennent à inverser cette tendance pour la période plus récente. Cependant, les explications sont différentes : pour Le Locle, ce résultat s'explique par un fort dynamisme régional venant compenser un effet structurel négatif tandis qu'à Neuchâtel, c'est une structure économique favorable qui vient compenser un dynamisme régional négatif.

Pour le district de Boudry, cette analyse met en évidence une croissance de l'emploi négative (-2,4%) sur la période récente alors qu'elle était positive (+6,4%) sur la période longue 1985-2001. Cette évolution suit cependant la tendance générale puisque l'écart total par rapport à la croissance suisse reste constant.

Le district du Val-de-Ruz a subi la plus forte diminution récente de l'emploi du canton (-6,0%). Son écart total par rapport à la croissance de l'emploi au niveau suisse (-9,4%) est la combinaison d'un fort effet régional négatif et d'une structure économique également défavorable.

¹⁶ L'écart total constitue la somme de l'effet structurel et de l'effet régional. Par ailleurs, il représente l'écart entre la variation de l'emploi total du district et la variation de l'emploi total au niveau suisse. On cherche donc à expliquer cet écart en distinguant effet structurel et effet régional. Par exemple, l'évolution de l'emploi au niveau suisse entre 1985 et 2001 est de 11,9% alors qu'elle est de 9,4% dans le district de Neuchâtel. La différence entre 11,9% et 9,4% est de -2,5%, soit l'écart total. Cet écart total est dû à un effet structurel de 2,9% et à un effet régional de -5,4%.

Tableau 13 : Analyse shift and share pour les secteurs secondaire et tertiaire entre 1995 et 2001

District	Effet structurel en %	Effet régional en %	Ecart total en %	Variation emploi total entre 1985 et 2001 en %
Boudry	-1,0	-4,8	-5,8	-2,4
La Chaux-de-Fonds	-1,5	-1,5	-3,0	0,3
Le Locle	-3,2	8,1	5,0	8,3
Neuchâtel	2,2	-1,1	1,1	4,5
Val-de-Ruz	-3,0	-6,4	-9,4	-6,0
Val-de-Travers	-3,0	-1,0	-4,0	-0,6
<i>Suisse</i>				3,4

Source : IRER/2003/MV, FV.

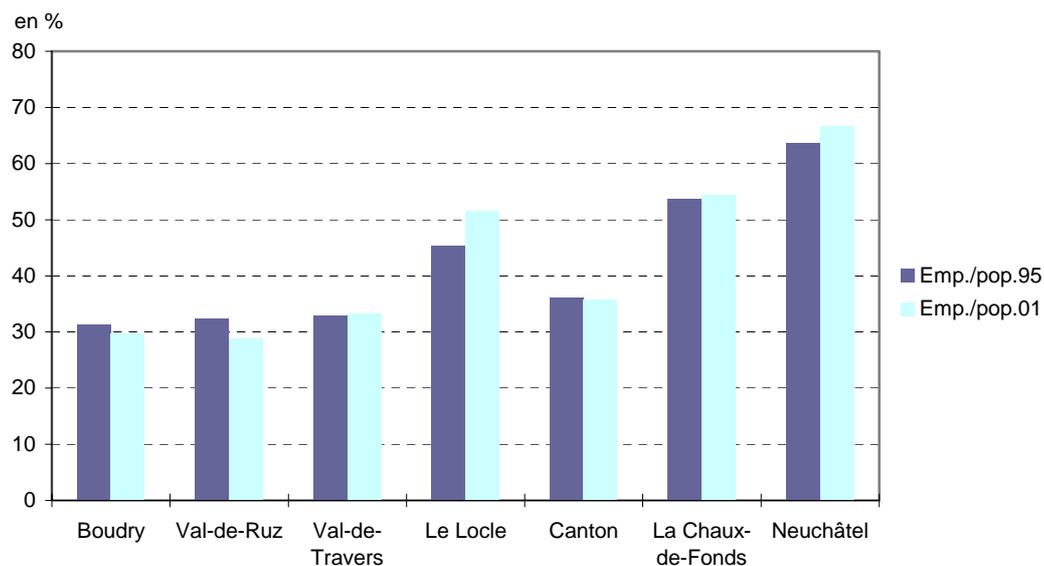
5.2.3 Evolution différenciée de l'emploi et de la population résidante

Une analyse rapportant les emplois à la population résidante par district à deux moments distincts renseigne sur l'évolution de la répartition entre activité économique et population résidante (Graphiques 4 et 5).

D'une manière générale, on assiste à une évolution contrastée entre les districts urbains (Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds) et les autres. Tandis que les districts de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle voient leur nombre d'emplois augmenter et leur population diminuer sur la période 1995-2001, l'inverse se produit pour les autres districts. En effet, mis à part le Val-de-Travers pour lequel les deux indicateurs sont en baisse, les districts de Boudry et du Val-de-Ruz bénéficient d'une augmentation de la population résidante, tandis que l'emploi recule. On assiste ainsi à un processus de bipolarisation avec, d'un côté, une concentration toujours plus grande de l'emploi dans les zones urbaines, et, de l'autre, le développement de zones résidentielles dans les districts qui n'ont pas de grandes villes (les Vallées et Boudry).

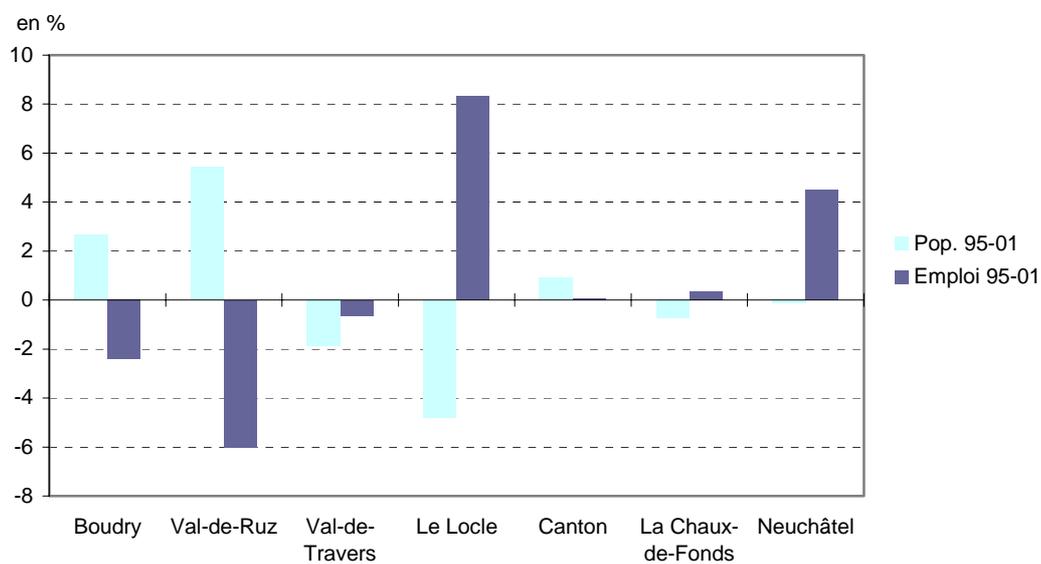
L'augmentation de l'emploi la plus élevée est enregistrée dans le district du Locle, avec une croissance de plus de 8%. Paradoxalement, c'est également dans ce district que l'on assiste au recul le plus prononcé de la population résidante (-4,8%). Inversement, le district du Val-de-Ruz cumule aussi bien une croissance de population élevée (+5,4%) qu'un recul marqué de l'emploi (-6%).

Graphique 4 : Evolution du ratio emploi / population résidante par district, en %



Source : IRER/2003/MV, FV.

Graphique 5 : Evolution de l'emploi et de la population résidante en % entre 1995 et 2001



Source : IRER/2003/MV, FV.

5.2.4 Evolution du chômage par district

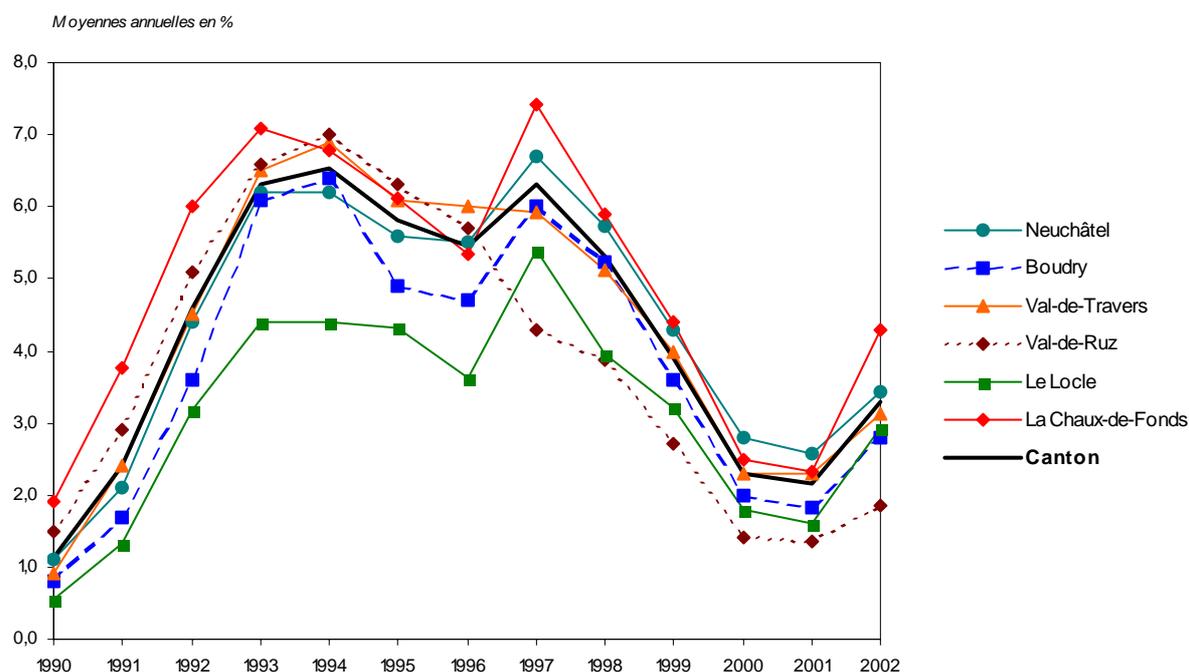
Le tableau 14 et le graphique 6 montrent l'évolution du chômage par district dans le canton de Neuchâtel.

Tableau 14 : Taux de chômage par district depuis 1990

District	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Neuchâtel	1,1	2,1	4,4	6,2	6,2	5,6	5,5	6,7	5,7	4,3	2,8	2,6	3,4
Boudry	0,8	1,7	3,6	6,1	6,4	4,9	4,7	6,0	5,2	3,6	2,0	1,8	2,8
Val-de-Travers	0,9	2,4	4,5	6,5	6,9	6,1	6	5,9	5,1	4,0	2,3	2,3	3,1
Val-de-Ruz	1,5	2,9	5,1	6,6	7	6,3	5,7	4,3	3,9	2,7	1,4	1,4	1,8
Le Locle	0,6	1,3	3,2	4,4	4,4	4,3	3,6	5,4	4,0	3,2	1,8	1,6	2,9
La Chx-de-Fds	1,9	3,8	6,0	7,1	6,8	6,1	5,3	7,4	5,9	4,4	2,5	2,3	4,3
<i>Canton</i>	<i>1,1</i>	<i>2,4</i>	<i>4,6</i>	<i>6,3</i>	<i>6,5</i>	<i>5,8</i>	<i>5,5</i>	<i>6,3</i>	<i>5,3</i>	<i>3,9</i>	<i>2,3</i>	<i>2,2</i>	<i>3,3</i>
<i>Suisse</i>	<i>0,5</i>	<i>1,1</i>	<i>2,5</i>	<i>4,5</i>	<i>4,7</i>	<i>4,2</i>	<i>4,7</i>	<i>5,2</i>	<i>3,9</i>	<i>2,9</i>	-	-	-

Sources : IRER/2003; Service de l'emploi.

Graphique 6 : Evolution du taux de chômage par district depuis 1990



Sources : IRER/2003/MV, FV; Office de l'emploi.

Jusque dans les années 1995-1996, le district de Neuchâtel se distingue par un taux de chômage comparable à la moyenne cantonale. Ce n'est que depuis 1997 que le district voit son taux de chômage fortement augmenter et culminer jusqu'en 2002 à un taux plus élevé que la moyenne du canton. Notons également qu'en 2000 et 2001, pour tous les districts, on assiste à une baisse générale du taux de chômage. Cette tendance générale, passagère, est attribuable à la bonne

situation conjoncturelle. Cependant, la comparaison avec le niveau de chômage en Suisse montre que les districts du canton de Neuchâtel affichent tous, à quelques exceptions près, un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale. Depuis 2001, la situation économique s'est détériorée.

Le district de Boudry présente depuis le début des années nonante un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne cantonale. En 2002, on mesure un taux de chômage de 2,8%, soit 1 point de plus qu'en 2001. On attribue cette augmentation à une dégradation générale de la situation conjoncturelle en 2002. Cette hausse du taux de chômage par rapport aux années 2000-2001 s'observe dans tous les districts.

Le district du Val-de-Travers est revenu depuis 1997 à un niveau légèrement inférieur à la moyenne cantonale (sauf 1999 et 2001).

Le district du Val-de-Ruz affiche depuis 1997 le taux de chômage le plus faible des différents districts neuchâtelois. En 2002, le taux de chômage est de 1,8%, soit une hausse de 0,4 point par rapport aux années 2000 et 2001.

Le chômage dans le district du Locle est toujours inférieur à la moyenne cantonale sur la période 1990-2002. En période de basse conjoncture (taux de chômage élevé), cet écart a tendance à augmenter.

Le district de La Chaux-de-Fonds se situe au-dessus de la moyenne cantonale avec un taux de chômage – le plus élevé du canton de 1990 à 1999 (sauf 1994, 1995 et 1996) – atteignant 7,4% en 1997. En 2002, le taux de chômage y est de nouveau le plus élevé du canton (4,3%).

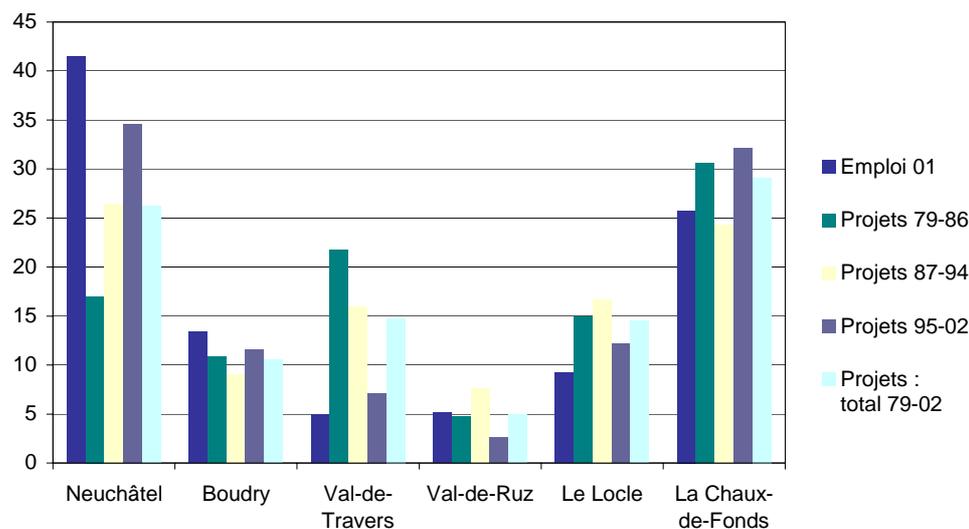
5.2.5 Résultats de la promotion économique par district (Annexe C, Tab. C.25-C.27)

Dans les graphiques 7 à 12, les résultats de la promotion économique ont été comparés à l'emploi pour les secteurs secondaire et tertiaire dans les différents districts¹⁷. Cela permet de rendre compte de manière plus objective de l'effort de promotion par région, le nombre d'emplois étant un indicateur du poids économique de chaque district. Ces données ne concernent que les projets qui ont bénéficié d'une aide directe (cautionnement, prise en charge d'intérêts, subside à l'emploi) et ne prennent pas en compte les entreprises du secteur tertiaire.

En comparant la proportion de projets soutenus par la promotion économique et la proportion de l'emploi dans les différents districts, on constate que la répartition est relativement inégale (Graphique 7) puisque l'action de la promotion s'exerce plus fortement dans les districts *a priori* défavorisés. En effet, les districts du Val-de-Ruz et de La Chaux-de-Fonds comptent une proportion de projets proche de leur proportion d'emplois (Val-de-Ruz : 5,1% de l'emploi en 2001 et 4,9% des projets sur la période 1979-2002; district de La Chaux-de-Fonds : 25,8% de l'emploi en 2001 et 29,1% des projets entre 1979 et 2002) alors que la proportion de projets est fortement supérieure à la proportion d'emplois au Val-de-Travers (14,8% des projets pour 5% de l'emploi) et au Locle (14,5% des projets pour 9,2% de l'emploi). La proportion de projets est nettement inférieure à la proportion d'emplois à Neuchâtel (26,2% des projets contre 41,5% de l'emploi) tandis que la différence est moins marquée dans le district de Boudry (10,5% des projets contre 13,4% de l'emploi).

¹⁷ Annexe C, Tab. C.7, C.9, C.11, C.13, C.15 et C.17.

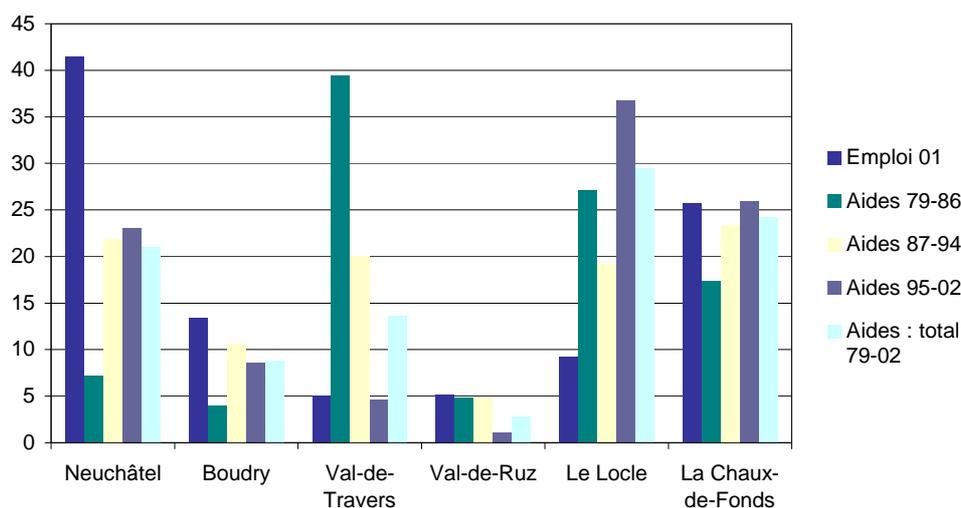
Graphique 7 : Nombre de projets par district, en %



Sources : IRER/2003/MV, FV; Service de promotion économique.

La répartition du coût des aides est aussi fortement inégale mais reste conforme aux objectifs de promotion économique (Graphique 8). Les districts du Val-de-Travers et du Locle enregistrent une part de coût (respectivement 13,7% et 29,4% pour la période 1979-2002) nettement supérieure à leur proportion d'emplois sur l'ensemble de la période. La proportion est à peu près équilibrée pour La Chaux-de-Fonds (25,8% pour l'emploi et 24,2% pour le montant de l'aide) tandis que les districts de Neuchâtel et Boudry affichent une part des aides nettement inférieure à la proportion d'emplois.

Graphique 8 : Coût des aides par district, en %

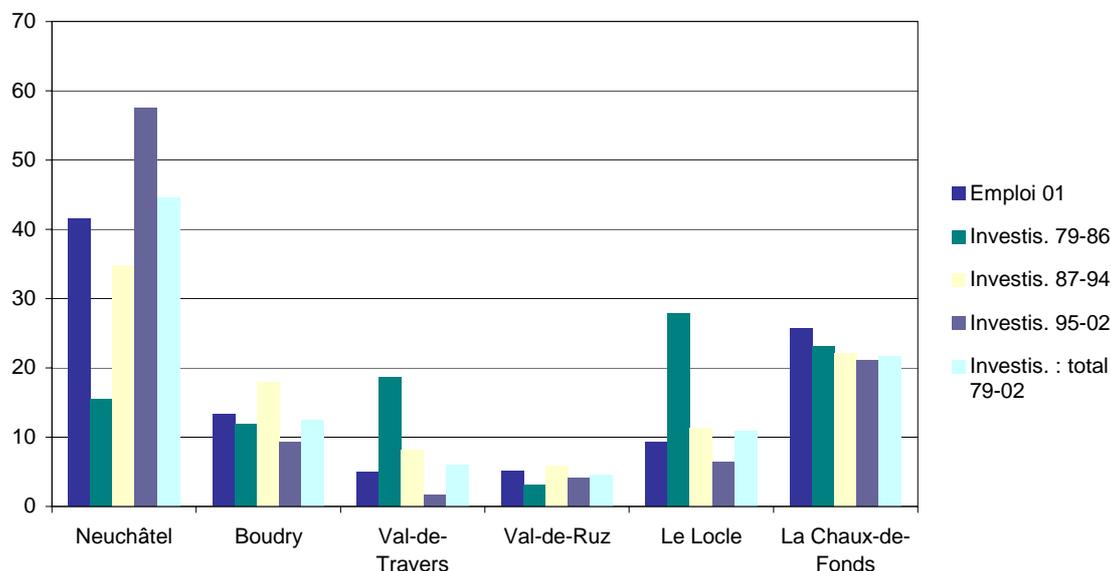


Sources : IRER/2003/MV, FV; Service de promotion économique.

Le graphique 9 met en évidence la proportion importante du district de Neuchâtel dans les investissements découlant des projets soutenus par la promotion économique de 1979 à 2002

(44,6%). Par ailleurs, les districts du Val-de-Travers et du Locle enregistrent une part relativement faible des investissements (respectivement 6% et 10,8% sur la période 1979-2002) malgré leur proportion importante de projets (respectivement 14,8% et 14,5%) et de coût (13,7% et 29,4%).

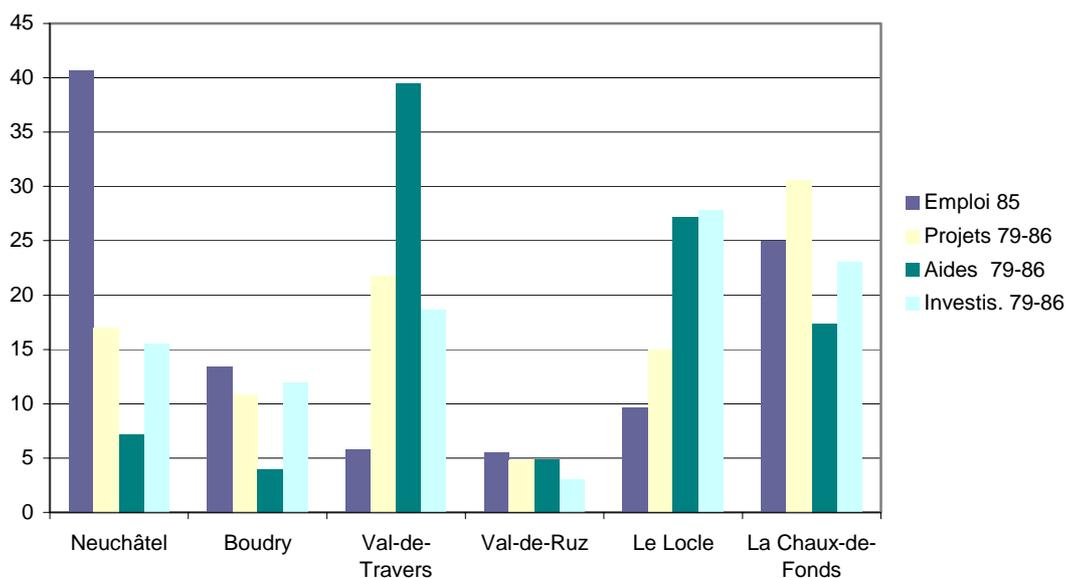
Graphique 9 : Investissements par district, en %



Sources : IRER/2003/MV, FV; Service de promotion économique.

Durant la période 1979-1986, les districts du Val-de-Travers, du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont clairement été les grands bénéficiaires des projets de promotion économique (Graphique 10). En effet, ils ont cumulé plus de 67% des projets durant cette période et plus de 84% des aides.

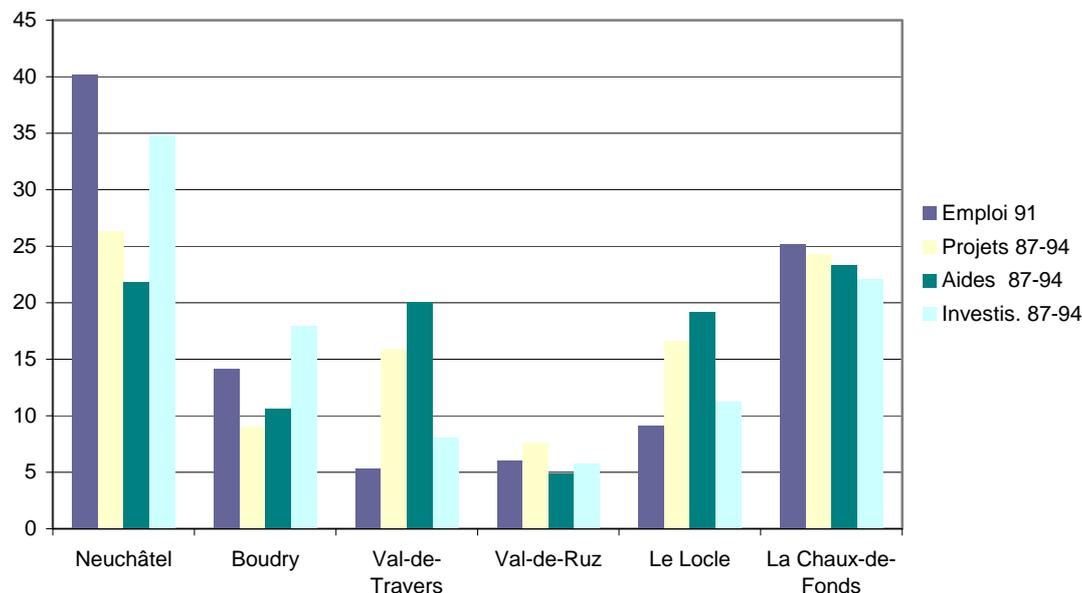
Graphique 10 : Promotion économique de 1979 à 1986, en %



Sources : IRER/2003/MV, FV; Service de promotion économique.

Durant la période 1987-1994 (Graphique 11), les districts de Neuchâtel et de Boudry se caractérisent par une proportion élevée des investissements (respectivement 34,8% et 18%) par rapport au nombre de projets (26,4% et 9%) et au coût des aides occasionnées (21,9% et 10,6%). Au cours de cette même période, les districts du Val-de-Travers et du Locle ont bénéficié d'une part importante des projets (respectivement 16% et 16,7%) et du coût (respectivement 20,1% et 19,2%) alors que l'investissement est resté limité (8,1% et 11,3%).

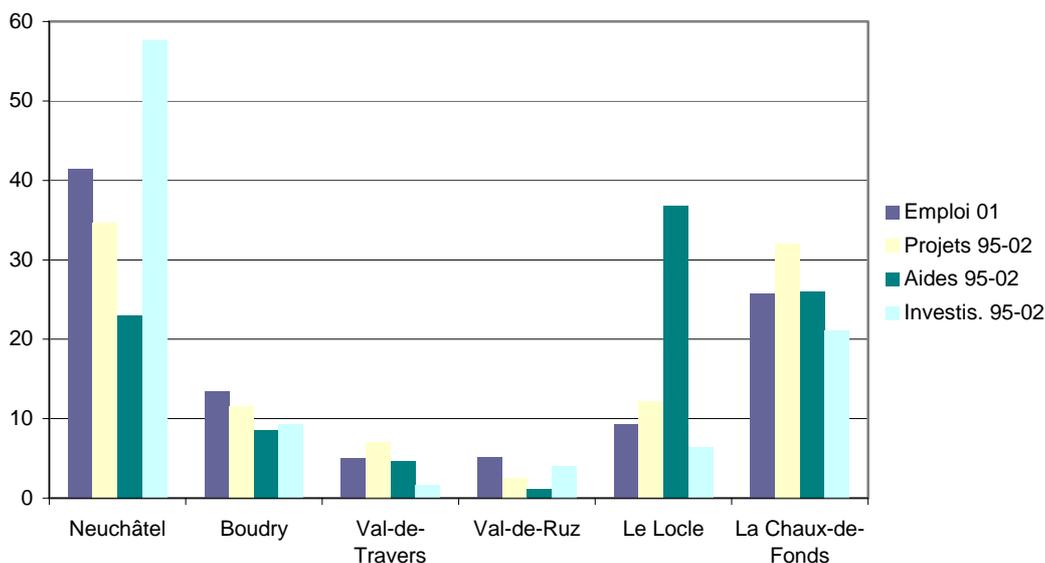
Graphique 11 : Promotion économique de 1987 à 1994, en %



Sources : IRER/2003/MV, FV; Service de promotion économique du canton de Neuchâtel.

Durant ces dernières années (période 1995-2002, Graphique 12), le district de Neuchâtel se caractérise toujours par une très forte proportion des investissements (57,6%). Le district du Locle enregistre une part très importante du coût des aides (36,8%) et des projets (12,2%) par rapport à son faible volume d'investissement (6,4%).

Graphique 12 : Promotion économique de 1995 à 2002, en %



Sources : IRER/2003/MV, FV; Service de promotion économique du canton de Neuchâtel.

Globalement, il ressort que les districts du Val-de-Travers, du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont été relativement bien soutenus par la promotion économique puisque les aides obtenues dépassent leur poids économique. Néanmoins, on constate que les investissements réalisés dans le cadre des projets soutenus sont beaucoup plus importants dans le district de Neuchâtel.

5.3 Différences de structure et de fonctionnement entre districts

5.3.1 District de Neuchâtel

Le district de Neuchâtel est fortement marqué par des activités urbaines liées à l'agglomération neuchâteloise. L'agglomération a ainsi conforté son rôle de place centrale pour le canton, voire pour l'Arc jurassien. Neuchâtel se distingue par une forte concentration d'activités tertiaires publiques et privées. Grâce à sa situation géographique privilégiée et à une qualité de vie que l'on perçoit généralement comme élevée par rapport aux autres districts, Neuchâtel développe naturellement une grande proportion d'activités tertiaires variées : centres de recherche et de formation, grandes entreprises, services de consultants, enseignement, etc. L'industrie demeure présente, même si elle connaît un moindre développement que les activités tertiaires.

Le district de Neuchâtel vit principalement du contrôle des flux économiques provenant du canton, de l'Arc jurassien, voire de la Confédération (OFS, Université). Il se caractérise par une forte attractivité « économique » pour les entreprises. A l'inverse des autres districts du canton, qui peinent généralement à conserver un revenu basique important, celui de Neuchâtel en retient une grande proportion. Par ailleurs, il profite d'une importante main-d'œuvre provenant des districts environnants. Le flux de pendulaires entrants, particulièrement élevé, illustre cette grande ouverture sur l'extérieur. Le poids économique du district (41,5% de l'emploi cantonal total pour les secteurs secondaire et tertiaire en 2001) dépasse largement la population résidente (environ 30% de la population résidente cantonale en 2001).

En raison de sa structure essentiellement urbaine, le district de Neuchâtel concentre des emplois à prédominance tertiaire mais attire également une population hétérogène (forte population étrangère, main-d'œuvre peu qualifiée, etc.). Le taux de chômage élevé du district peut ainsi partiellement s'expliquer par un décalage entre un certain besoin de main-d'œuvre qualifiée et une population parfois mal adaptée au marché du travail local.

Les indicateurs financiers confirment la situation décrite précédemment : une masse imposable importante dénote la richesse économique du district; l'endettement important caractérise au contraire les besoins de financement en infrastructures d'un district urbain.

5.3.2 District de Boudry

Le district de Boudry se distingue par une forte population résidente (21,9% de la population résidente cantonale en 2001) par rapport à son poids économique (13,4% de l'emploi total cantonal pour les secteurs secondaire et tertiaire en 2001). Il se singularise par une importante croissance de la population suisse, provenant pour l'essentiel des districts voisins. La structure économique est relativement hétérogène, comparée aux autres districts du canton : le district est marqué d'une part de spécialisations industrielles et d'autre part de spécialisations tertiaires fortement liées à la population résidente (construction, services personnels, commerce de détail, hôtellerie-restauration). Le district n'a donc pas de véritable cohérence, il est fortement dépendant, voire totalement intégré à l'agglomération du Littoral (du moins jusqu'à Bevaix). Ainsi, contrairement au district du Val-de-Ruz, le district de Boudry développe certaines activités tertiaires publiques et privées (poste, électricité, traitement des déchets, consultants) qui débordent clairement du district de Neuchâtel.

L'attractivité du district de Boudry en termes de population résidente est liée pour beaucoup à sa situation géographique privilégiée. Une population résidente active occupée importante et relativement qualifiée démontre le caractère résidentiel du district. Un flux très élevé de pendulaires travaillant à l'extérieur du district reflète cette situation.

Marquant à la fois son intégration dans l'agglomération du Littoral et son attractivité pour la population résidante, la masse imposable du district de Boudry est l'une des plus élevées. La part prépondérante des recettes des personnes physiques dans le total des impôts communaux illustre également cette situation.

5.3.3 District du Val-de-Travers

Le district du Val-de-Travers se caractérise par une structure économique, essentiellement industrielle, en perte de vitesse. La chute des emplois (secteurs secondaire et tertiaire réunis) entre 1985 et 2001 a été la plus forte du canton. Même si le niveau de dépendance est moindre, la reconversion du tissu industriel dans de nouvelles activités s'avère difficile. Côté tourisme, le district comptabilise le plus grand nombre de nuitées dans la para-hôtellerie après les districts de Neuchâtel et de Boudry (Annexe B, Graphique B.6). Notons encore que le district conserve difficilement son revenu basique. Néanmoins, il reste attractif du point de vue de l'habitat puisque, à l'inverse du district du Locle, sa population se maintient. Il demeure également attractif en termes de services à la population (commerce de détail, services de santé, etc.).

Au niveau financier, le district du Val-de-Travers se distingue par une évolution très faible de la masse imposable par habitant entre 1985 et 2001, la plus faible du canton.

5.3.4 District du Val-de-Ruz

Le district du Val-de-Ruz concentre une population relativement élevée (8,7% de la population résidante cantonale en 2001) par rapport à son poids économique (5,1% de l'emploi cantonal total pour les secteurs secondaire et tertiaire en 2001). La population résidante totale du Val-de-Ruz croît régulièrement depuis une vingtaine d'années. Notons d'emblée que la proportion de pendulaires sortants est la plus élevée de tous les districts. Le district du Val-de-Ruz est attractif pour la population résidante et peut être qualifié de zone résidentielle. En 2000, plus de la moitié des résidents actifs travaillent hors du district.

Du point de vue économique, le district du Val-de-Ruz maintient ses spécialisations industrielles. Les activités liées à la population sont en augmentation. Néanmoins, à l'inverse du district de Boudry, le Val-de-Ruz peine à capter des activités autres qu'industrielles ou liées à la population. Il se distingue généralement par un faible niveau de chômage, le plus faible du canton. Cette situation s'explique par deux facteurs : la forte présence d'agriculteurs et une population résidante élevée travaillant à l'extérieur du district.

Au niveau financier, le district du Val-de-Ruz se distingue en ayant la part des personnes physiques dans l'imposition communale la plus élevée du canton après le district de Boudry. Cela reflète la faible activité économique du district par rapport à sa forte population résidante.

5.3.5 District du Locle

Le district du Locle accueille une population résidante (légèrement inférieure à 9% de la population résidante cantonale en 2001) plus ou moins équivalente à son poids économique (9,2% de l'emploi cantonal total pour les secteurs secondaire et tertiaire en 2001).

Le district du Locle se caractérise par de fortes spécialisations industrielles dans des activités très complémentaires. Il a renforcé ses spécialisations au cours des vingt dernières années et concentre de manière de plus en plus manifeste, à l'instar du district de La Chaux-de-Fonds, les activités horlogères; le tissu industriel s'est également diversifié. Le district du Locle enregistre d'une part un fort revenu basique issu de ses exportations industrielles et dénote d'autre part une quasi-absence de spécialisations tertiaires. Ainsi, il ne conserve pas son revenu basique. Au début des années nonante, le district du Locle se positionne légèrement sous la moyenne cantonale en termes de chômage. Depuis 1990, le gain d'attractivité du district apparaît du point de vue de la pendularité avec une forte augmentation de la proportion de pendulaires entrants. En effet, le nombre de pendulaires entrants a augmenté de plus de 80% entre 1990 et 2000.

Au niveau financier, le district du Locle a vu sa situation s'améliorer considérablement : la croissance de la masse imposable par habitant a été, après le district de Neuchâtel, la plus importante du canton; l'imposition des personnes physiques par habitant est revenue en 2001 à un niveau inférieur à la moyenne cantonale. Seule la dette par habitant est restée très élevée en comparaison avec les autres districts.

5.3.6 District de La Chaux-de-Fonds

Le district de La Chaux-de-Fonds se caractérise par un poids économique relativement important (un peu moins de 26% de l'emploi cantonal total pour les secteurs secondaire et tertiaire en 2001) par rapport à sa population résidante (23,1% de la population résidante cantonale en 2001). La population du district demeure assez stable grâce à l'augmentation de la population étrangère.

Le district de La Chaux-de-Fonds est marqué par de fortes spécialisations industrielles. Au cours de ces vingt dernières années, sa spécialisation dans l'horlogerie-bijouterie est restée stable (+1,6% de postes supplémentaires entre 1985 et 2001) tandis que des domaines tels que les services à la population, les activités de santé, les activités sociales, la fabrication de machines et appareils électriques ainsi que la métallurgie se sont renforcés.

Comme le district du Locle, celui de La Chaux-de-Fonds se distingue par un haut revenu basique qu'il conserve difficilement. Notons toutefois qu'à travers le programme de décentralisation d'organismes publics cantonaux, le district a bénéficié de la meilleure répartition spatiale de certaines activités publiques. Le district de La Chaux-de-Fonds affiche généralement un taux de chômage élevé qui s'explique par sa structure urbaine.

Au niveau financier, le district ne parvient pas à redresser sa situation : la dette par habitant croît légèrement, l'imposition des personnes physiques reste dans les plus élevées du canton et l'effort fiscal demeure fortement supérieur à la moyenne cantonale (cf. Annexe C, Tableau C.22).

6. Potentialités de développement

6.1 District de Neuchâtel

Les potentiels de développement du district de Neuchâtel reposent sur deux spécificités liées à l'agglomération du Littoral :

- ◆ l'agglomération neuchâteloise se positionne comme pôle scientifique, technique et de formation (CSEM, IMT, Université, écoles professionnelles, OFS, école de management hôtelier). Essaimages, lancement de nouveaux projets et proximité entre écoles et entreprises caractérisent ce pôle de croissance principalement microtechnique, mais également tertiaire;
- ◆ l'agglomération bénéficie d'une bonne image (dynamisme lié au rôle de capitale cantonale et régionale, nouvelles technologies) et d'une bonne attractivité (vie culturelle, beauté du site, discrétion, niveau des prix, confort) qui peuvent permettre à la fois le renforcement des potentiels existants et le développement de nouveaux secteurs (informatique, activités tertiaires à caractère international).

Ces deux forces pourraient être exploitées afin de développer les éléments suivants :

- ◆ valoriser le pôle « formation, R&D et production » microtechnique et développer des services liés à ce pôle (notamment dans le marketing);
- ◆ favoriser des services spécialisés :
 - ◆ en développant le tourisme éducatif (écoles privées, école prodiguant des cours en anglais pour la famille des cadres d'entreprises internationales, développement de la gamme de cours d'été notamment dans la formation technique, etc.) et éventuellement le tourisme médical (cliniques privées, convalescence...);
 - ◆ en attirant les fonctions stratégiques (services financiers, commerciaux, etc.) de grandes entreprises et d'organismes professionnels.

L'agglomération du Littoral dispose par conséquent d'atouts pour mieux se positionner dans la hiérarchie des villes. Pour cela, il convient d'organiser l'agglomération au niveau du Littoral :

- ◆ en valorisant ses fonctions urbaines par une politique au niveau de l'agglomération. Il s'agit d'obtenir une meilleure cohérence, une meilleure répartition spatiale des activités économiques et de la population, par des politiques concertées au niveau de l'ensemble des communes du Littoral;
- ◆ en augmentant ses spécificités urbaines (par le développement de services spécialisés) et en favorisant une collaboration organisée avec les villes de l'Arc jurassien.

Par ailleurs, le district de Neuchâtel souffre de la rareté de terrains industriels, du manque de population résidante et de la dépendance fiscale par rapport à une grande entreprise (ces deux derniers éléments concernent principalement la ville de Neuchâtel).

6.2 District de Boudry

Le district de Boudry fait partie de l'agglomération du Littoral au niveau de l'offre d'emplois, de l'infrastructure et de la population. Il se situe en outre sur le même axe routier que le district de Neuchâtel. Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, il concentre une population résidante importante. Ainsi, un certain nombre de communes sont directement intégrées dans la dynamique du Littoral, alors que la région Saint-Aubin - Sauges - Vaumarcus, déconnectée de cette logique, reste cependant attractive pour la population résidante.

Le district de Boudry ne développe pas de cohérence propre et ne peut s'analyser indépendamment de l'agglomération du bas du canton. Dans son ensemble, le district ne bénéficie d'aucune réflexion stratégique de développement : les acteurs locaux ne développent pas de stratégies proactives. D'un point de vue économique, le district est peu autonome. Un nombre limité d'entreprises compte pour une très grande part de l'emploi industriel, renforçant la dépendance à l'égard d'autres espaces.

Les potentiels de développement du district de Boudry résident :

- ◆ dans la dynamique de l'agglomération du Littoral;
- ◆ dans le renforcement de la cohérence au niveau du Littoral en valorisant les effets d'agglomération. Une politique concertée, intégrant l'ensemble des communes de l'agglomération et stimulant une participation plus active des acteurs locaux, permettrait de mieux potentialiser les forces du bas du canton.

6.3 District du Val-de-Travers

Le Val-de-Travers est en passe d'enterrer son image de district sinistré suite à la fermeture de l'usine Dubied. A l'opposé des districts du haut, une image positive tend à s'y propager. Ainsi, le Val-de-Travers se caractérise par une bonne cohérence basée sur une nouvelle dynamique locale, un esprit commun et une image partagée. Coopération et volonté de développement à l'échelle du district différencient le Val-de-Travers des autres régions neuchâteloises. La mobilisation autour de l'image d'un produit longtemps interdit et qui avait officiellement disparu, image utilisée comme fédératrice de projets de développement, caractérise cette nouvelle dynamique régionale.

L'ébauche de diversification industrielle n'a pas permis de retrouver le niveau d'emploi d'avant-crise. Toutefois, un certain nombre d'entreprises dynamiques apprécient la région et la loyauté de la main-d'œuvre. Par ailleurs, le Val-de-Travers souffre d'un manque de main-d'œuvre qualifiée. Sa seule flexibilité se situe dans le recours à des travailleurs frontaliers. Le Val-de-Travers s'intègre économiquement dans une logique de niveau Arc jurassien, que ce soit pour les relations entre entreprises (horlogerie, mécanique, médical) ou pour les relations avec les institutions de formation spécialisées. Ce district doit toutefois valoriser sa proximité avec la France (sur les plans industriel et touristique) plutôt que de simplement canaliser une masse de travailleurs disponibles.

Le Val-de-Travers doit également valoriser son cadre de vie agréable (nature, écoles, infrastructure, milieu associatif, niveau des loyers), qui semble attirer une population familiale depuis quelques années. Toutefois, il faut veiller à ce qu'il ne perde pas de son attractivité car cela pourrait mettre en péril le développement de la population résidante ainsi que l'installation d'entreprises et de cadres. Ainsi, le développement d'infrastructures de loisirs (centre sportif, sites VTT, etc.) peut, d'une part, accroître son attractivité pour la population résidante et, d'autre part, s'insérer dans la politique touristique de la région.

Un certain nombre de potentiels reposent sur une volonté de développement à l'échelle du district :

- ◆ augmentation des nuitées et de l'offre dans la para-hôtellerie et l'hôtellerie par le développement du tourisme sportif et du tourisme de groupes (tourisme industriel, musées). La proximité avec la frontière peut constituer un avantage (par une offre groupée);
- ◆ renforcement de la filière bois (artisanat et industrie). Il existe, semble-t-il, d'importantes possibilités d'exportation. Les compétences commerciales font défaut;
- ◆ agriculture : développement de produits régionaux;
- ◆ proximité avec la France et le marché européen : au niveau industriel mais aussi au niveau de la promotion touristique (relations concurrence-coopération);
- ◆ amélioration de l'accès au district.

L'ensemble de ces potentiels ne permettront toutefois pas au district de développer un nombre d'emplois très important. Il doit donc également se profiler comme un district attractif pour la population en valorisant l'habitat.

6.4 District du Val-de-Ruz

Tout comme le district de Boudry, le Val-de-Ruz profite d'une situation géographique privilégiée (cadre de vie agréable, bonne image, proximité des grands centres urbains du canton). Ainsi, il apparaît comme un lieu de résidence apprécié car il possède également une bonne attractivité (fiscalité, voies de communication, proximité avec la nature, qualité de vie).

Le Val-de-Ruz n'a pas connu de crise économique aussi grave que le Val-de-Travers. Cela peut expliquer en partie la faible mobilisation de la population et des acteurs locaux. Les différentes communes sont encore fortement cloisonnées malgré la présence et les efforts de l'Association régionale.

Ainsi, la valorisation des potentiels de développement dépend avant tout d'une meilleure concertation entre les communes. Ces potentiels se basent essentiellement sur l'environnement naturel du district :

- ◆ valoriser et développer les ressources spécifiques locales (la terre et ses métiers) – agriculture, centres de compétences agricoles et tourisme rural :
 - ◆ par la sensibilisation et l'amélioration de l'accueil et de l'offre touristique (gîtes);
 - ◆ par la création de produits du terroir;
 - ◆ par le lancement d'une dynamique autour des centres de compétences régionaux (Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature, service phytosanitaire, Site de Cernier, agriculteurs, vulgarisation, office du tourisme, Espace Val-de-Ruz...);
 - ◆ par le renforcement des liens entre le site de Cernier, les communes du Val-de-Ruz, le canton et la promotion des produits du terroir;
- ◆ du point de vue industriel, un certain potentiel peut encore être valorisé grâce à la proximité de l'agglomération neuchâteloise et à la présence de terrains. Néanmoins, les communes considèrent que la qualité de vie reste le premier atout du Val-de-Ruz et n'axent pas leur réflexion sur le développement industriel.

6.5 District du Locle

Tout comme le district de La Chaux-de-Fonds, celui du Locle bénéficie de savoir-faire, de la présence de terrains et de potentiels de développement notamment dans les domaines du médical, de la mécanique et de la microtechnique en général. Il existe un fort climat industriel (positif) et une main-d'œuvre qualifiée. Cependant, la ville du Locle ne semble plus disposer d'une taille critique suffisante pour se développer et bénéficier d'une dynamique propre. La ville étant dominée par l'industrie, rares sont les activités tertiaires et urbaines qui émergent dans le district. L'image de la ville et son urbanisme tendent donc à se détériorer même si les savoir-faire et la qualification de la main-d'œuvre sont reconnues.

Ainsi, l'absence de dynamique urbaine et la proximité avec la France contribuent au faible dynamisme des activités commerciales. Le district du Locle se profile essentiellement comme un district de production, à l'instar de celui de La Chaux-de-Fonds.

Le district du Locle doit valoriser les potentialités suivantes :

- ◆ miser sur un développement commun avec le district de La Chaux-de-Fonds pour réaliser certains objectifs :
 - ◆ améliorer son urbanisme et valoriser les effets d'agglomération avec le district de La Chaux-de-Fonds;
 - ◆ exploiter leurs potentiels communs : micromécanique, infrastructure, main-d'œuvre et savoir-faire industriels, présence de terrains;
 - ◆ réaliser des synergies et améliorer leur attractivité;
- ◆ développer les retombées liées à l'école d'ingénieurs : essaimages, dynamisme, collaboration avec la France, HES.

6.6 District de La Chaux-de-Fonds

Le district de La Chaux-de-Fonds constitue l'une des bases industrielles du canton : de nombreuses entreprises de production y sont installées et offrent un nombre d'emplois élevé. La main-d'œuvre qualifiée, les savoir-faire, le climat industriel constituent des atouts indéniables.

Ainsi, ce district bénéficie d'une structure industrielle relativement diversifiée du point de vue des secteurs d'activité. En effet, par rapport à 1975, de nouvelles activités sont apparues. Toutefois, les fonctions stratégiques des entreprises ne s'y localisent pas et les services associés se développent peu. Dès lors, le district de La Chaux-de-Fonds se positionne comme un district de production, ce qui pose un certain nombre de problèmes :

- ◆ les sièges sociaux des entreprises ne sont pas dans le district; les ressources fiscales des personnes morales sont faibles par rapport à l'emploi industriel; le district dépend d'autres espaces pour toute une gamme de services;
- ◆ le district crée un revenu basique important au travers de ses nombreuses activités industrielles exportatrices, revenu qui est dans une large mesure dépensé ailleurs. Un grand nombre de salariés n'habitent pas le district et ne dépensent pas leur salaire sur place. Les activités tertiaires ont plutôt tendance à baisser d'un point de vue qualitatif. Malgré une masse critique importante et une position relativement centrale au sein de l'Arc jurassien, La Chaux-de-Fonds ne développe plus suffisamment sa fonction de place centrale des Montagnes;

- ◆ le district subit les aspects négatifs de la culture horlogère (discrétion, difficulté de collaborer) alors qu'une ouverture sur l'extérieur et la collaboration sur plusieurs projets seraient opportunes;
- ◆ le principal problème du district se situe au niveau de son attractivité pour la population. L'attractivité économique est bonne : le district maintient ses bases productives industrielles. Au contraire, la population résidante est relativement faible par rapport aux emplois offerts. Le district vit une spirale déclinante : les cadres ne s'installent plus à La Chaux-de-Fonds pour des raisons liées à la politique de l'habitat, mais également à la fiscalité. La part de la population moins bien lotie s'accroît. Les charges augmentent pour le district (et la ville), les autorités se voient contraintes d'augmenter les impôts¹⁸ et les catégories aisées émigrent pour des raisons fiscales... Le district n'améliore pas son cadre urbain (absence de zone piétonne, de quartier résidentiel). Son image se ternit peu à peu.

Par conséquent, le développement du district de La Chaux-de-Fonds doit passer par une amélioration de son attractivité pour la population. Il n'est pas illusoire d'imaginer que le jour où la population s'y installera à nouveau, il sera également beaucoup plus facile d'attirer les fonctions stratégiques des entreprises, et non plus seulement leur succursale de production. En effet, le district reste attractif du point de vue industriel essentiellement par la qualité de la main-d'œuvre, la présence de savoir-faire et la proximité de l'école d'ingénieurs.

Ainsi, il semble que le district de La Chaux-de-Fonds doive entreprendre un certain nombre d'actions pour mieux maîtriser son développement et surtout améliorer son environnement urbain et socioculturel. Il s'agit donc de :

- ◆ viser une meilleure politique de l'habitat, rénover les immeubles;
- ◆ améliorer l'urbanisme afin d'offrir un cadre de vie harmonieux (endroit de rassemblement, zones piétonnes, création de quartiers résidentiels);
- ◆ dynamiser le commerce local au centre ville afin de mieux capter le fort revenu basique et d'améliorer le cadre de vie de la population;
- ◆ développer une meilleure image en organisant une manifestation sur, par exemple, la thématique du « Temps »;
- ◆ développer le tourisme industriel (en surmontant les blocages au niveau des entreprises et de la culture);
- ◆ valoriser les potentiels industriels, notamment dans la microtechnique et l'informatique;
- ◆ valoriser les écoles d'ingénieurs, d'art et de design (un potentiel existe dans les métiers liés au design, aux arts appliqués et à la restauration d'objets de luxe);
- ◆ développer les synergies entre les villes du haut du canton.

¹⁸ Ce constat se base sur une analyse de long terme de l'évolution de la fiscalité. Les mesures ponctuelles ou récentes de baisse des impôts ne sont pas prises en compte.

Références

- Asheim B., Isaksen A. (1997), "Specialised areas of production in Norway. Quantitative overview and case-studies", *Paper presented at the 37th ERSa Congress, Rome*.
- Aydalot P. (1985), *Economie régionale et urbaine*, Economica, Paris.
- Bramanti A., Gordon R., Ratti R. (1997), *The Dynamics of Innovative Regions : the GREMI approach*, Ashgate, Aldershot.
- Colletis G., Pecqueur B. (1993), « Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ? », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, p. 489-508.
- Colletis G., Pecqueur B. (1994), « Les facteurs de la concurrence spatiale et la construction des territoires », in Garofoli G., Vazquez Barquero A. (eds), *Organization of Production and Territory : local models of development*, Gianni luculano Editore, Pavia.
- Corpataux J., Crevoisier O. (1998), "The impact of exchange rate on regional development : the example of Western Switzerland", *Communication présentée au 38^e Congrès de l'Association européenne de science régionale*, 28 août-1^{er} sept. 1998, Vienne.
- Corpataux J., Crevoisier O., Schmid S., Thierstein A. (1999), *Evolution différenciée des régions face aux variations du franc suisse*, Projet de recherche FNSRS n° 12-46953.96, Neuchâtel et Saint-Gall.
- Crevoisier O., Maillat D. (1995), *Quel développement pour l'Arc jurassien ?*, IRER, EDES, Neuchâtel.
- Crevoisier O., Maillat D., Hainard F., Fragomichelakis M. (éd.) (1996), *La dynamique des savoir-faire industriels*, Seismo, Zurich.
- Crevoisier O. (1999), « L'économie neuchâteloise entre permanence et changement », *Revue technique suisse*, n° 4, avril.
- Gougnet J.-J. (1981), « Pour une réhabilitation de la théorie de la base », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 1, p. 63-84.
- Grosjean N. (1998), *Capacité d'innovation et compétitivité des activités industrielles dans l'Espace Mittelland*, IRER, Neuchâtel.
- Guégan J.-C., Rousier N. (1989), *Les systèmes productifs localisés en France*, Notes de travail, IREPD, Grenoble.
- Hoyt H. (1939), "A development of economic base concept", *Land Economics*, n° 1, p. 182-186.
- Isaksen A. (1996), "Towards increased regional specialisation? The quantitative importance of New Industrial Spaces in Norway 1970-1990", *Norsk Geografisk Tidsskrift*, n° 1.
- Krätke S. (1995), *Stadt – Raum – Ökonomie : Einführung in aktuelle Problemfelder der Stadtökonomie und Wirtschaftsgeographie*, Birkhäuser, Basel, Boston, Berlin.
- Maillat D., Boulianne L.-M. (1982), « Système de production, disparités technologiques et redéploiement des activités », *Documents d'économie appliquée*, GEE, Neuchâtel.
- Maillat D., Perrin J.-C. (éd.) (1992), *Entreprises innovatrices et développement territorial*, GREMI, EDES, Neuchâtel.
- Maillat D., Quévit M., Senn L. (éd.) (1993a), *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*, GREMI, EDES, Neuchâtel.

- Maillat D., Lécho G. (1993b), « Système productif et espace urbain : le cas d'une région industrielle », *Working papers/IRER*, n° 9303, Neuchâtel.
- Maillat D., Ballin G., Néméti F. (1996), « Le paradoxe des régions en déclin », *Geographica Helvetica*, n° 2, p. 80-83.
- Messerli P. *et al.* (1995), *Forschungsgesuch zum Projekt « Innovations- und Wettbewerbsfähigkeit im wirtschaftsraum Mittelland (Analyse - Diagnose - Strategien) »*, Bern.
- Néméti F., Pfister M. (1994), Aspects de la compétitivité de l'industrie microtechnique suisse, IRER-EDES, Neuchâtel.
- Pecqueur B. (1996), « Processus cognitifs et construction des territoires économiques », in Pecqueur B. (éd.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris.
- Perroux F. (1955), « Note sur la notion de pôle de croissance », *Economie appliquée*, n° 1-2, p. 307-320.
- Perrut, D. (1993), *L'Europe financière et monétaire*, Nathan, Paris.
- Piore M., Sabel, C. (eds) (1984), *The Second Industrial Divide*, Basic Books, New York.
- Polèse M. (1994), *Economie urbaine et régionale*, Economica, Paris.
- Porter M. (1991), *The Competitive Advantage of Nations*, The McMillan Press Ltd, London.
- Pike F., Becattini G., Segenberger W. (eds) (1990), *Industrial Districts and Inter-Firm Cooperation in Italy*, International Institute for Labour Studies, Geneva.
- Sassen S. (1991), *The Global City : New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, Princeton.
- Sassen S. (1994), « Le complexe urbain et la mondialisation de l'économie », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 139, février, p. 55-78.
- Storper M. (1992), "The limits to globalization : Technology Districts and International Trade", *Economic Geography*, 68(1), p. 60-93.
- Veltz P.M. (1996), *Mondialisation, villes et territoires, l'économie d'archipel*, PUF, Paris.

ANNEXES

Annexe A : Indicateurs quantitatifs

Annexe B : Graphiques

Annexe C : Tableaux

Annexe D : Analyse de la concentration

Annexe E : Liste des experts rencontrés

Annexe A : Indicateurs quantitatifs

Abréviations utilisées

$$Q_{ij} = \frac{\left(\frac{E_{ij}}{E_{.j}}\right)}{\left(\frac{E_{i.}}{E_{..}}\right)} \quad : \quad \text{quotient de localisation de la branche d'activité } i \text{ dans la région } j$$

$$e_{.j} = \frac{E_{ij}}{E_{.j}} \times 100 \quad : \quad \text{part de l'emploi de la branche d'activité } i \text{ de la région } j \text{ dans l'emploi total de la région } j \text{ (en \%)}$$

$$e_{i.} = \frac{E_{ij}}{E_{i.}} \times 100 \quad : \quad \text{part de l'emploi de la branche d'activité } i \text{ de la région } j \text{ par rapport à l'activité } i \text{ dans l'espace de référence (en \%)}$$

Où :

E_{ij} : emploi de la branche d'activité i dans la région j

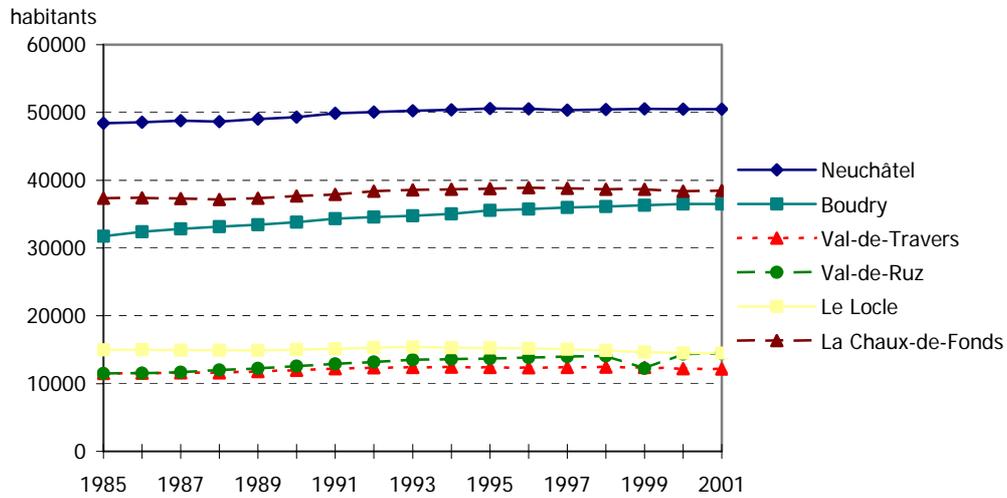
$E_{i.}$: emploi de la branche d'activité i dans l'espace de référence

$E_{.j}$: emploi total de la région j

$E_{..}$: emploi total de l'espace de référence

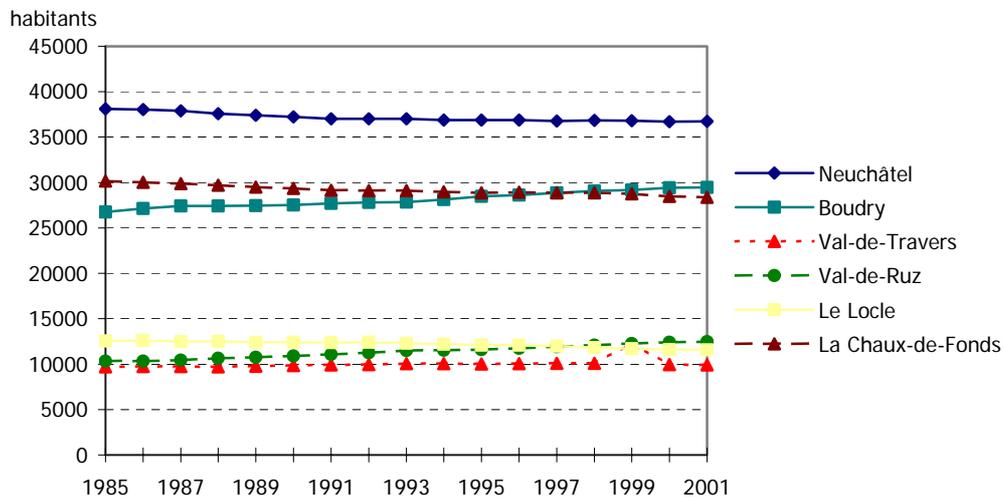
Annexe B : Graphiques

Graphique B.1 : Evolution de la population résidante totale de 1985 à 2001



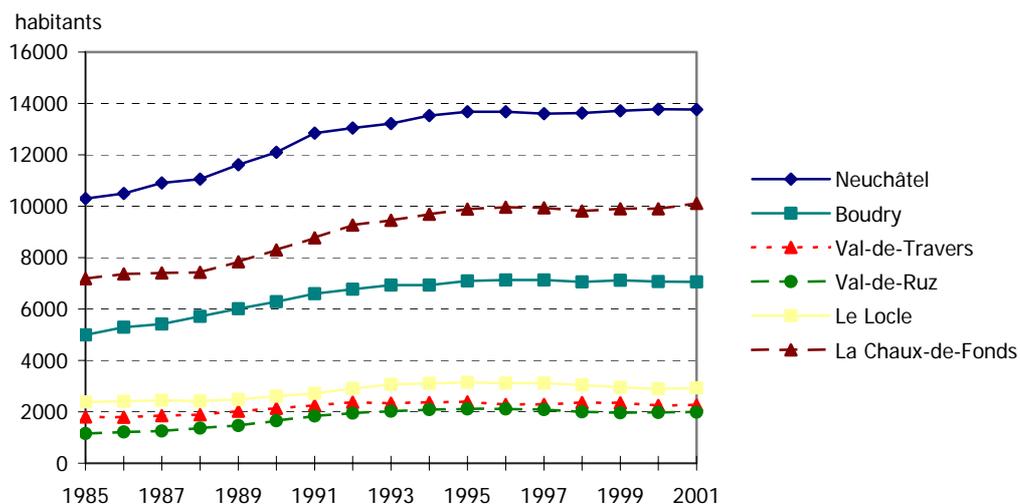
Source : Annuaire statistique cantonal.

Graphique B.2 : Evolution de la population résidante suisse de 1985 à 2001



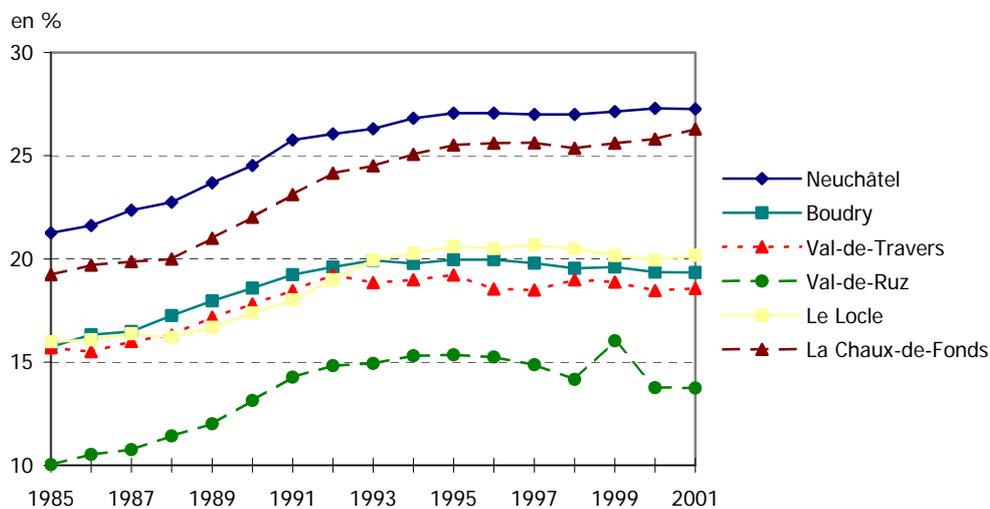
Source : Annuaire statistique cantonal.

Graphique B.3 : Evolution de la population résidente étrangère de 1985 à 2001



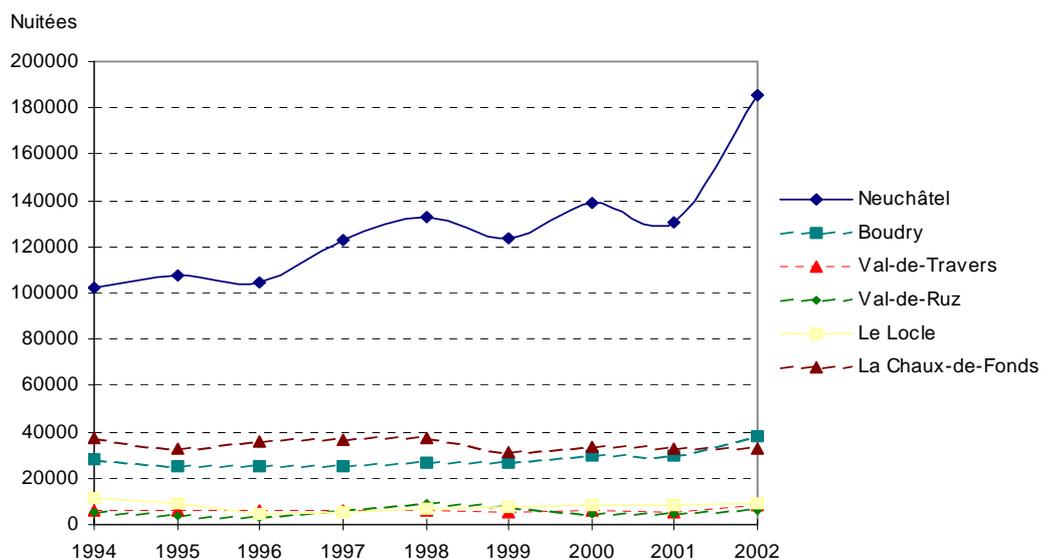
Source : Annuaire statistique cantonal.

Graphique B.4 : Evolution de la part de la population étrangère dans la population totale de 1985 à 2001



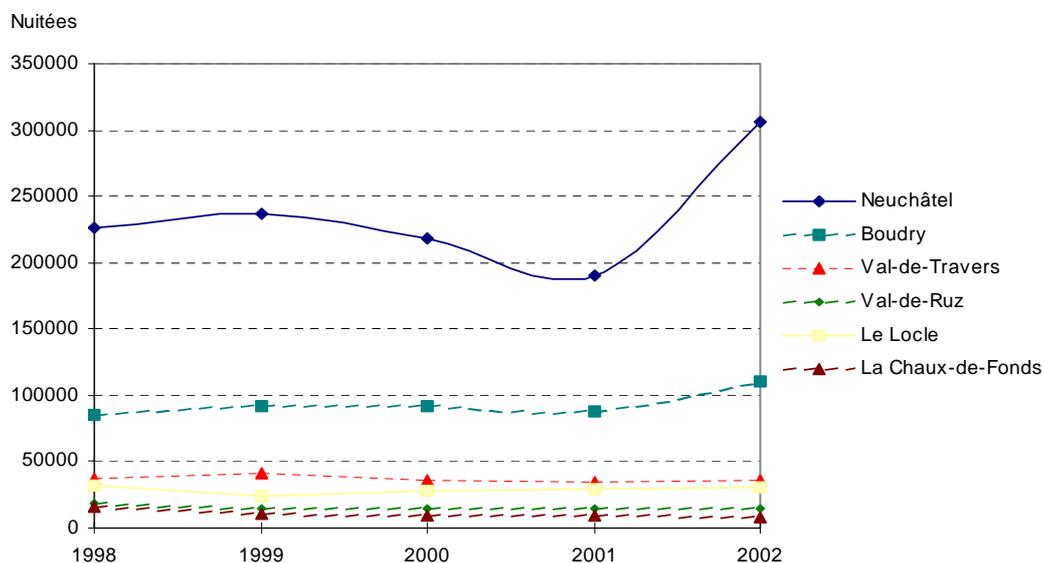
Source : Annuaire statistique cantonal.

Graphique B.5 : Nuitées dans l'hôtellerie de 1994 à 2002



Sources : Annuaire statistique cantonal; Office du Tourisme.

Graphique B.6 : Nuitées dans la para-hôtellerie de 1998 à 2002



Sources : Annuaire statistique cantonal; Office du Tourisme.

Annexe C : Tableaux

Tableaux C.1 : Population résidante et composition en 1975, 1985, 1995 et 2001

<i>Population résidante par district dans le canton de Neuchâtel</i>					<i>Part du district dans le total cantonal en %</i>			
District	1975	1985	1995	2001	part 75	part 85	part 95	part 01
Neuchâtel	51 845	48 397	50 561	50 491	31,3	31,1	30,4	30,3
Boudry	30 793	31 764	35 574	36 519	18,6	20,4	21,4	21,9
Val-de-Travers	13 023	11 499	12 408	12 174	7,8	7,4	7,5	7,3
Val-de-Ruz	10 874	11 501	13 722	14 468	6,6	7,4	8,2	8,6
Le Locle	17 797	14 959	15 241	14 511	10,7	9,6	9,2	8,7
La Chaux-de-Fonds	41 536	37 358	38 764	38 479	25,0	24,0	23,3	23,1
<i>Total canton</i>	<i>165 868</i>	<i>155 478</i>	<i>166 270</i>	<i>166 642</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

<i>Population résidante suisse par district dans le canton de Neuchâtel</i>					<i>Part du district dans le total cantonal en %</i>			
District	1975	1985	1995	2001	part 75	part 85	part 95	part 01
Neuchâtel	40 113	38 105	36 882	36 729	30,3	29,8	28,8	28,6
Boudry	25 232	26 766	28 475	29 457	19,1	21,0	22,2	22,9
Val-de-Travers	10 414	9 695	10 023	9 914	7,9	7,6	7,8	7,7
Val-de-Ruz	9 397	10 348	11 616	12 480	7,1	8,1	9,1	9,7
Le Locle	14 136	12 568	12 099	11 582	10,7	9,8	9,4	9,0
La Chaux-de-Fonds	33 011	30 174	28 876	28 366	25,0	23,6	22,6	22,1
<i>Total canton</i>	<i>132 303</i>	<i>127 656</i>	<i>127 971</i>	<i>128 528</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

<i>Population résidante étrangère par district dans le canton de Neuchâtel</i>					<i>Part du district dans le total cantonal en %</i>			
District	1975	1985	1995	2001	part 75	part 85	part 95	part 01
Neuchâtel	11 732	10 292	13 679	13 762	34,9	37,0	35,7	36,1
Boudry	5 561	4 998	7 099	7 062	16,6	18,0	18,5	18,5
Val-de-Travers	2 609	1 804	2 385	2 260	7,8	6,5	6,2	5,9
Val-de-Ruz	1 477	1 153	2 106	1 988	4,4	4,1	5,5	5,2
Le Locle	3 661	2 391	3 142	2 929	10,9	8,6	8,2	7,7
La Chaux-de-Fonds	8 525	7 184	9 888	10 113	25,4	25,8	25,8	26,5
<i>Total canton</i>	<i>33 565</i>	<i>27 822</i>	<i>38 299</i>	<i>38 114</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

*Part des étrangers dans la
population résidante des districts en %*

District	1975	1985	1995	2001
Neuchâtel	22,6	21,3	27,0	27,3
Boudry	18,1	15,7	20,0	19,3
Val-de-Travers	20,0	15,7	19,2	18,6
Val-de-Ruz	13,6	10,0	15,3	13,7
Le Locle	20,6	16,0	20,6	20,2
La Chaux-de-Fonds	20,5	19,2	25,5	26,3
<i>Total canton</i>	<i>20,2</i>	<i>17,9</i>	<i>23,0</i>	<i>22,9</i>

Sources : Annuaire statistique cantonal/1976, 1986, 1996, 2002.

Tableaux C.2 : Solde naturel de la population de 1990 à 2001

Solde naturel (naissances moins décès)

District	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Neuchâtel	103	129	107	133	90	94	96	61	126	106	142	123
Boudry	65	82	130	107	72	144	138	91	88	77	97	84
Val-de-Travers	33	5	11	19	20	-5	-23	31	-24	-10	-35	25
Val-de-Ruz	82	76	87	126	79	78	67	109	61	83	100	73
Le Locle	-32	42	33	4	-17	0	4	3	12	-12	-19	-7
La Chaux-de-Fonds	42	-41	64	74	33	-13	30	27	-28	31	11	-5
<i>Canton</i>	<i>293</i>	<i>293</i>	<i>432</i>	<i>463</i>	<i>277</i>	<i>298</i>	<i>312</i>	<i>322</i>	<i>235</i>	<i>275</i>	<i>296</i>	<i>293</i>

Population suisse, solde naturel

District	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Neuchâtel	-33	-26	-26	-22	-66	-45	-68	-90	-57	-57	1	-33
Boudry	-1	-3	43	11	7	58	47	30	4	4	41	10
Val-de-Travers	6	-37	-18	-2	-8	-28	-35	4	-50	-37	-58	3
Val-de-Ruz	61	62	71	99	55	58	42	86	51	62	84	47
Le Locle	-48	7	-6	-24	-47	-35	-29	-27	-25	-50	-48	-28
La Chaux-de-Fonds	-36	-139	-53	-47	-85	-133	-102	-113	-112	-100	-124	-117
<i>Canton</i>	<i>-51</i>	<i>-136</i>	<i>11</i>	<i>15</i>	<i>-144</i>	<i>-125</i>	<i>-145</i>	<i>-110</i>	<i>-189</i>	<i>-178</i>	<i>-104</i>	<i>-118</i>

Population étrangère, solde naturel

District	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Neuchâtel	136	155	133	155	156	139	164	151	183	163	141	156
Boudry	66	85	87	96	65	86	91	61	84	73	56	74
Val-de-Travers	27	42	29	21	28	23	12	27	26	27	23	22
Val-de-Ruz	21	14	16	27	24	20	25	23	10	21	16	26
Le Locle	16	35	39	28	30	35	33	30	37	38	29	21
La Chaux-de-Fonds	78	98	117	121	118	120	132	140	84	131	135	112
<i>Canton</i>	<i>344</i>	<i>429</i>	<i>421</i>	<i>448</i>	<i>421</i>	<i>423</i>	<i>457</i>	<i>432</i>	<i>424</i>	<i>453</i>	<i>400</i>	<i>411</i>

Source : Annuaire statistique cantonal.

Tableau C.3 : Indice de renouvellement de la population en âge d'activité

District	Indice de renouvellement de la pop. en âge d'activité (20-24 ans sur 60-64 ans)			
	1970	1980	1990	2000
Neuchâtel	198,2	191,9	183,3	137,5
Boudry	159,6	128,0	143,1	117,3
Val-de-Travers	132,3	102,5	120,3	99,5
Val-de-Ruz	153,0	168,4	163,3	131,4
Le Locle	147,1	125,0	126,2	108,6
La Chaux-de-Fonds	148,9	126,4	123,4	130,3
<i>Canton</i>	<i>164,2</i>	<i>146,0</i>	<i>147,8</i>	<i>125,3</i>

Sources : OFS/RFP/1970, 1980, 1990 et 2000.

Tableau C.4 : Migrations internationales, intercantionales et inter-districts en 1997 et 2001

District	Année	Migrations internationales			Migrations intercantionales			Migrations interdistricts			Solde	
		Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde		
Neuchâtel	1997	Suisses	216	260	-44	572	612	-40	1 379	1 637	-258	-342
		étrangers	850	780	70	179	187	-8	677	702	-25	37
		total	1 066	1 040	26	751	799	-48	2 056	2 339	-283	-305
Neuchâtel	2001	Suisses	207	238	-31	971	1 181	-210	1 633	1 740	-107	-348
		étrangers	1 185	603	582	163	241	-78	711	817	-106	398
		total	1 392	841	551	1 134	1 422	-288	2 344	2 557	-213	50
Boudry	1997	Suisses	128	148	-20	363	315	48	1 776	1 618	158	186
		étrangers	285	274	11	94	80	14	577	498	79	104
		total	413	422	-9	457	395	62	2 353	2 116	237	290
Boudry	2001	Suisses	132	176	-44	315	469	-154	1 796	1 729	67	-131
		étrangers	402	224	178	83	135	-52	614	573	41	167
		total	534	400	134	398	604	-206	2 410	2 302	108	36
Val-de-Travers	1997	Suisses	27	36	-9	95	87	8	427	420	7	6
		étrangers	69	40	29	21	9	12	121	139	-18	23
		total	96	76	20	116	96	20	548	559	-11	29
Val-de-Travers	2001	Suisses	31	43	-12	71	108	-37	478	493	-15	-64
		étrangers	68	46	22	24	19	5	117	109	8	35
		total	99	89	10	95	127	-32	595	602	-7	-29
Val-de-Ruz	1997	Suisses	23	67	-44	142	106	36	763	639	124	116
		étrangers	75	116	-41	35	16	19	214	203	11	-11
		total	98	183	-85	177	122	55	977	842	135	105
Val-de-Ruz	2001	Suisses	36	40	-4	105	126	-21	840	785	55	30
		étrangers	120	78	42	23	26	-3	209	189	20	59
		total	156	118	38	128	152	-24	1 049	974	75	89
Le Locle	1997	Suisses	35	84	-49	76	96	-20	312	346	-34	-103
		étrangers	102	106	-4	18	34	-16	110	132	-22	-42
		total	137	190	-53	94	130	-36	422	478	-56	-145
Le Locle	2001	Suisses	30	78	-48	52	83	-31	370	356	14	-65
		étrangers	156	65	91	21	36	-15	138	158	-20	56
		total	186	143	43	73	119	-46	508	514	-6	-9
La Chx-de-Fonds	1997	Suisses	125	172	-47	294	310	-16	440	437	3	-60
		étrangers	300	379	-79	77	73	4	145	170	-25	-100
		total	425	551	-126	371	383	-12	585	607	-22	-160
La Chx-de-Fonds	2001	Suisses	131	174	-43	361	418	-57	534	548	-14	-114
		étrangers	461	209	252	112	108	4	238	181	57	313
		total	592	383	209	473	526	-53	772	729	43	199
Canton	1997	Suisses	554	767	-213	1 542	1 526	16	5 097	5 097	0	-197
		étrangers	1 681	1 695	-14	424	399	25	1 844	1 844	0	11
		total	2 235	2 462	-227	1 966	1 925	41	6 941	6 941	0	-186
Canton	2001	Suisses	567	749	-182	1 875	2 385	-510	5 651	5 651	0	-692
		étrangers	2 392	1 225	1 167	426	565	-139	2 027	2 027	0	1 028
		total	2 959	1 974	985	2 301	2 950	-649	7 678	7 678	0	336

Sources : OFS/1997, 2001.

Tableau C.5 : *Pendularité dans le canton de Neuchâtel en 1990 et 2000*

District	Pendulaires entrants 1990	Résidents pendulaires sortants 1990	Rapport entrants / sortants 1990, en %	Part entrants / actifs 1990, en %	Part sortants / résidents actifs 1990, en %
Neuchâtel	11 257	5 899	190,8	35,6	22,4
Boudry	3 255	8 342	39,0	26,4	47,9
Val-de-Travers	239	1 429	16,7	5,4	25,4
Val-de-Ruz	1 345	2 960	45,4	26,4	44,1
Le Locle	982	2 120	46,3	15,8	28,8
La Chaux-de-Fonds	3 151	2 913	108,2	16,3	15,2

District	Pendulaires entrants 2000	Résidents pendulaires sortants 2000	Rapport entrants / sortants 2000, en %	Part entrants / actifs 2000, en %	Part sortants / résidents actifs 2000, en %
Neuchâtel	13 874	6 425	215,9	53,0	24,5
Boudry	3 599	8 995	40,0	19,8	49,6
Val-de-Travers	458	1 528	30,0	8,3	27,8
Val-de-Ruz	1 352	3 888	34,8	18,1	52,2
Le Locle	1 756	2 230	78,7	25,7	32,6
La Chaux-de-Fonds	4 855	3 242	149,8	26,3	17,6

District	Evolution entrants 1990-2000	Evolution sortants 1990-2000	Evolution rapport entrants / sortants 1990-2000, %	Evolution part entrants / actifs 1990-2000, %	Evolution part sortants / résidents actifs 1990-2000, %
Neuchâtel	23,2	8,9	13,2	49,1	9,5
Boudry	10,6	7,8	2,5	-24,8	3,6
Val-de-Travers	91,6	6,9	79,3	54,3	9,3
Val-de-Ruz	0,5	31,4	-23,5	-31,2	18,4
Le Locle	78,8	5,2	70,0	62,5	13,1
La Chaux-de-Fonds	54,1	11,3	38,4	61,5	15,2

Sources : OFS/RFP/1990, 2000.

Tableau C.6 : Nombre et part des frontaliers dans l'emploi* des districts en 2000

Districts	Frontaliers	Part du district en %	Emplois	Part des frontaliers en % de l'emploi	Variation 95-01 en %
Neuchâtel	219	5,6	34 270	0,6	26,6
Boudry	118	3,0	11 535	1,0	29,7
Val-de-Travers	344	8,7	4 662	7,4	-15,3
Val-de-Ruz	174	4,4	4 761	3,7	10,1
Le Locle	1478	37,6	8 196	18,0	1,0
La Chaux-de-Fonds	1600	40,7	21 442	7,5	3,6
<i>Canton</i>	<i>3933</i>	<i>100,0</i>	<i>84 866</i>	<i>4,6</i>	<i>2,5</i>

Districts	Frontaliers	Part du district en %	Emplois	Part des frontaliers en % de l'emploi
Neuchâtel	173	4,5	33 025	0,6
Boudry	91	2,4	11 907	0,9
Val-de-Travers	406	10,6	4 720	7,9
Val-de-Ruz	158	4,1	5 014	3,0
Le Locle	1463	38,1	7 618	18,3
La Chaux-de-Fonds	1545	40,3	21 369	7,1
<i>Canton</i>	<i>3836</i>	<i>100,0</i>	<i>83 653</i>	<i>4,5</i>

* Emploi 2001 pour les secteurs secondaire et tertiaire, emploi 2000 pour le secteur primaire.

Sources : Registre central des étrangers, 2000; RFE 2001; Office cantonal de la statistique.

Tableau C.7 : Spécialisations du district de Neuchâtel en 2001

District de Neuchâtel	Qij	Eij	e.j	ei.	Var. 85-01 en %
Industrie du tabac (16)	2,41	1 134	3,4	100,0	37,0
Cokéfaction (23)	2,41	209	0,6	100,0	-9,5
Recherche et développement (73)	2,30	573	1,7	95,5	416,2
Autres industries extractives (14)	2,24	94	0,3	93,1	34,3
Fab. prod. minéraux non métall. (26)	1,94	224	0,7	80,3	-27,0
Activités associatives (91)	1,63	641	1,9	67,5	147,5
Fab. éq. radio-TV, communication (32)	1,57	948	2,8	65,1	14,4
Assurances (66)	1,56	427	1,3	64,9	-62,5
Intermédiation financière (65)	1,55	558	1,7	64,5	-22,5
Industrie chimique (24)	1,53	407	1,2	63,6	714,0
Activités informatiques (72)	1,51	504	1,5	62,6	466,3
Ind. alimentaires et boissons (15)	1,45	446	1,3	60,0	-65,6
Adm. publ., défense, social (75)	1,43	2 270	6,7	59,4	59,1
Autres services fournis aux entreprises (74)	1,37	3 112	9,2	56,8	57,8
Enseignement (80)	1,23	2 778	8,2	51,2	16,5
Commerce de détail, réparation d'articles domestiques (52)	1,16	3 689	11,0	47,9	-0,3
Hôtellerie et restauration (55)	1,09	1 566	4,7	45,1	12,3
<i>Emploi total</i>		<i>33 675</i>		<i>41,5</i>	<i>9,5</i>

Source : OFS/RFE/2001.

Tableau C.8 : Spécialisations du district de Neuchâtel en 1985

District de Neuchâtel	Qij	Eij	e.j	ei.
Industrie du tabac (16)	2,46	828	2,7	100,0
Cokéfaction (23)	2,46	231	0,8	100,0
Recherche et développement (73)	2,12	111	0,4	86,0
Assurances (66)	2,02	1 138	3,7	82,2
Fab. prod. minéraux non métall. (26)	1,90	307	1,0	77,1
Fab. éq. radio-TV, communication (32)	1,89	829	2,7	76,8
Ind. alimentaires et boissons (15)	1,81	1 298	4,2	73,7
Intermédiation financière (65)	1,54	720	2,3	62,4
Autres services fournis aux entreprises (74)	1,52	1 972	6,4	61,8
Métallurgie (27)	1,50	519	1,7	61,0
Activ. récréatives, sportives (92)	1,49	452	1,5	60,3
Postes et télécommunications (64)	1,48	964	3,1	60,0
Adm. publ., défense, social (75)	1,42	1 427	4,6	57,8
Enseignement (80)	1,26	2 384	7,7	51,2
Commerce de détail, réparation d'articles domestiques (52)	1,09	3 701	12,0	44,3
Hôtellerie et restauration (55)	1,06	1 395	4,5	42,9
<i>Emploi total</i>		<i>30 767</i>		<i>40,6</i>

Source : OFS/RFE/1985.

Tableau C.9 : Spécialisations du district de Boudry en 2001

District de Boudry	Qij	Eij	e.j	ei.	Var. 85-01 en %
Récup., prép. au recyclage (37)	4,00	68	0,6	53,5	6800,0
Prod. électricité, gaz et eau (40)	3,50	253	2,3	46,9	308,1
Fab. mach., app. électr. Nca (31)	2,72	638	5,9	36,4	-38,6
Trav. du bois, f. art. en bois (20)	1,63	188	1,7	21,8	-8,7
Edition, impression, reprod. (22)	1,62	142	1,3	21,6	57,8
Commerce et réparation véhicules automobiles (50)	1,57	388	3,6	21,0	13,5
Assainissement, voirie (90)	1,53	98	0,9	20,5	92,2
Activités informatiques (72)	1,53	165	1,5	20,5	153,8
Travail des métaux (28)	1,47	621	5,7	19,6	171,2
Construction (45)	1,44	970	8,9	19,3	-27,7
Hôtellerie et restauration (55)	1,28	595	5,5	17,1	13,3
Fab. de machines et équipements (29)	1,26	427	3,9	16,9	-33,1
Santé et activités sociales (85)	1,06	1 361	12,5	14,2	38,9
Autres services fournis aux entreprises (74)	1,05	768	7,1	14,0	82,9
Commerce de détail, réparation d'articles domestiques (52)	1,04	1 069	9,8	13,9	1,4
<i>Emploi total</i>		<i>10 857</i>		<i>13,4</i>	<i>6,4</i>

Source : OFS/RFE/2001.

Tableau C.10 : Spécialisations du district de Boudry en 1985

District de Boudry	Qij	Eij	e.j	ei.
Fab. mach., app. électr. Nca (31)	3,83	1 039	10,2	51,6
Fab. art. caoutchouc, plastique (25)	3,00	138	1,4	40,4
Ind. du cuir, de la chaussure (19)	2,65	89	0,9	35,7
Activités informatiques (72)	2,10	65	0,6	28,3
Activités associatives (91)	1,62	146	1,4	21,8
Trav. du bois, f. art. en bois (20)	1,50	206	2,0	20,3
Commerce et réparation véhicules automobiles (50)	1,50	342	3,4	20,2
Construction (45)	1,47	1 341	13,1	19,8
Hôtellerie et restauration (55)	1,20	525	5,1	16,1
Santé et activités sociales (85)	1,15	980	9,6	15,5
Fab. de machines et équipements (29)	1,04	638	6,3	14,1
<i>Emploi total</i>		<i>10 200</i>		<i>13,5</i>

Source : OFS/RFE/1985.

Tableau C.11 : Spécialisations du district du Val-de-Travers en 2001

District du Val-de-Travers	Qij	Eij	e.j	ei.	Var. 85-01 en %
Ind. du papier et du carton (21)	10,46	79	1,9	52,3	-27,5
Trav. du bois, f. art. en bois (20)	3,06	132	3,3	15,3	13,8
Fab. mach., app. électr. Nca (31)	2,53	222	5,5	12,6	428,6
Industrie chimique (24)	2,50	80	2,0	12,5	788,9
Travail des métaux (28)	1,61	255	6,3	8,1	47,4
Commerce de gros et intermédiaires du commerce (51)	1,45	128	3,2	7,3	40,7
Commerce et réparation véhicules automobiles (50)	1,35	125	3,1	6,8	-9,4
Santé et activités sociales (85)	1,20	573	14,1	6,0	102,5
Hôtellerie et restauration (55)	1,16	201	5,0	5,8	-1,0
Construction (45)	1,15	288	7,1	5,7	-28,0
Commerce de détail, réparation d'articles domestiques (52)	1,09	421	10,4	5,5	-20,7
<i>Emploi total</i>		<i>4 058</i>		<i>5,0</i>	<i>-6,8</i>

Source : OFS/RFE/2001.

Tableau C.12 : Spécialisations du district du Val-de-Travers en 1985

District du Val-de-Travers	Qij	Eij	e.j	ei.
Ind. du papier et du carton (21)	13,25	109	2,5	76,2
Fab. art. caoutchouc, plastique (25)	5,69	112	2,6	32,7
Fab. de machines et équipements (29)	3,20	836	19,2	18,4
Trav. du bois, f. art. en bois (20)	1,98	116	2,7	11,4
Travail des métaux (28)	1,77	173	4,0	10,2
Commerce et réparation véhicules automobiles (50)	1,42	138	3,2	8,1
Commerce de détail, réparation d'articles domestiques (52)	1,10	531	12,2	6,4
Hôtellerie et restauration (55)	1,09	203	4,7	6,2
<i>Emploi total</i>		<i>4 355</i>		<i>5,8</i>

Source : OFS/RFE/1985.

Tableau C.13 : Spécialisations du district du Val-de-Ruz en 2001

District du Val-de-Ruz	Qij	Eij	e.j	ei.	Var. 85-01 en %
Travail des métaux (28)	2,46	400	9,6	12,6	78,6
Construction (45)	2,00	518	12,4	10,3	-29,9
Trav. du bois, f. art. en bois (20)	1,76	78	1,9	9,0	-20,4
Fab. instr. précision, horlog. (33)	1,58	779	18,7	8,1	-15,4
Commerce et rép. véhicules automobiles (50)	1,38	131	3,1	7,1	44,0
Santé et activités sociales (85)	1,26	620	14,9	6,5	37,8
Transports terrestres (60)	1,07	87	2,1	5,5	-16,3
Hôtellerie et restauration (55)	1,06	189	4,5	5,4	-20,3
<i>Emploi total</i>		<i>4 175</i>		<i>5,1</i>	<i>-0,9</i>

Source : OFS/RFE/2001.

Tableau C.14 : Spécialisations du district du Val-de-Ruz en 1985

District du Val-de-Ruz	Qij	Eij	e.j	ei.
Travail des métaux (28)	2,36	224	5,3	13,2
Construction (45)	1,96	739	17,5	10,9
Fab. instr. précision, horlog. (33)	1,85	921	21,9	10,3
Hôtellerie et restauration (55)	1,31	237	5,6	7,3
Santé et activités sociales (85)	1,28	450	10,7	7,1
Fab. de machines et équipements (29)	1,06	268	6,4	5,9
<i>Emploi total</i>		<i>4 213</i>		<i>5,6</i>

Source : OFS/RFE/1985.

Tableau C.15 : Spécialisations du district du Locle en 2001

District du Locle	Qij	Eij	e.j	ei.	Var. 85-01 en %
Ind. du cuir, de la chaussure (19)	6,96	194	2,6	64,2	234,5
Fab. de meubles, ind. diverses (36)	3,35	130	1,7	30,9	-34,0
Fab. instr. précision, horlog. (33)	3,20	2 830	37,8	29,6	84,8
Travail des métaux (28)	1,97	575	7,7	18,2	553,4
Fab. de machines et équipements (29)	1,22	286	3,8	11,3	-79,6
Enseignement (80)	1,06	529	7,1	9,7	75,2
<i>Emploi total</i>		<i>7 492</i>		<i>9,2</i>	<i>2,9</i>

Source : OFS/RFE/2001.

Tableau C.16 : Spécialisations du district du Locle en 1985

District du Locle	Qij	Eij	e.j	ei.
Fab. mach. de bur., éq. inform. (30)	6,14	313	4,3	59,1
Fab. de machines et équipements (29)	3,21	1 401	19,2	30,9
Fab. de meubles, ind. diverses (36)	2,56	197	2,7	24,6
Ind. du cuir, de la chaussure (19)	2,42	58	0,8	23,3
Fab. instr. précision, horlog. (33)	1,78	1 531	21,0	17,1
Fab. mach., app. électr. Nca (31)	1,31	253	3,5	12,6
<i>Emploi total</i>		<i>7 282</i>		<i>9,6</i>

Source : OFS/RFE/1985.

Tableau C.17 : Spécialisations du district de La Chaux-de-Fonds en 2001

District de La Chaux-de-Fonds	Qij	Eij	e.j	ei.	Var. 85-01 en %
Fab. instr. précision, horlog. (33)	1,78	4 381	20,96	45,7	1,6
Fab. mach., app. électr. Nca (31)	1,77	799	3,82	45,5	57,6
Fab. de meubles, ind. diverses (36)	1,65	179	0,86	42,5	-19,0
Fab. art. caoutchouc, plastique (25)	1,61	77	0,37	41,4	30,5
Métallurgie (27)	1,48	332	1,59	38,1	21,2
Fab. de machines et équipements (29)	1,45	943	4,51	37,3	32,4
Santé et activités sociales (85)	1,03	2 537	12,14	26,5	60,7
<i>Emploi total</i>		<i>20 906</i>		<i>25,8</i>	<i>10,6</i>

Source : OFS/RFE/2001.

Tableau C.18 : Spécialisations du district de La Chaux-de-Fonds en 1985

District de La Chaux-de-Fonds	Qij	Eij	e.j	ei.
Industrie textile (17)	2,23	65	0,3	55,6
Fab. instr. précision, horlog. (33)	1,93	4 310	22,8	48,1
Ind. habillement et fourrures (18)	1,87	78	0,4	46,7
Travail des métaux (28)	1,57	668	3,5	39,2
Commerce de détail, réparation d'articles domestiques (52)	1,11	2 319	12,3	27,7
<i>Emploi total</i>		<i>18 896</i>		<i>25,0</i>

Source : OFS/RFE/1985.

Tableau C.19 : Masse imposable (Mi) par district et par habitant en 1985 et 2001

District	Mi par habitant 85	Mi par habitant 01	Evolution Mi par hab 85-01 en %	Part Mi totale 85	Part Mi totale 01	Evolution Mi totale 85-01 en %
Neuchâtel	101 802	751 748	638,4	42,3	70,0	670,4
Boudry	72 182	174 411	141,6	19,7	11,7	177,8
Val-de-Travers	67 460	115 954	71,9	6,7	2,6	82,0
Val-de-Ruz	54 716	113 970	108,3	5,4	3,0	162,0
Le Locle	54 140	136 658	152,4	7,0	3,7	144,9
La Chaux-de-Fonds	59 121	126 905	114,7	19,0	9,0	121,1
<i>Canton</i>	<i>74 887</i>	<i>325 563</i>	<i>334,7</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>366,0</i>

Source : Service des communes, Etat de Neuchâtel.

Tableaux C.20 : Imposition des communes par district en 1985, 1997 et 2001

District	P. physiques 85	P. physiques 97	P. physiques 01	Var. 85-01 en %	Part 85 en %	Part 97 en %	Part 01 en %
Neuchâtel	71 789 751	110 610 333	141 770 716	54,1	33,4	30,3	31,7
Boudry	40 292 700	78 024 101	105 673 208	93,6	18,7	21,4	23,6
Val-de-Travers	13 159 847	22 088 036	25 097 487	67,8	6,1	6,1	5,6
Val-de-Ruz	12 833 967	27 683 378	34 833 872	115,7	6,0	7,6	7,8
Le Locle	20 361 919	33 541 285	36 386 017	64,7	9,5	9,2	8,1
La Chaux-de-Fonds	56 754 566	93 052 548	103 869 416	64,0	26,4	25,5	23,2
<i>Total communes</i>	<i>215 192 750</i>	<i>364 999 681</i>	<i>447 630 716</i>	<i>69,6</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

District	P. morales 85	P. morales 97	P. morales 01	Var. 85-01 en %	Part 85 en %	Part 97 en %	Part 01 en %
Neuchâtel	17 034 237	38 314 606	59 255 780	247,9	60,1	62,9	67,2
Boudry	2 351 856	6 369 145	6 107 865	159,7	8,3	10,5	6,9
Val-de-Travers	1 348 938	2 740 674	2 619 047	94,2	4,8	4,5	3,0
Val-de-Ruz	825 560	882 751	2 781 941	237,0	2,9	1,4	3,2
Le Locle	1 903 218	5 225 238	4 969 579	161,1	6,7	8,6	5,6
La Chaux-de-Fonds	4 901 524	7 389 242	12 504 759	155,1	17,3	12,1	14,2
<i>Total communes</i>	<i>28 365 333</i>	<i>60 921 656</i>	<i>88 238 972</i>	<i>211,1</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

District	Impôts totaux 1985	Impôts totaux 1997	Impôts totaux 2001	Var. 85-01 en %	Part 85 en %	Part 97 en %	Part 01 en %
Neuchâtel	88 857 459	148 965 576	202 990 578	128,4	35,9	34,4	37,2
Boudry	42 743 539	84 508 735	112 445 585	163,1	17,3	19,5	20,6
Val-de-Travers	14 509 576	24 829 632	27 770 306	91,4	5,9	5,7	5,1
Val-de-Ruz	13 705 264	28 584 781	37 708 691	175,1	5,5	6,6	6,9
Le Locle	23 180 481	40 400 803	42 808 726	84,7	9,4	9,3	7,8
La Chaux-de-Fonds	64 705 140	105 736 537	121 765 904	88,2	26,1	24,4	22,3
<i>Total communes</i>	<i>247 701 459</i>	<i>433 026 064</i>	<i>545 489 790</i>	<i>120,2</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

(Suite des tableaux C.20 page suivante.)

District	Part des personnes physiques dans le total			Part des personnes morales dans le total		
	1985	1997	2001	1985	1997	2001
Neuchâtel	80,8	74,3	70,5	19,2	25,7	29,5
Boudry	94,5	92,5	94,5	5,5	7,5	5,5
Val-de-Travers	90,7	89,0	90,6	9,3	11,0	9,4
Val-de-Ruz	94,0	96,9	92,6	6,0	3,1	7,4
Le Locle	91,5	86,5	88,0	8,5	13,5	12,0
La Chaux-de-Fonds	92,1	92,6	89,3	7,9	7,4	10,7
<i>Total communes</i>	<i>88,4</i>	<i>85,7</i>	<i>83,5</i>	<i>11,6</i>	<i>14,3</i>	<i>16,5</i>

Source : Service des communes, Etat de Neuchâtel.

Tableau C.21 : Imposition par habitant en 1985, 1997 et 2001

Districts	Personnes physiques par habitant			
	1985	1997	2001	Var. 85-01, %
Neuchâtel	1'483,4	2'196,2	2'807,8	89,3
Boudry	1'268,5	2'167,3	2'893,7	128,1
Val-de-Travers	1'144,4	1'782,6	2'061,6	80,1
Val-de-Ruz	1'115,9	1'976,7	2'407,6	115,8
Le Locle	1'361,2	2'222,2	2'507,5	84,2
La Chaux-de-Fonds	1'519,2	2'397,8	2'699,4	77,7
<i>Canton</i>	<i>1'384,1</i>	<i>2'190,1</i>	<i>2'686,2</i>	<i>94,1</i>

Districts	Personnes morales par habitant			
	1985	1997	2001	Var. 85-01, %
Neuchâtel	352,0	760,8	1'173,6	233,4
Boudry	74,0	176,9	167,3	126,0
Val-de-Travers	117,3	221,2	215,1	83,4
Val-de-Ruz	71,8	63,0	192,3	167,8
Le Locle	127,2	346,2	342,5	169,2
La Chaux-de-Fonds	131,2	190,4	325,0	147,7
<i>Canton</i>	<i>182,4</i>	<i>365,5</i>	<i>529,5</i>	<i>190,2</i>

Districts	Total par habitant			
	1985	1997	2001	Var. 85-01, %
Neuchâtel	1'836,0	2'957,8	4'020,3	119,0
Boudry	1'345,7	2'347,5	3'079,1	128,8
Val-de-Travers	1'261,8	2'003,8	2'281,1	80,8
Val-de-Ruz	1'191,7	2'041,0	2'606,4	118,7
Le Locle	1'549,6	2'676,6	2'950,1	90,4
La Chaux-de-Fonds	1'732,0	2'724,6	3'164,5	82,7
<i>Canton</i>	<i>1'593,2</i>	<i>2'598,2</i>	<i>3'273,4</i>	<i>105,5</i>

Source : Service des communes, Etat de Neuchâtel.

Tableau C.22 : Effort fiscal des districts en 1985, 1997 et 2001

District	Impôts comm. 1985	Impôt d'Etat 1985	Impôts comm. 2001	Impôt d'Etat 2001	Eff. fiscal 1985	Eff. fiscal 2001
Neuchâtel	94 396 063	88 738 956	195 240 791	206 383 403	106,4	94,6
Boudry	45 929 340	48 750 633	109 911 016	119 171 567	94,2	92,2
Val-de-Travers	15 300 776	13 838 315	26 831 117	25 199 854	110,6	106,5
Val-de-Ruz	14 712 506	14 084 026	36 676 252	39 238 799	104,5	93,5
Le Locle	24 302 679	17 827 013	38 808 938	37 188 065	136,3	104,4
La Chaux-de-Fonds	69 247 761	50 107 961	114 797 607	107 361 160	138,2	106,9
<i>Total communes</i>	<i>263 889 125</i>	<i>233 346 904</i>	<i>522 265 720</i>	<i>534 542 847</i>	<i>113,1</i>	<i>97,7</i>

Source : Service des communes, Etat de Neuchâtel.

Tableau C.23 : Dette brute communale par district en 1985, 1997 et 2001

District	Dette 1985	Dette 1997	Dette 2001	Evol. 85-01 en %	Part 85	Part 97	Part 01
Neuchâtel	321 782 413	569 478 558	731 129 509	127,2	37,6	38,5	44,0
Boudry	99 998 869	223 218 381	239 223 177	139,2	11,7	15,1	14,4
Val-de-Travers	28 104 518	59 354 476	63 247 621	125,0	3,3	4,0	3,8
Val-de-Ruz	17 059 920	64 016 070	70 470 863	313,1	2,0	4,3	4,2
Le Locle	108 767 130	191 460 720	172 258 509	58,4	12,7	12,9	10,4
La Chaux-de-Fonds	280 919 508	372 377 000	385 556 386	37,2	32,8	25,2	23,2
<i>Total communes</i>	<i>856 632 358</i>	<i>1 479 905 205</i>	<i>1 661 886 065</i>	<i>94,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

Source : Service des communes, Etat de Neuchâtel.

Tableau C.24 : Dette brute communale par district et par habitant en 1985, 1997 et 2001

District	Dette par habitant 1985	Dette par habitant 1997	Dette par habitant 2001	Evol. 85-01 en %
Neuchâtel	6 649	11 307	14 480	117,8
Boudry	3 148	6 201	6 551	108,1
Val-de-Travers	2 444	4 790	5 195	112,6
Val-de-Ruz	1 483	4 571	4 871	228,4
Le Locle	7 849	12 685	11 871	51,2
La Chaux-de-Fonds	7 520	9 595	10 020	33,2
<i>Total communes</i>	<i>5 510</i>	<i>8 880</i>	<i>9 973</i>	<i>81,0</i>

Source : Service des communes, Etat de Neuchâtel.

Tableau C.25 : Promotion économique : nombre de projets par district

	79-86	en %	87-94	en %	95-02	en %	Total 79-02	en %
Neuchâtel	25	17,0	38	26,4	54	34,6	117	26,2
Boudry	16	10,9	13	9,0	18	11,5	47	10,5
Val-de-Travers	32	21,8	23	16,0	11	7,1	66	14,8
Val-de-Ruz	7	4,8	11	7,6	4	2,6	22	4,9
Le Locle	22	15,0	24	16,7	19	12,2	65	14,5
La Chaux-de-Fonds	45	30,6	35	24,3	50	32,1	130	29,1
<i>Total</i>	<i>147</i>	<i>100,0</i>	<i>144</i>	<i>100,0</i>	<i>156</i>	<i>100,0</i>	<i>447</i>	<i>100,0</i>

Source : Service économique et statistique, Etat de Neuchâtel.

Tableau C.26 : Promotion économique : coût des aides par district

	79-86	en %	87-94	en %	95-02	en %	Total 79-02	en %
Neuchâtel	724 619	7,2	8 062 815	21,9	12 631 984	23,0	21 419 418	21,0
Boudry	396 158	3,9	3 925 745	10,6	4 704 709	8,6	9 026 612	8,9
Val-de-Travers	3 974 786	39,5	7 410 245	20,1	2 527 284	4,6	13 912 315	13,7
Val-de-Ruz	488 193	4,8	1 793 648	4,9	603 622	1,1	2 885 463	2,8
Le Locle	2 737 673	27,2	7 079 175	19,2	20 181 431	36,8	29 998 279	29,4
La Chaux-de-Fonds	1 753 226	17,4	8 620 305	23,4	14 264 503	26,0	24 638 033	24,2
<i>Total</i>	<i>10 074 654</i>	<i>100,0</i>	<i>36 891 933</i>	<i>100,0</i>	<i>54 913 533</i>	<i>100,0</i>	<i>101 880 120</i>	<i>100,0</i>

Source : Service économique et statistique, Etat de Neuchâtel.

Tableau C.27 : Promotion économique : montant des investissements par district

	79-86	en %	87-94	en %	95-02	en %	Total 79-02	en %
Neuchâtel	53 822 000	15,5	287 315 000	34,8	803 436 870	57,6	1 144 573 870	44,6
Boudry	41 429 200	12,0	148 252 000	18,0	128 767 000	9,2	318 448 200	12,4
Val-de-Travers	64 606 000	18,6	66 648 000	8,1	22 710 000	1,6	153 964 000	6,0
Val-de-Ruz	10 688 000	3,1	47 874 170	5,8	56 794 000	4,1	115 356 170	4,5
Le Locle	96 254 600	27,8	93 183 000	11,3	88 865 000	6,4	278 302 600	10,8
La Chaux-de-Fonds	79 819 700	23,0	182 470 000	22,1	294 936 740	21,1	557 226 440	21,7
<i>Total</i>	<i>346 619 500</i>	<i>100,0</i>	<i>825 742 170</i>	<i>100,0</i>	<i>1 395 509 610</i>	<i>100,0</i>	<i>2 567 871 280</i>	<i>100,0</i>

Source : Service économique et statistique, Etat de Neuchâtel.

Annexe D : Analyse de la concentration

Définitions

Une *courbe de concentration* ou *courbe de Gini* associe les fréquences cumulées croissantes et les valeurs globales relatives cumulées croissantes.

Exemple : on cherche à montrer la répartition de l'emploi par rapport à la répartition de la population. Nous disposons de six observations (6 districts).

Fréquences cumulées croissantes : nous classons les districts selon leur part de population dans le total cantonal (de la plus petite à la plus grande). Nous cumulons les fréquences. Cela signifie que la première observation correspond à la part (fréquence) du plus petit district en termes de population. Le deuxième point sur la courbe cumulera la première et la deuxième fréquence, le troisième cumulera les trois premières fréquences, etc. Par conséquent, la sixième observation est toujours à 100%.

Valeurs globales relatives cumulées croissantes : dans notre cas, il s'agit de la part d'emploi de chaque district dans le total cantonal. On garde l'ordre des districts définis par leur part de population et on cumule comme précédemment leurs parts (fréquences) d'emploi.

La *surface de concentration* est la surface comprise entre la diagonale et la courbe de concentration. Elle constitue par conséquent un indicateur de l'inégalité de répartition. On appelle *indice de Gini* l'indice de disparité ainsi obtenu.

Annexe E : Liste des experts rencontrés¹⁹

M. Bernard AELLEN, Service de la promotion économique, Etat de Neuchâtel.

M. Claude BERNOULLI, directeur, Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, Neuchâtel.

M. François CUCHE, président, Association Région Val-de-Ruz, Cernier.

M. Francis DAETWYLER, Association Centre-Jura, La Chaux-de-Fonds.

M. Karl DOBLER, conseiller à la promotion économique et commerciale, Etat de Neuchâtel.

MM. Jean-Claude FATTON et José MAURON, N.tec, La Chaux-de-Fonds.

M. Christian GOBAT, Service économique de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

M^{me} Christelle MELLY, secrétaire régionale, Association Région Val-de-Travers, Fleurier.

M^{me} Josiane NICOLET, présidente du Conseil communal de la ville du Locle.

M^{me} Maria VIVONE, secrétaire régionale, Association Région Val-de-Ruz, Cernier.

¹⁹ En 1999, par l'équipe du professeur D. Maillat. La liste est présentée dans l'ordre alphabétique.